



**Enquête auprès des jeunes en transition (EJET)
Cohorte B – 24 à 26 ans
Cycle 4**

GUIDE DE L'UTILISATEUR

Novembre 2007



**Statistics
Canada** **Statistique
Canada**

Canada

TABLE DES MATIÈRES

1.0 Introduction.....	5
2.0 Contexte.....	6
2.1 Composantes de l'EJET.....	6
2.2 Documents de référence de Statistique Canada.....	7
2.3 Objectifs.....	7
3.0 Concepts et Définitions.....	8
3.1 Concepts de l'EJET.....	8
3.1.1 Déménagement aux États-Unis / Retour au Canada (Module A).....	9
3.1.2 Études et activités scolaires – niveau secondaire, secondaire de premier cycle ou primaire (Module B).....	9
3.1.3 Études – postsecondaires (Modules H, K, M et N).....	13
3.1.4 Engagement dans les études postsecondaires (Module K).....	16
3.1.5 Financement des études postsecondaires (Modules L et M).....	16
3.1.6 Aspirations en matière d'études et de carrière (Module M).....	17
3.1.7 Santé – Limitations des activités (Module M).....	17
3.1.8 Le soutien des autres (Module N).....	17
3.1.9 L'emploi (Modules P1, P2 et P5).....	17
3.1.10 Formation liée à la carrière ou à l'emploi (Module P6).....	23
3.1.11 Interruptions – Mois passés ni aux études à plein temps ni au travail (Module PS).....	23
3.1.12 Bénévolat (Module Q).....	24
3.1.13 Capacités (Module R).....	24
3.1.14 Caractéristiques personnelles et contexte familial (Module U).....	24
3.1.15 Revenu (Module V).....	26
4.0 Collecte et traitement de données.....	28
4.1 Le questionnaire.....	28
4.2 La formation.....	28
4.3 Supervision et contrôle.....	28
4.4 L'interview.....	28
4.5 Relance des sans-réponses.....	29
4.6 Saisie des données.....	29
4.7 Exigences minimales des enquêtes.....	29
4.8 Vérification de l'interview assistée par ordinateur (IAO).....	29
4.9 Traitement du bureau central.....	30
5.0 Variables dérivées et guides de codage.....	33
5.1 Guides de codage du Cycle 4.....	33
5.1.1 Guide de codage du dossier principal au niveau des personnes.....	34
5.1.2 Éducation postsecondaire – Liste d'établissements.....	43
5.1.3 Éducation postsecondaire – Liste des programmes.....	44
5.1.4 Engagement au postsecondaire – répertoire.....	46
5.1.5 Confirmation d'emplois ouverts à partir du guide de codage de la liste du Cycle 3.....	47
5.1.6 Répertoire d'emplois.....	48
5.1.7 Répertoire d'emplois détaillés.....	49
5.1.8 Répertoire des enfants à charge.....	50

6.0	Échelles de l'EJET.....	51
6.1	Définition et utilisation des échelles.....	51
6.1.1	Qu'est-ce qu'une échelle?	51
6.1.2	Pourquoi utiliser une échelle?.....	51
6.1.3	Quel genre d'échelles utilise-t-on dans l'EJET?.....	51
6.1.4	Biais dans les réponses.....	52
6.1.5	Questions négatives et positives.....	52
6.2	Mise au point des échelles.....	53
6.2.1	Examen de la validité du modèle.....	53
6.2.2	Estimation des scores.....	55
6.2.3	Fiabilité des échelles.....	56
6.2.4	Test de la validité des échelles	57
6.3	Échelle du soutien social.....	58
6.3.1	Description de l'échelle du soutien social.....	58
6.3.2	Validité du modèle.....	58
6.3.3	Estimation des scores.....	58
6.3.4	Fiabilité des échelle.....	59
6.3.5	Test de fiabilité des échelle.....	59
6.4	Références des échelles.....	60
7.0	Méthodologie de l'enquête.....	62
7.1	Plan d'échantillonnage de l'EPA.....	62
7.2	Population cible de l'EPA.....	62
7.3	Stratification de l'EPA	62
7.4	Délimitation et sélection des grappes de l'EPA	64
7.5	Sélection des logements dans l'EPA	64
7.6	Renouvellement de l'échantillon de l'EPA	64
7.7	Membres des ménages admissibles aux fins de l'EPA.....	65
7.8	EJET – Population cible et plan d'échantillonnage.....	65
7.9	Taille d'échantillon de l'EJET selon la province.....	66
8.0	Qualité des données	67
8.1	Base de sondage	67
8.2	Mesure de l'erreur d'échantillonnage.....	68
8.3	Erreur non due à l'échantillonnage	71
8.4	Taux de réponse	72
9.0	Imputation des données manquantes pour les variables sur le revenu	74
10.0	Lignes directrices pour les totalisations, l'analyse et la diffusion.....	76
10.1	Lignes directrices pour l'arrondissement	77
10.2	Lignes directrices pour la pondération de l'échantillon en prévision de la totalisation	77
10.2.1	Définitions des genres d'estimations: de type nominal par opposition à quantitatives.....	77
10.2.2	Totalisation d'estimations de type nominal.....	78
10.2.3	Totalisation d'estimations quantitatives.....	78
10.3	Lignes directrices pour l'analyse statistique	79
10.4	Lignes directrices pour la diffusion en fonction du CV.....	79
11.0	Pondération.....	81
12.0	Estimation de la variance.....	82

13.0 Travailler avec les fichiers de données de l'EJET	83
13.1 Les répertoires ou les fichiers.....	83
13.2 Enquête auprès des jeunes en transition - Outil d'extraction des données.....	83
13.2.1 À propos de l'enquête auprès des jeunes en transition (EJET).....	83
13.2.2 Activités Statistiques.....	84
13.2.3 Objectif du logiciel.....	84
13.2.4 Sauvegarde et chargement des requêtes.....	91
ANNEXE A - Cycle 1 à 4 – Les nouvelles catégories – “Autre – Précisez”	93
ANNEXE B - Cycle 1, les variables du module H	95
LIEN AUX DOSSIERS DE RÉFÉRENCE.....	97
AUTRE DOCUMENTATION DISPONIBLE SUR DEMANDE.....	98

1.0 Introduction

L'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET) est une enquête longitudinale conçue pour recueillir des renseignements stratégiques pertinents sur les transitions école-travail que vivent les jeunes, ainsi que sur les facteurs qui influent sur les cheminements dans le contexte des études, de la formation et du travail. Statistique Canada a réalisé la quatrième collecte de données (Cycle 4 de l'enquête) de janvier à juin 2006, avec la collaboration et le soutien de Ressources humaines et Développement social Canada (RHDCC).

Ce guide de l'utilisateur pour la cohorte B de l'EJET (18 à 20 ans) a été élaboré pour faciliter l'utilisation du fichier de microdonnées du Cycle 4. Tout au long de ce document, cette cohorte sera appelée cohorte B ou cohorte 2; 18 à 20 ans ou 24 à 26 ans (l'âge en décembre 2005)¹.

Veuillez adresser les questions concernant l'ensemble de données ou son utilisation à :

Statistique Canada

Service aux clients
Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada
150 Immeuble Principal
Promenade du Pré Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
Téléphone : (613) 951-7608
Numéro sans frais : 1 800 307-3382
Fax : (613) 951-3107
Courriel : educationstats@statcan.ca

Ressources humaines et Développement social Canada

Groupe national de recherche sur la politique d'apprentissage
Direction générale de la politique sur l'apprentissage
Politique stratégique et Planification
140, Promenade du Portage
Phase IV, 3^e étage
Gatineau (Québec) K1A 0J9
Tél. : (819) 994-4566
Télécopieur : (819) 997-5433
Courriel : NC-SP-PS-LPDR-DGPAR-GD

¹ Un guide d'utilisateur distinct a été préparé pour la Cohorte A – sujets âgés de 15 ans qui avaient 21 ans au moment de la collecte de données du cycle 4.

2.0 Contexte

Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Statistique Canada ont commencé à élaborer l'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET) en 1996. On a consulté des représentants des ministères fédéraux qui s'intéressent aux politiques concernant les jeunes, des ministères provinciaux de l'éducation et du travail, des intervenants directs auprès des jeunes (enseignants, conseillers en orientation, membres du personnel des conseils scolaires et travailleurs sociaux), des employeurs, des membres d'associations commerciales et du milieu de l'éducation, des chercheurs, des jeunes et des parents². Ces consultations ont mené à l'élaboration de l'EJET, enquête longitudinale visant à recueillir, pour l'élaboration de politiques, des données utiles sur la transition école-travail des jeunes et sur les facteurs influant sur les transitions.

L'Enquête auprès des jeunes en transition se compose d'une famille d'enquêtes. Ces enquêtes fournissent un ensemble de données à partir desquelles on peut réaliser des analyses complexes des données issues de divers fichiers et cycles.

Les répondants de 15 ans de la cohorte de lecture (2000) ont participé au PISA et à l'EJET. Ils ont l'objet d'un suivi longitudinal tous les deux ans dans le cadre de l'EJET, ce qui comprend la cohorte 18 à 20 ans. Il importe de noter qu'à chaque cycle, les cohortes auront deux ans de plus.

2.1 Composantes de l'EJET

L'objectif de l'EJET consiste à étudier les tendances qui se dessinent lorsque les jeunes vivent des grandes transitions, plus précisément en matière d'éducation, de formation et de travail, de même que les facteurs qui influent sur ces transitions. Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et Statistique Canada ont travaillé à l'élaboration de l'EJET, en collaboration avec les ministères du Travail et de l'Éducation des provinces et des territoires. Le contenu de l'enquête inclut les expériences d'études formelles et la plupart des expériences sur le marché du travail, les réalisations, les aspirations et les attentes.

Les résultats de l'Enquête auprès des jeunes en transition serviront à plusieurs fins. Ressources humaines et Développement des compétences Canada utiliseront ces données pour élaborer des politiques et des programmes. Parmi les autres utilisateurs de données, on retrouve des professeurs, des analystes des politiques sociales et des groupes de pression. Les données permettront de voir comment les jeunes adultes effectuent ce passage critique vers le monde des adultes.

Ces chercheurs et analystes auront accès à des renseignements précieux pouvant être utilisés dans l'élaboration de programmes qui abordent les problèmes ou les obstacles à court et à long termes auxquels les jeunes adultes doivent faire face dans la poursuite de leurs études supérieures ou encore pour acquérir une expérience de travail. Les données permettront également d'évaluer l'efficacité des pratiques et des programmes existants, de déterminer l'âge le plus favorable pour instaurer des programmes et de mieux cibler les programmes destinés à venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin.

Les jeunes adultes pourront constater par eux-mêmes l'impact des décisions prises en relation avec la scolarité et les expériences de travail. Ils seront en mesure de comparer leurs propres expériences avec celles d'autres jeunes adultes.

² On trouvera un complément d'information sur le processus de consultation et d'autres aspects de l'EJET dans le document intitulé *Enquête auprès des jeunes en transition – Aperçu du projet, T-00-5F (septembre 2000)*, Ottawa, Développement des ressources humaines Canada, 2000, N° MP32-30/00-5E/F au catalogue.

2.2 Documents de référence de Statistique Canada

Les documents de référence des deux cohortes pour les Cycles 1 à 4 sont accessibles sur le site Web de Statistique Canada à l'adresse www.statcan.ca. La base de métadonnées donne des renseignements sur les deux cohortes sous la rubrique « Définitions, sources de données et méthodes » :

- La cohorte de lecture (2000) de 15 ans du PISA (enquête 5060) et l'EJET (enquête 5058);
- La cohorte 18 à 20 ans de l'EJET (enquête 4435).

2.3 Objectifs

Les objectifs généraux de l'Enquête auprès des jeunes en transition sont les suivants :

- Examiner les transitions majeures dans la vie des jeunes comme le passage du niveau secondaire au niveau postsecondaire et la première transition de l'école au marché du travail;
- Mieux comprendre les cheminements liés aux études et au marché du travail et les facteurs qui influent sur ces cheminements;
- Déterminer les cheminements liés aux études et au travail qui facilitent la transition vers le marché du travail;
- Examiner la fréquence, les caractéristiques, les facteurs et les répercussions du décrochage scolaire.
- Comprendre l'incidence de l'école sur les résultats scolaires et professionnels;
- Examiner l'apport des programmes d'apprentissage en milieu de travail, des emplois à temps partiel et du bénévolat pour l'acquisition de compétences et la transition vers le marché du travail;
- Examiner les attitudes, les comportements et les compétences des jeunes qui accèdent au marché du travail;
- Mieux comprendre les facteurs qui influent sur l'inscription aux études postsecondaires et la poursuite de telles études, y compris le financement des études;
- Mieux comprendre le rôle que jouent les aspirations et les attentes sur le plan des études et du marché du travail sur la décision de faire des études supérieures et sur le choix de carrière;
- Étudier les cheminements scolaires et professionnels de divers sous-groupes, surtout les jeunes « à risque ».

Les objectifs du Cycle 4 et des cycles ultérieurs de l'EJET sont :

- Confirmer les données sur la présence dans les établissements d'enseignement recueillies au cours des cycles précédents;
- Faire le suivi des jeunes alors qu'ils se déplacent pour accéder à un établissement d'enseignement ou à un emploi.

3.0 Concepts et définitions

Principaux éléments de données

On trouvera ici les principaux concepts et définitions intéressant les utilisateurs du fichier de microdonnées de l'EJET. La période de référence pour les données recueillies dans l'EJET va jusqu'à décembre 2005. Les données sur les caractéristiques personnelles et le contexte familial font exception parce qu'on a demandé aux répondants de décrire leur situation à la date de l'interview.

La section 3.1 décrit les concepts inclus dans l'EJET et la section 5.0 décrit les variables dérivées incluses dans le fichier de données et dans les guides de codage.

3.1 Concepts de l'EJET

Bon nombre de concepts sont importants pour la compréhension du questionnaire de l'EJET. On les a répartis en différents modules de questionnaire sur l'éducation, la santé, la formation, l'emploi, le bénévolat, les capacités, le revenu, les caractéristiques personnelles et le contexte familial.

Le Cycle 4 de l'EJET ramène des données historiques du Cycle 3, et les répondants doivent confirmer les renseignements ou actualiser les renseignements précédents (nom et date). La comparaison peut donc se faire entre les différentes périodes de référence des cycles (Cycle 1 – en date de décembre 1999, Cycle 2 – janvier 2000 à décembre 2001, Cycle 3 – janvier 2002 à décembre 2003 et Cycle 4 – janvier 2004 à décembre 2005).

Sous-section	Description	Modules
3.1.1	Déménagement aux États-Unis / Retour au Canada	A
3.1.2	Études – niveau secondaire, secondaire de premier cycle ou primaire	B
3.1.3	Études postsecondaires	H, K et M
3.1.4	L'engagement dans les études postsecondaires	K et KE
3.1.5	Financement des études postsecondaires	L et M
3.1.6	Aspirations en matière d'études et de carrière	M
3.1.7	Santé – Limitations des activités	M
3.1.8	Le soutien des autres	N
3.1.9	L'emploi : Marché du travail et liste de postes Les détails de l'emploi Salaire d'acceptation	P1 P2 P5
3.1.10	Formation liée à la carrière ou à l'emploi	P6
3.1.11	Interruptions – mois passés ni aux études à plein temps ni au travail	PS
3.1.12	Bénévolat	Q
3.1.13	Capacités	R
3.1.14	Caractéristiques personnelles et contexte familial	U et UNK
3.1.15	Revenu	V, VI et VIT

3.1.1 Déménagement aux États-Unis / Retour au Canada (Module A)

Les répondants qui demeurent aux États-Unis ou qui y ont vécu entre janvier 2004 et décembre 2005 ont été interviewés. Le répondant peut y être déménagé pour poursuivre ses études, pour y travailler ou pour accompagner un parent, un partenaire ou un conjoint. Ce module ne s'adresse pas aux personnes qui ont simplement visité les É. U. Les dates du déménagement sont essentielles, car elles vous aideront à clarifier certains facteurs, comme le financement des études, le niveau de revenu, les niveaux de scolarité selon les établissements d'enseignement et les méthodes d'appui. Un répondant peut avoir déménagé plus d'une fois pour vivre aux États-Unis. Par exemple, il peut avoir fréquenté l'école aux États-Unis et être revenu au Canada pour y travailler durant le congé estival. De même, il peut avoir travaillé pendant un certain temps aux États-Unis et au Canada. Les renseignements sur le statut de résidence doivent être recueillis également.

Résident temporaire – Le répondant peut avoir vécu aux É.-U. pendant une période déterminée pour fréquenter l'école en vertu d'un visa d'étudiant, pour suivre une formation donnée par un employeur ou pour travailler pour une entreprise (également désigné comme « non-immigré »).

Résident permanent – Permet au répondant de demeurer aux É.-U. pendant une période indéterminée, d'y travailler et de fréquenter l'école (également désigné comme « détenteur d'une carte verte »).

3.1.2 Études – niveau secondaire, secondaire de premier cycle ou primaire (Module B)

La section sur les études secondaires de l'EJET contient des questions sur le niveau de scolarité atteint par le répondant et ses expériences.

Les répondants sont d'abord priés de confirmer les renseignements recueillis lors de la période de référence 2002 à 2003 du Cycle 3 et de donner ensuite les renseignements sur leur état d'inscription actuel (janvier 2004 à décembre 2005). Les jeunes qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement donnent la raison pour laquelle ils ont quitté l'école et la date à laquelle ils l'ont quittée. Les répondants doivent aussi indiquer leur dernière année de fréquentation, la dernière année complétée et s'ils ont satisfait aux exigences de l'obtention du diplôme d'études secondaires. De plus, on demande à tous les jeunes s'ils ont déjà abandonné leurs études secondaires. Ceux qui ont abandonné leurs études secondaires doivent indiquer combien de fois ils l'ont fait.

Diplôme d'études professionnelles (DEP) : Cette catégorie représente le niveau de scolarité le plus élevé atteint au Module B, pour les répondants qui ont suivi une formation au Québec. Ce diplôme est considéré comme étant au niveau des études secondaires. Au cycle 1, seulement quelques répondants ont reporté un DEP au Module B, et cette information a été versée et saisie dans le Module H en tant que genre de programme dans lequel un/une répondant(e) était engagé(e) ou pour lequel il/elle avait reçu un diplôme ou un certificat. Dans les cycles suivants, l'information sur le DEP a été recueillie au module B seulement.

La durée d'un DEP peut être de 6 mois à deux ans. Pour être admissible à un DEP, il faut avoir terminé la troisième secondaire, bien que certaines exceptions puissent être accordées. Le DEP prépare à un emploi dans un secteur précis, par exemple les techniques du bâtiment et les travaux publics, l'entretien de matériel moteur, la foresterie, les pâtes et papiers, les services de santé et les soins de beauté.

Diplôme d'études secondaires – diplômes et équivalences : Le tableau suivant donne la liste des diplômes de fin d'études, des certificats et des équivalences attribués par chaque province :

Province	Diplôme, certificat ou équivalence
Terre-Neuve-et-Labrador	<ul style="list-style-type: none"> →Diplôme d'études secondaires de deuxième cycle →Certificat provincial d'études secondaires →Diplôme d'équivalence d'études secondaires →Formation générale (FG)
Île-du-Prince-Édouard	<ul style="list-style-type: none"> →Certificat d'études secondaires →Formation générale (FG)
Nouveau-Brunswick (secteurs anglais et français)	<ul style="list-style-type: none"> →Diplôme ou certificat d'études secondaires →Diplôme d'études secondaires pour adultes →Formation générale (FG)
Nouvelle-Écosse	<ul style="list-style-type: none"> →Diplôme d'études secondaires →Certificat d'équivalence d'études secondaires de la N.-É. →Formation générale (FG)
Québec	<ul style="list-style-type: none"> →Diplôme d'études secondaires (DES)/Formation générale →Diplôme d'études professionnelles (DEP) →Attestation de formation professionnelle (AFP) →Attestation de spécialisation professionnelle (ASP) → Attestation d'équivalence du niveau de scolarité (AENS/AESS)
Ontario	<ul style="list-style-type: none"> →Diplôme d'études secondaires d'Ontario →Formation générale (FG)
Manitoba	<ul style="list-style-type: none"> →Diplôme provincial →Certificat de formation de base des adultes →Formation générale (FG)
Saskatchewan	<ul style="list-style-type: none"> →Attestation d'études secondaires →Diplôme d'équivalence d'études secondaires →Formation générale (FG)
Alberta	<ul style="list-style-type: none"> →Diplôme d'études secondaires de l'Alberta →Attestation de réussite →Diplôme d'équivalence d'études secondaires pour étudiants adultes →Formation générale (FG)
Colombie-Britannique	<ul style="list-style-type: none"> →Certificat de fin d'études ou « Diplôme Dogwood » →Certificat de fin d'études →Formation générale (FG)
Territoires du Nord-Ouest	<ul style="list-style-type: none"> →Diplôme d'études secondaires des Territoires du Nord-Ouest →Certificat d'études secondaires générales (a pris fin le 31 août 1998) →Certificat d'études secondaires avancées (a pris fin le 31 août 1998)
Nunavut	Au moment de l'enquête, les territoires du Nunavut utilisaient le même système de diplomation que l'Alberta.
Yukon	<ul style="list-style-type: none"> →Certificat d'études secondaires du Yukon →Certificat de fin d'études

Diplômés – écoles secondaires : Les répondants qui ont satisfait aux exigences minimales pour l'obtention d'un certificat de fin d'études secondaires, d'un diplôme ou de l'équivalent sont considérés comme des diplômés (voir la définition de l'**Obtention du diplôme d'études secondaires**). Certaines

personnes continuent de suivre des cours même après l'obtention de leur diplôme, par exemple pour améliorer leurs notes ou pour suivre les cours qu'ils n'ont pas encore suivis.

Études primaires : La structure du système scolaire varie d'une province à l'autre (voir la définition des **Études : primaires / premier cycle du secondaire / secondaires**). Le niveau primaire est le premier degré de scolarité des enfants dans la plupart des systèmes scolaires actuels. En général, au niveau des études primaires, les études consistent en l'enseignement de connaissances générales et de base, et comprennent au moins les années qui vont de la maternelle à la sixième année.

Écoles élémentaires ou secondaires privées : Contrairement aux écoles publiques, les écoles privées ne sont pas financées par les fonds publics, mais elles reçoivent un financement d'individus ou de groupes privés (par exemple, les frais de scolarité des étudiants, le financement offert par des groupes religieux). Ces écoles, qu'elles soient confessionnelles ou non, sont exploitées et administrées par des individus ou des groupes privés.

École parallèle : École qui offre un contenu approuvé par le gouvernement provincial et qui fait usage de méthodes ou de lieux d'enseignement différents, en mettant l'accent sur l'enseignement de l'identité culturelle. Les parents y travaillent souvent avec les enseignants en classe et à la planification des programmes.

École secondaire pour adultes : Études entreprises par des adultes pour obtenir leur diplôme d'études secondaires ou des équivalences et qui peuvent être poursuivies sous une forme parallèle ou dans un cadre non traditionnel (inscription à des cours sur Internet, dans les centres commerciaux ou télévisés, formation à distance).

École secondaire : La structure scolaire varie d'une province à l'autre (voir la définition des **Études : primaires / premier cycle du secondaire / secondaires**). En général, au niveau des études secondaires, il y a au moins deux choix de programmes : la formation générale et la formation professionnelle. Certaines écoles secondaires peuvent se spécialiser dans la formation professionnelle (technique et commerciale), mais la plupart des écoles secondaires offrent tant des cours de formation générale (préparatoire aux études universitaires) que des cours de formation professionnelle qui préparent les étudiants à un métier ou à des études postsecondaires ultérieures non universitaires.

École à temps plein : L'école à temps plein consiste en des cours suivis en tant qu'étudiant à plein temps (voir Statut temps plein/temps partiel).

Études à distance ou par correspondance : Une activité éducative ou de formation qui n'oblige pas les étudiants à fréquenter en personne une école, un collège ou une université. L'instruction est offerte par courrier, radio, télévision ou autre moyen de communication tel qu'Internet. Ces cours sont reconnus par la province et les examens sont administrés conformément aux normes provinciales.

Études : Primaires / premier cycle du secondaire / secondaires : Au Canada, ce sont les gouvernements provinciaux et territoriaux qui ont la responsabilité de s'occuper des études. Chaque province et territoire a créé son propre système scolaire et sa structure peut différer d'une administration à l'autre. Le tableau suivant illustre les similarités et les différences pour la plupart des écoles.

Province/ territoire	Niveau préscolaire (par année)	Primaire/ élémentaire (par année)	Secondaire premier cycle / intermédiaire/moyen (par année)	Deuxième cycle secondaire (par année)
T.-N.-et-L.	Maternelle 5 ans	1-6	7-9	Niveau I-III (10-12)
Î.-P.-É		1-6	7-9	10-12
N.-É.	Préscolaire	1-6	7-9	10-12
N.-B. (secteur anglais)	Maternelle 5 ans	1-5	6-8	9-12
N.-B. (secteur français)	Maternelle 5 ans	1-8		9-12
Québec - général	Maternelle et pré-maternelle	1-6		Secondaire 1-5
Québec - professionnel				Secondaire 3-5
Ontario	Maternelle et pré-maternelle	1-8		9-12 /CPO*
Manitoba	Maternelle et pré-maternelle	1-8		Secondaire 1-4
Saskatchewan	Maternelle 5 ans	1-5	6-9	10-12
Alberta et Nunavut	Maternelle 5 ans	1-6	7-9	10-12
C.-B.	Maternelle 5 ans	1-7		8-12
Yukon	Maternelle 5 ans	1-6	7-9	10-12
T.-N.-O.	Maternelle 5 ans	1-6	7-9	10-12

* La 13^e année /CPO a été supprimée en 2002- 2003.

Nombre d'abandons, s'il y a lieu : On pose cette question 1) aux diplômés de l'école secondaire qui à un certain moment ont abandonné leurs études, mais qui les ont reprises plus tard jusqu'à l'obtention de leur diplôme, 2) aux persévérants de l'école secondaire qui à un certain moment ont abandonné leurs études, mais qui les ont reprises plus tard, et 3) aux décrocheurs, c'est-à-dire à ceux qui n'ont jamais obtenu leur diplôme.

Persévérants – études secondaires : Répondants qui poursuivaient leurs études à l'école primaire ou secondaire en décembre 2005. Les répondants qui poursuivaient des études postsecondaires ne sont pas considérés comme des persévérants des études secondaires.

Programmes parallèles : Programmes d'études secondaires suffisamment flexibles pour convenir aux étudiants qui autrement abandonneraient leurs études, aux étudiants qui retournent aux études, aux adolescentes enceintes et aux adultes. Les étudiants progressent à leur rythme et parfois dans des lieux non traditionnels comme des centres commerciaux ou des immeubles à bureaux.

Premier cycle des études secondaires / Niveau inférieur / Niveau intermédiaire : La structure scolaire varie d'une province à l'autre. (Voir la définition des **Études : primaires / premier cycle du**

primaire / secondaires). Une école qui constitue un lien entre les études primaires et secondaires et comprend généralement les 7^e, 8^e et 9^e années; n'existe pas dans toutes les provinces.

Programmes d'expérience de travail : Programmes ou cours qui, combinés aux études secondaires, permettent aux étudiants d'acquérir une expérience pratique et de passer du temps avec un employeur à l'extérieur de leur environnement scolaire. Ils font partie des programmes d'études offerts aux étudiants. L'étudiant reçoit des crédits pour sa participation et peut ou non être rémunéré pour son travail. Ces programmes n'incluent pas les excursions.

Les programmes d'expérience de travail ou de formation en cours d'emploi portent diverses appellations d'une province à l'autre, comme programme pour le passage de l'école au travail, programme d'enseignement en entrepreneuriat, programme d'orientation à la carrière, programme de transition vers le travail, programme d'arts appliqués, programme travail-études, programme d'apprentissage d'un métier ou programme en technologie de l'information. Les questions font état d'exemples propres à chaque province.

Décrocheurs / Non-persévérants – école secondaire : Répondants qui n'ont pas satisfait aux exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires et qui ne fréquentaient pas l'école primaire, secondaire de premier cycle ou secondaire en décembre 2005.

Statut (temps plein/temps partiel) : Le statut à temps plein ou à temps partiel est déterminé par l'établissement d'enseignement. Toutes les écoles considèrent leurs étudiants comme étant à temps plein ou à temps partiel selon le nombre de cours auxquels ils sont inscrits. Le statut à temps plein ou à temps partiel d'une personne dépend donc de son classement par l'établissement fréquenté.

3.1.3 Études – postsecondaires (Modules H, K, M et N)

Dans le module H, on a d'abord demandé de confirmer les renseignements sur la scolarité du Cycle 3 afin de déterminer les établissements d'enseignement et les programmes admissibles pour la période de référence 2004 à 2005 :

- dans lesquels les répondants seraient toujours inscrits;
- desquels ils auraient obtenu leur diplôme;
- desquels ils seraient partis;
- dans lesquels ils auraient changé de programme ou de domaine d'études.

Les établissements d'enseignement et les programmes admissibles au Cycle 3 commencent la liste d'études postsecondaires du Module H et sont considérés comme étant « ouverts ».

La section des études postsecondaires contient des questions portant sur la participation des répondants à toute forme d'apprentissage, au-delà du niveau secondaire, pour une période excédant trois mois, et qui pourraient mener à l'obtention d'un grade, d'un certificat et d'un diplôme d'un établissement d'enseignement. Un **programme postsecondaire admissible** est un programme :

- qui est au-delà du niveau secondaire;
- qui mène à l'obtention d'un diplôme, d'un certificat ou d'un grade;
- qui a une durée minimale de trois mois;
- que le répondant aurait commencé avant janvier 2006.

On a demandé à tous les répondants qui, en décembre 2005, ne fréquentaient plus l'école secondaire ou qui avaient satisfait aux exigences de l'obtention du diplôme d'études secondaires s'ils avaient fait des études postsecondaires avant janvier 2006.

L'ordre des établissements et des programmes à l'intérieur des établissements a été déterminé par le/la répondant(e). Celui-ci/celle-ci devait énumérer les établissements et les programmes en commençant par le plus récent. Il est possible que les chercheurs s'intéressent pour leurs analyses à un établissement et à une variable dérivée en particulier, telle que la HLATTD4 qui indique la situation du répondant dans l'établissement d'enseignement comme étant « persévérant » ou « non persévérant » (voir la **section 5.0**, Variables dérivées et guides de codage).

Les programmes de métiers offerts par l'entremise de stages, par des écoles de formation professionnelle ou des écoles de métiers privées ne nécessitent pas toujours l'obtention préalable du diplôme d'études secondaires. De telles études sont considérées comme postsecondaires.

Le module H recueille des informations sur le type d'études postsecondaires :

- 1) Certificat ou diplôme obtenu suite à une formation professionnelle ou de métiers ou une formation en apprentissage;
- 2) Certificat ou diplôme non universitaire d'un collège communautaire, d'un CÉGEP, d'une école de soins infirmiers, etc.;
- 3) Certificat universitaire inférieur au grade de bachelier;
- 4) Grade de bachelier;
- 5) Grade universitaire ou certificat au-dessus du grade de bachelier.

Dans cette partie, on demande aux jeunes qui signalent être inscrits à un programme d'études postsecondaires combien d'établissements ils ont fréquentés et combien de programmes ils ont suivis au total. Les informations recueillies comprennent le type de grade et la durée du programme. Pour chaque programme, on recueille des données sur les domaines d'études principaux et secondaires. Le personnel de l'enquête s'est servi de cette information pour dériver le code des principaux domaines d'étude (PDÉ)³. Les codes PDÉ se trouvent dans le fichier de données. Le jeune doit aussi donner des informations sur ses attitudes et comportements au cours des études postsecondaires.

Chercheur boursier : Dans les universités anglaises, un « fellow » est un étudiant de deuxième cycle qui accomplit des tâches d'enseignement dans le cadre de son programme d'études.

Certificat ou diplôme d'une école de formation professionnelle ou de métiers : Ce terme est utilisé pour classer les cours qui visent à préparer les étudiants en vue d'occuper un poste ne se situant pas au niveau professionnel ou semi-professionnel. Un programme de formation professionnelle prépare l'étudiant à occuper un emploi particulier, comme opérateur de machinerie lourde, mécanicien d'automobile ou rembourreur. De nombreux collèges communautaires et instituts techniques offrent des certificats ou des diplômes de métiers.

Collèges communautaires : Comprennent les collèges communautaires, les collèges des arts appliqués et de technologie (CAATS en Ontario), les « collèges classiques » ou les CÉGEPs au Québec, les instituts techniques, les hôpitaux et les écoles régionales de soins infirmiers ou les collèges d'enseignants et les établissements qui offrent une formation technologique dans des domaines spécialisés. Les collèges communautaires offrent des programmes de carrière allant de un à quatre ans. Certains offrent aussi des programmes scolaires de un ou deux ans qui préparent l'étudiant à l'université.

Collège universitaire : Un collège universitaire est un collège faisant partie intégrante d'une université, régi par l'administration de l'université où les étudiants prennent leur programme d'université au collège.

Décrocheurs /Non-persévérants/ – Études postsecondaires : répondants qui n'avaient pas satisfait aux conditions d'obtention du diplôme de leur programme et qui ne suivaient plus de cours en vue de compléter leur programme en décembre 2005.

Diplômés – Études postsecondaires : Les répondants qui ont satisfait aux exigences de l'obtention du diplôme, certificat ou grade.

École à temps plein : L'école à temps plein consiste en des cours suivis en tant qu'étudiant à plein temps (voir **Statut temps plein/temps partiel**).

École commerciale : Écoles privées qui ne reçoivent pas de financement public et qui ont un permis délivré par une province. Elles offrent une formation professionnelle ou de métiers à des fins lucratives.

École de formation professionnelle ou de métiers : La formation technique et la formation aux métiers varient au sein des provinces et d'une province à l'autre. Elles sont offertes dans des établissements publics et privés, notamment les collèges communautaires, les instituts de technologie,

³ Voir la Section 4.9

les écoles de métiers et les écoles de commerce. La formation peut également être donnée en milieu de travail ou dans le cadre de programmes d'apprentissage ou de formation industrielle.

Établissement de formation privé : Écoles privées détenant un permis délivré par la province, à but lucratif et qui offrent une formation professionnelle et de métiers.

Études à distance ou par correspondance : Une activité éducative ou de formation qui n'oblige pas les étudiants à fréquenter en personne une école, un collège ou une université. La formation est offerte par courrier, radio, télévision ou un autre moyen de communication tel qu'Internet. Ces cours sont reconnus par la province et les examens sont administrés conformément aux normes provinciales.

Jeune ayant déjà décroché : Cette question s'adresse :

- aux diplômés(es) d'études postsecondaires qui, à un moment donné, avaient décroché de leur programme, puis avaient repris leurs études jusqu'à l'obtention de leur diplôme;
- aux persévérants(es) du niveau postsecondaire qui, à un moment donné, avaient décroché de leur programme, puis étaient revenu(e)s poursuivre leur formation; et
- aux décrocheurs/décrocheuses qui n'ont jamais obtenu de diplôme.

Grades par rapport à diplômes (précision) : Il existe divers types de PROGRAMMES, mais le mot diplôme est parfois utilisé (de façon incorrecte) pour désigner indifféremment un grade ou un diplôme. La plupart des grades (mais pas la totalité) se rapportent à un programme d'études dont le niveau de difficulté est équivalent au niveau universitaire. Si le titre officiel des qualifications comprend le mot « grade », « baccalauréat, maîtrise ou doctorat en », il s'agit d'un grade. Les diplômes sont moins répandus au niveau universitaire, mais davantage dans d'autres établissements, comme les collèges.

Grades – premier grade professionnel : Un programme de premier grade professionnel peut être entrepris pendant ou après un programme de grade de bachelier. Voici des exemples de ce type de grade : médecine, dentisterie, médecine vétérinaire, droit, optométrie et théologie. Le génie n'est pas considéré comme un premier grade professionnel.

Licence (Québec) : Licence et testamur sont des attestations décernées principalement par les programmes religieux du Québec. Le terme « licence » N'INCLUT pas les permis des associations professionnelles et doit être précisé sous « Autre ». Dans le cas d'une licence, indiquez s'il s'agit d'une attestation du premier ou du deuxième cycle.

Persévérants – postsecondaires : Les répondants qui poursuivaient leurs études en vue de terminer un programme d'études postsecondaires en décembre 2005.

Programmes admissibles : Pour être admissible, un programme d'études postsecondaires doit satisfaire aux critères suivants : il s'agit d'un programme de niveau supérieur à celui des études secondaires; il mène à l'obtention d'un diplôme, d'un certificat ou d'un grade; il dure au moins trois mois; et le/la répondant(e) doit avoir commencé le programme avant janvier 2006. Si au moins un programme offert dans un établissement d'enseignement est jugé admissible, alors l'établissement d'enseignement lui-même est déclaré admissible.

- Des programmes admissibles comprennent : diplômes, certificats ou licences décernés par des associations professionnelles dans des domaines tels la comptabilité, les services bancaires, les services immobiliers ou les assurances.
- Des programmes non admissibles comprennent : certificats d'associations non professionnelles de la santé telles l'Ambulance St-Jean, la Croix-Rouge; cours de formation permanente ou de perfectionnement personnel.

Programme d'apprentissage : Le programme d'apprentissage accorde le statut d'ouvrier spécialisé dans plusieurs métiers désignés. Les périodes de travail alternent avec de courtes périodes d'enseignement traditionnel, ce qui permet aux apprentis d'acquérir compétences et connaissances. Parmi les métiers d'apprentissage, notons les mécaniciens, les coiffeurs, les chaudronniers, les monteurs de tuyaux à vapeur, les mécaniciens d'entretien, les électriciens, les plombiers, les machinistes et les cuisiniers.

La formation en cours d'emploi et les cours conventionnels font tous partie des études officielles nécessaires à l'obtention d'une carte de compétences dans un métier.

Programme d'études supérieures au niveau collégial : Le programme d'études supérieures au niveau collégial est un type relativement nouveau de programme offert par certains collèges. Les élèves doivent généralement détenir déjà un diplôme collégial ou un grade universitaire pour être admis. Ce type de programme comprend par exemple « un certificat en gestion des télécommunications »; « un certificat en gestion internationale des affaires ».

Programme d'expérience acquise au travail : programme ou cours, combiné à des études postsecondaires, qui offre aux étudiants de l'expérience pratique tout en leur permettant de passer du temps avec un employeur en dehors de l'environnement scolaire. Il fait partie du contenu du programme de l'étudiant. L'étudiant reçoit des crédits pour sa participation et peut ou non être rémunéré pour son travail. On demande aux répondants qui ont participé à un tel programme le type de ce programme (par exemple, programme coopératif, stage, formation à un métier ou professionnelle ou autre).

Programmes – Études postsecondaires : Les programmes doivent être d'une durée minimale de trois mois et en haut du niveau d'école secondaire.

- Les programmes universitaires menant à un grade de bachelier, de maître ou de docteur, ou à un certificat ou diplôme spécialisé.
- Les programmes offerts dans les CÉGEPs, collèges communautaires, écoles techniques, écoles de soins infirmiers des hôpitaux et autres établissements semblables (menant à un diplôme, certificat ou grade) qui comportent normalement comme condition d'admission l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires ou son équivalent.
- Ils comprennent les programmes d'une durée de trois mois ou plus au-dessus du niveau des études secondaires.
- Académies de police, collèges de la GRC et camps d'entraînement; formation de pompier.

Statut (temps plein/temps partiel) : le statut à temps plein ou à temps partiel est déterminé par l'établissement d'enseignement. Toutes les écoles considèrent leurs étudiants comme étant à temps plein ou à temps partiel selon le nombre de cours auxquels ils sont inscrits. Le statut à temps plein ou à temps partiel d'une personne dépend donc de son classement par l'établissement fréquenté.

Université : établissement indépendant qui décerne des grades au moins en arts et en sciences.

3.1.4 Engagement dans les études postsecondaires (Module K)

Pour le Cycle 2, le Module K a été changé afin de permettre la collecte de 0, 1 ou 2 ensembles de questions sur l'engagement dans les études postsecondaires. L'objectif premier était de recueillir des renseignements sur la première expérience du répondant au niveau postsecondaire. Pour de nombreux répondants, il s'agirait simplement d'un premier établissement d'enseignement au-delà du niveau secondaire auquel ils ont été inscrits. Selon les renseignements déjà recueillis lors du cycle 1, nous avons remarqué que les étudiants qui fréquentent un CÉGEP et ceux qui fréquentent un autre type d'établissement (p. ex. université, collège communautaire à l'extérieur du Québec, etc.) vivent DEUX expériences DISTINCTES durant la première année d'études postsecondaires (pour ce qui est des coûts et de la distance de la résidence). Ceci a été la motivation pour essayer de recueillir des réponses à deux ensembles de questions sur l'engagement dans les études postsecondaires pour les étudiants du Québec (un pour l'expérience au CEGEP et un pour la première expérience dans un autre établissement).

3.1.5 Financement des études postsecondaires (Modules L et M) :

Tous les répondants qui ont entrepris un programme d'études postsecondaires ont été questionnés à propos de leur source de revenu et des montants de leur revenu utilisés pour le financement de leurs études postsecondaires.

Bourse : désigne le montant attribué à un étudiant pour l'aider dans la poursuite de ses études et calculé en fonction de ses besoins financiers et de ses mérites.

Bourses et prix : désignent les prix en argent destinés à aider un étudiant dans la poursuite de ses études, et dont l'attribution dépend généralement de l'excellence des résultats scolaires plutôt que des besoins financiers.

Subventions : don (généralement une somme d'argent) fait par un gouvernement ou une société (comme une fondation éducative ou un organisme caritatif) à un bénéficiaire sous réserve de l'acceptation de certaines conditions ou du respect de certains engagements.

Le financement comprend également les prêts étudiants parrainés par le gouvernement, les dons de parents qui n'ont pas à être remboursés, ainsi que les montants provenant de fonds en fiducie, de REEE ou de REER, ou les sommes provenant d'emploi ou d'épargnes personnelles.

3.1.6 Aspirations en matière d'études et de carrière (Module M)

Dans l'enquête, on demande aux jeunes quel niveau ils voudraient atteindre dans leurs études et le niveau qu'ils croient qu'ils atteindront. On leur demande ensuite s'il y a un obstacle qui les empêche d'aller aussi loin dans leurs études qu'ils le voudraient. La liste comprend des obstacles tels que la situation financière, le fait de ne pas être admis dans un programme, le désir de demeurer près de chez soi, la nécessité de prendre soin des enfants, etc. On demande aussi aux répondants quel type d'emploi ou d'occupation ils aimeraient avoir vers l'âge de 30 ans.

3.1.7 Santé – Limitations des activités (Module M)

Tous les répondants donnent des informations sur tout état ou problème de santé physique ou mentale à long terme qui limite le type ou le niveau d'activité à l'école ou au travail. Le ou les états à **long terme** ont été définis comme ceux qui ont duré ou devraient durer pendant **au moins six mois**. Le but des questions sur les handicaps n'est pas de déterminer la nature de l'état, mais plutôt son impact sur les activités, en particulier à l'école et au travail.

3.1.8 Le soutien des autres (Module N)

Le soutien des autres a une incidence sur la réussite des études et sur le marché du travail. Dans cette section, les répondants doivent préciser le type de soutien qu'ils peuvent recevoir. (Voir la Section 6.0 – Échelles

+

3.1.9 L'emploi (Modules P1, P2 et P5)

Déterminer le type de données du marché du travail à recueillir dans l'EJET représentait un défi. Par exemple, pour étudier les transitions école-travail, il était nécessaire de demander le premier emploi que le répondant avait occupé après avoir quitté l'école à plein temps. Recueillir les informations sur tous les emplois occupés depuis cet événement n'était pas faisable. Toutefois, comme la plupart des jeunes fréquentent encore l'école à plein temps ou l'ont quittée depuis peu, étudier les activités de travail au cours de la période de référence du cycle actuel représentait une bonne solution de rechange. On a posé à ceux qui avaient quitté l'école à plein temps avant 2005 des questions additionnelles sur le premier emploi occupé après avoir quitté l'école à plein temps dans le but de connaître l'emploi de « transition ». Et à ceux qui n'avaient pas travaillé au cours de la période de référence du cycle actuel et n'avaient pas occupé d'emploi après avoir quitté l'école à plein temps, on a posé des questions pour déterminer s'ils avaient jamais travaillé et, si c'était le cas, on leur demandait certains détails sur cet emploi.

On a divisé les activités sur le marché du travail en trois catégories différentes : travail pour un employeur, travail autonome, et emploi à la ferme ou dans l'entreprise d'un membre de la famille habitant dans la même maison.

L'information sur les expériences des jeunes sur le marché du travail a été recueillie, avec les données sur le premier emploi occupé après avoir quitté l'école à plein temps si cet événement est survenu avant 2005. L'admissibilité des emplois de formation (ouverts) du cycle précédent a été confirmée. On a recueilli les dates de début et de fin pour un maximum de six emplois que le répondant a occupés entre janvier 2004 et décembre 2005 (Module P1). Ce décompte du nombre d'emplois comprend les

emplois de formation et les autres emplois admissibles du cycle précédent en plus des emplois admissibles du cycle actuel.

Les emplois ouverts sont les emplois que les répondants ont occupés au cours du cycle précédent. Ils étaient peut-être toujours à l'emploi, mais n'effectuaient aucune tâche reliée à l'emploi avant janvier 2004 (mise à pied temporaire, ralentissement d'entreprise, etc.). On demande aux répondants s'ils travaillent toujours pour le même employeur au 4^e Cycle ou s'ils sont retournés travailler pour le même employeur (Voir **Emploi admissible**).

On a recueilli d'autres détails sur un maximum de 4 emplois que le répondant avait occupés au cours de la période de référence (Module P2). Ces restrictions ont été imposées dans le but de limiter la durée de l'interview et de limiter le plus possible le fardeau imposé au répondant. Les résultats de précédentes mises à l'essai de l'enquête (l'EJET 2001 pilote auprès des jeunes âgés de 20 à 22 ans) ont indiqué qu'environ 2 % des jeunes avaient occupé plus de 4 emplois au cours d'une période d'un an.

Admissibilité, emploi (Module P1) : Pour être considéré comme admissible, un emploi indiqué pour la période de référence de 2004 à 2005 doit satisfaire aux critères suivants : si l'emploi a commencé en 2002 ou 2003, le répondant devait pouvoir fournir les dates de début et de fin de l'emploi. Si, au moment de l'interview, le répondant travaillait encore à son emploi, la date de fin pour cet emploi a été fixée au 31 décembre 2005. Tous les emplois admissibles vont demeurer ouverts pour le cycle suivant.

Agence de placement temporaire (Module P2) : Une agence de placement temporaire s'occupe des arrangements pour l'emploi et le répondant est payé par l'agence. Par exemple : Robert fait du travail de bureau pour Briggs Inc. Il a obtenu ce poste par l'entremise de Bradshaw Associates, une agence de placement temporaire. Il reçoit son salaire de Bradshaw Associates et non de Briggs Inc.

Formation en apprentissage : L'employeur s'engage, par contrat, à embaucher et à former un apprenti sous la surveillance d'un ouvrier spécialisé. Pour devenir apprenti, il y a généralement un processus d'inscription officiel auprès d'un ministère, d'un département ou d'une association corporative.

Bonus (Module P2) : Dans certaines situations, la rémunération est versée sous la forme de chèques de paie et de bonus périodiques attribués en fonction du rendement au travail. Dans ce cas, on devrait prendre la moyenne des bonus sur la période à laquelle ils s'appliquent et les inclure avec la rémunération ou le salaire déclaré. (Voir **Rémunération ou salaire**).

Congé – non rémunéré (Module P2) : Le terme congé non rémunéré désigne une période sans travail pour laquelle le répondant n'a pas été payé par l'employeur. La période sans travail a été définie, aux fins de l'EJET, comme étant une période de quatre semaines consécutives ou plus au cours de laquelle le répondant recevrait normalement une rémunération ou un salaire de son employeur s'il avait travaillé et au cours de laquelle il peut recevoir une indemnisation d'une autre source comme l'indemnisation des accidentés du travail. Le répondant est toujours considéré comme un employé au cours de cette période. Les informations sur les périodes de congé non rémunéré ont été recueillies auprès des « travailleurs rémunérés », et non des travailleurs autonomes et des travailleurs non rémunérés des entreprises et fermes familiales.

Entreprise (pour les travailleurs autonomes) (Module P2) : Pour les travailleurs autonomes, il y a entreprise si au moins une des conditions suivantes est remplie :

- Un bureau, un magasin, une ferme ou un autre lieu d'affaire est entretenu et utilisé dans le seul but d'exploiter l'entreprise, ou
- L'entreprise est constituée en société (reportez-vous à la définition de Entreprise constituée en société), ou
- Le travailleur autonome a en général un employé rémunéré; ou
- Le répondant ou ses employés utilisent un terrain, un immeuble dans lequel il a investi des sommes pour la seule exploitation de l'entreprise.

Exemples de travailleurs autonomes **POSSÉDANT** une entreprise:

- Un coiffeur qui est propriétaire d'un salon de coiffure;
- Un médecin qui possède un cabinet médical;
- Une personne qui fait de la sous-traitance pour une autre personne.

Exemples de travailleurs autonomes **NE POSSÉDANT PAS d'entreprise** :

- Un préposé à l'entretien travaillant pour un certain nombre d'autres personnes à domicile;
- Un rédacteur pigiste, un tuteur, un journalier et une gardienne d'enfants travaillant régulièrement pour un certain nombre de personnes.

Catégorie de travailleurs : Trois principales catégories de travailleurs sont définies plus loin dans cette section : le travailleur rémunéré (un employé); le travailleur autonome; le travailleur familial sans rémunération.

Dates des emplois :

Date de début de l'emploi (Module P1) : Si le répondant...

- travaille pour un même employeur sur une base « saisonnière », la date du début de l'emploi est la date de début de la plus récente période de travail non interrompue et non la date à laquelle il a commencé à travailler pour cet employeur.
- est un travailleur rémunéré qui travaille strictement sur appel, la date de début de l'emploi est la date à laquelle la plus récente période de travail a commencé. Note : Les travailleurs sur appel rémunérés ne sont considérés comme ayant un emploi qu'au cours des mois au cours desquels un certain travail a été effectué. Toute période d'un mois ou plus au cours de laquelle aucun travail n'a été effectué est considérée comme une interruption de travail pour les travailleurs sur appel et définit ainsi des emplois séparés.
- est un travailleur rémunéré qui ne recherche et trouve un emploi qu'à certains moments de l'année (par exemple, les étudiants qui ne travaillent qu'au cours des mois d'été), la date de début de l'emploi est la date à laquelle il a commencé à travailler pour la dernière fois pour cet employeur, même s'il a travaillé pour le même employeur précédemment (par exemple, au cours des trois derniers étés).
- est un travailleur autonome ayant une entreprise, la date de début de l'emploi est la date à laquelle il a fondé ou acquis l'entreprise. Pour les travailleurs autonomes ayant une entreprise, les périodes d'inactivité ne sont pas considérées comme des interruptions de travail.
- est travailleur autonome sans entreprise, la date de début de l'emploi est la date à laquelle la plus récente période de travail ininterrompue a commencé. Les travailleurs autonomes sans entreprise ne sont considérés comme ayant un emploi qu'au cours des mois au cours desquels un certain travail a été effectué. Toute période d'un mois ou plus au cours de laquelle aucun travail n'a été effectué est considérée comme une interruption de travail et, par conséquent, la période de travail suivante devient un emploi séparé.

Date de fin (Module P1) : Si le répondant...

- est un travailleur rémunéré ayant un horaire de travail précis, la date à laquelle il a travaillé pour la dernière fois est le mois et l'année où le répondant a travaillé pour la dernière fois à son emploi avant janvier 2006. Les répondants qui se sont vu accorder des congés payés, comme des vacances, une formation ou un congé maladie, par leur employeur, sont considérés comme ayant travaillé.
- est un travailleur rémunéré sans horaire de travail précis, la dernière date à laquelle il a travaillé est le mois et l'année où le répondant a travaillé pour la dernière fois à son emploi.
- est travailleur autonome avec une entreprise, une ferme ou une profession, la date à laquelle il a travaillé pour la dernière fois est le mois et l'année où il a cessé d'exploiter son entreprise ou où l'entreprise a fermé ses portes ou décembre 2005 s'il exploitait encore l'entreprise à cette date.
- est un travailleur autonome sans entreprise, la date à laquelle il a travaillé pour la dernière fois est le mois et l'année au cours desquels il a travaillé pour la dernière fois.

Employé (Modules P1 et P2) : Une personne qui travaille pour une autre (c'est-à-dire pour un employeur) et reçoit un salaire. Généralement, l'employeur déduit du salaire l'impôt sur le revenu, les contributions au régime de retraite du Canada ou du Québec, etc. Il y a des cas où des personnes

reçoivent un salaire sans que des prélèvements d'impôt ou de contributions au régime de retraite soient effectués parce que la rémunération est trop faible. (Voir **Travailleur autonome et Travailleur familial non rémunéré**.)

Employeurs (Modules P1 et P2) : Il s'agit d'une personne ou d'une entreprise pour laquelle le répondant a effectué des tâches rémunérées, à temps partiel ou à plein temps.

Emploi à plein temps (Modules P1 et P2) : Comprend les personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine à leur emploi.

Emploi à temps partiel (Modules P1 et P2) : Emploi de personnes qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine à leur emploi.

Employé temporaire (Module P2) : Un employé pour lequel il y a une indication claire que l'emploi prendra fin à un moment déterminé dans le temps. Par exemple, un employé embauché pour six mois ou un étudiant embauché par le même employeur chaque été ou chaque congé scolaire. Souvent appelé emploi à durée déterminée ou contractuel par les répondants. (Voir **Employé permanent**).

Entreprise constituée en société (Module P2) : Désigne le statut juridique d'une entreprise, d'une ferme ou, dans certains cas, d'une profession. Le terme s'applique aux personnes qui étaient travailleurs autonomes. Une entreprise constituée en société est une entreprise ou une ferme qui a une personnalité juridique en vertu des lois fédérales ou provinciales. Une entreprise ou ferme non constituée en société n'a pas de personnalité juridique distincte, mais peut être un partenariat, une entreprise familiale ou une entreprise exploitée par soi-même.

Heures de travail (Module P2) – Nombre habituel d'heures de travail

- Nombre d'heures rémunérées généralement travaillées demandées aux employés.
- Nombre des heures généralement travaillées (la rémunération n'entre pas en compte dans la question) demandé aux travailleurs autonomes et aux travailleurs non rémunérés de l'entreprise ou de la ferme familiale.

Pour les personnes qui ne travaillent pas pendant un nombre d'heures fixe, le nombre habituel d'heures de travail signifie le nombre moyen d'heures au cours d'une période de quatre semaines. Dans l'enquête, le nombre habituel d'heures de travail est recueilli pour deux périodes de référence. La première période de référence est celle où le répondant a travaillé pour la dernière fois à son emploi et la seconde est celle où le répondant a travaillé pour la première fois à son emploi.

Pour les travailleurs autonomes, le nombre d'heures travaillées inclut le temps consacré à des activités reliées au travail en plus du temps vraiment consacré à la production de biens ou à la fourniture de services. Ces activités reliées au travail comprennent : le temps passé à rechercher activement des clients potentiels, à préparer des estimations, des évaluations ou des soumissions; le temps consacré à l'exploitation d'une entreprise ou d'une ferme ou à exercer une profession, même si aucune vente n'a été effectuée, aucun service professionnel fourni et que rien n'a été produit; le temps consacré à des activités reliées à l'établissement d'une nouvelle entreprise, ferme ou profession, et/ou le temps consacré par une personne qui possède et gère son entreprise ou sa ferme, même si elle est physiquement incapable d'effectuer le travail.

Industrie (Module P2) : La nature générale des activités de l'entreprise pour lequel le répondant a travaillé (lorsqu'il était employé ou travailleur non rémunéré au sein de l'entreprise ou de la ferme familiale) ou de ses propres affaires (dans le cas des travailleurs autonomes).

Personnes qui quittent leur emploi (Module P2) : Personnes qui ne travaillaient pas à leur emploi au 31 décembre 2005 et qui ont quitté cet emploi volontairement (c'est-à-dire que l'employeur n'a pas lui-même mis fin à l'emploi). Les motifs détaillés recueillis sont : raisons personnelles de santé, grossesse ou nécessité de prendre soin de ses enfants, responsabilités personnelles ou familiales, études, déménagement, emploi non satisfaisant, nouvel emploi trouvé, désir de se concentrer sur un autre emploi ou autre motif.

Personnes ayant perdu leur emploi (Module P2) : Personnes qui ne travaillaient pas à leur emploi au 31 décembre 2005 et ont quitté leur emploi involontairement (l'employeur a lui-même mis fin à l'emploi). Les motifs détaillés recueillis sont : l'entreprise a déménagé, l'entreprise a cessé ses activités, mise à pied saisonnière ou non saisonnière, grève, renvoi, fin de contrat ou autre motif.

Emploi/travail (Modules P1, P2, P5, P6 et PS) Toute activité effectuée par le répondant au cours de la période de référence contre rémunération ou profit, notamment « le paiement en nature » (paiement en bien ou en service plutôt qu'en argent), que le paiement actuel ait été reçu ou non au cours de la période de référence. Le travail comprend le temps passé à :

- la recherche active de contrat, de clients, la préparation d'estimations, de devis ou de soumissions, la mise en place d'une nouvelle entreprise;
- la direction d'une entreprise, d'un exercice professionnel ou d'une ferme même si aucune vente n'est faite, aucun service professionnel rendu ou aucune production;
- à titre de propriétaire ou dirigeant d'entreprise même si la personne est physiquement incapable d'effectuer le travail;
- formation en cours d'emploi; travail non rémunéré pour une entreprise familiale ou une ferme; petits travaux.

Méthode par laquelle l'emploi a été trouvé (Module P2) : Identifie la méthode par laquelle le répondant a trouvé l'emploi. Les méthodes comprennent : placement ou affichage à l'école, agence de placement publique, agence de placement privée, prise de contact directe avec les employeurs ou envoi de CV, recherche par l'entremise d'amis ou de parents, placement d'une annonce, réponse à une annonce ou autre méthode.

Revenu net – pour les travailleurs autonomes (Module P2) : On recueille les informations sur les revenus totaux des travailleurs autonomes pour la totalité de 2005. Le revenu net de l'entreprise est le revenu après déduction de toutes les dépenses de l'entreprise.
(Voir **Rémunération et salaire** pour l'employé.)

Occupation (Module P2) : Désigne le type de travail que la personne effectuait à son emploi, tel que déterminé par le type de travail indiqué et la description des tâches les plus importantes.

Petits Travaux (Module P1) : Les petits travaux s'entendent de tout type de travail rémunéré et sont définis comme des travaux effectués à temps perdu pour gagner de l'argent ou de l'argent supplémentaire. Ces emplois sont surtout occasionnels, comme la garde d'enfants, le tutorat, les travaux de jardinage, le nettoyage, la livraison de journaux, etc. **Note :** Si une personne garde des enfants pour plus d'une famille, on considère ce travail comme un seul emploi. Autre exemple : Si une personne fait plusieurs « petits travaux » différents pour gagner de l'argent supplémentaire (par exemple, si elle garde des enfants et tond les pelouses de voisins), ces travaux sont considérés comme un seul emploi.

Travailleur rémunéré (Module P1 et P2) : Un travailleur rémunéré est une personne qui travaille pour d'autres (c.-à-d. qui travaille pour un employeur) et qui reçoit un salaire ou une rémunération. Habituellement, l'employeur prélève sur le salaire l'impôt sur le revenu, les cotisations au Régime de pensions du Canada ou à la Régie des rentes du Québec, etc. Il y a des cas où les personnes qui reçoivent un salaire ou une rémunération n'ont aucune déduction au titre de l'impôt ou de l'assurance emploi ou du RPC parce que le salaire gagné est trop bas.

Emploi à temps partiel (Modules P1 et P2) : Pour les personnes qui travaillent généralement moins de 30 heures par semaine.

Employés permanents (Module P2) : Les employés permanents sont des employés qui ont un emploi pour lequel aucune indication ne permettait de déterminer la fin de la période d'emploi. Par exemple, embauche permanente sans période prédéterminée. (Voir **Employé temporaire**.)

Motif pour lequel le répondant a quitté son emploi (Module P2) : Demandé pour tous les emplois qui se sont terminés avant décembre 2005. (Voir **Personnes ayant perdu leur emploi et Personnes ayant quitté leur emploi.**)

Salaires d'acceptation (Module P5) : Les questions de ce module sont nécessaires pour comprendre si un répondant ne travaille que pour la rémunération ou s'il veut occuper un emploi qui le paierait à sa juste valeur (en fonction de son expérience de travail ou de ses compétences acquises durant ses études). Le répondant peut juger que, bien qu'il y ait de meilleurs emplois offerts ailleurs, il ne veut pas déménager pour obtenir un meilleur emploi ou pour poursuivre sa carrière.

Travailleur autonome (Modules P1 et P2) : Un travailleur autonome est une personne qui :

- Exploite une entreprise ou un exercice professionnel dont il est propriétaire ou partenaire. Par exemple, la gestion d'une ferme, que le terrain soit loué ou qu'il en soit propriétaire, travail de pigiste ou contractuel (p. ex., architecte, infirmière privée). Cette définition comprend également l'exploitation d'une concession directe de vente et de livraison de produits comme des cosmétiques, des journaux, des brosses et des savons, et la pêche avec son propre matériel ou avec le matériel dont le travailleur est copropriétaire.
- Ne possède pas d'entreprise mais est payée directement par le client. Par exemple, une gardienne d'enfants, une femme de ménage, un promeneur de chien (pour plus d'un client) et qui offre ses services à contrat ou non.
- Effectue des petits travaux comme garder des enfants à l'occasion, du tutorat, du déneigement.

Dans certains cas, par exemple lorsqu'un répondant garde des enfants sur demande, il vous sera peut-être nécessaire d'expliquer au répondant que, pour les fins de l'enquête, pour cet emploi, il/elle sera classé(e) à titre de travailleur autonome.

Lorsqu'une personne accepte par une entente « contractuelle » d'accomplir une tâche précise de manière régulière (c.-à-d., garder les enfants d'une ou de plusieurs familles chaque jour, chaque semaine ou chaque mois), ce type de travail devrait être inscrit de manière distincte d'un travail autonome.

Premier emploi (Module P1) : Le premier emploi après avoir terminé ses études à plein temps indique l'emploi occupé par un répondant au moment où il a terminé ses études à plein temps ou le premier emploi qu'il a occupé après avoir terminé ses études à plein temps. Pendant la collecte des données de l'enquête, on a demandé aux répondants qui n'étaient plus des étudiants à plein temps au 31 décembre 2005 d'indiquer le premier emploi qu'ils avaient occupé après avoir terminé leurs études à plein temps. On a ensuite créé une procédure pour valider l'emploi que le répondant a déclaré être le premier emploi qu'il a occupé après avoir terminé ses études à plein temps, ou, dans le cas où le répondant n'a pas déclaré d'emploi, l'un des autres emplois déclarés comme « le premier emploi ».

Pourboires et commissions (Module P2) : Les travailleurs rémunérés peuvent recevoir des pourboires, des commissions ou des bonus en plus de leur salaire. Toutefois, il est probable que les pourboires, commissions ou bonus sont versés moins fréquemment qu'une rémunération ou un salaire régulier (qui est versé toutes les semaines, tous les mois, etc.). Dans ce cas, on fait la moyenne de la valeur des pourboires, commissions ou bonus gagnés sur la période pour laquelle le répondant a signalé sa rémunération ou son salaire. Par exemple, un montant horaire est déterminé en faisant la somme des montants des pourboires, commissions ou bonus reçus et en divisant par le nombre d'heures travaillées au cours de cette période. Ce montant est inclus dans le taux horaire du salaire. (Voir **Rémunération ou salaire.**)

Travailleur familial non rémunéré (Modules P1 et P2) : Personne qui travaille sans rémunération dans une ferme ou une entreprise détenue et exploitée par un autre membre de sa famille qui habite dans la même maison. Le travail effectué doit contribuer directement à l'exploitation de la ferme ou de l'entreprise familiale. Les répondants qui effectuent régulièrement des tâches domestiques à la maison ou dans le jardin ne sont pas inclus (par exemple, tondre la pelouse, repeindre la maison, nettoyer). (Voir **Employé et travailleur autonome.**)

Rémunération ou salaire (Module P2) : Pour les employés, la rémunération ou le salaire est calculé avant impôts et déductions (c.-à-d. assurance emploi (AE), régimes de retraite gouvernementaux (RPC/RRQ), cotisations syndicales, etc.). Le répondant choisit la période de rémunération qui facilite le plus pour lui la fourniture de données précises. Pour les répondants qui choisissent d'indiquer leur rémunération sur une base annuelle, les revenus doivent correspondre à une année complète, même si le répondant n'a pas travaillé pendant toute l'année (par exemple, un répondant qui a commencé à travailler il y a quelques mois). Le montant inscrit devrait refléter ce que le répondant gagnerait normalement s'il avait travaillé pendant toute une année.

La catégorie « autre », sous méthode de déclaration de la rémunération et des salaires, inclut les personnes qui gagnent des commissions nettes dans leur travail.

On fait la moyenne du revenu provenant des pourboires, bonus et commissions pour la période à laquelle il s'applique et on l'inclut dans la rémunération ou le salaire inscrit.

Rémunération ou salaire « habituel » : « habituel » signifie pour une période de rémunération typique. Lorsque les situations ne sont pas claires, « habituel » désigne une période de quatre semaines. Si la période de quatre semaines n'est pas représentative d'un mois habituel parce que la personne était en vacances ou malade, on demande au répondant ses revenus moyens dans des circonstances normales. (Pour le revenu du travailleur autonome, voir **Revenu net**)

Travail obligatoire (Ontario) et Destination Emploi (Québec) sont deux programmes provinciaux dans le cadre desquels le participant échange ses services de main-d'oeuvre contre des prestations d'assurance sociale. Un tel travailleur est classé à titre d'employé.

3.1.10 Formation liée à la carrière ou à l'emploi (Module P6)

Qu'un répondant ait travaillé ou non au cours des deux dernières années, il devra fournir les renseignements demandés à propos des cours ou programmes de formation liés à la carrière ou à l'emploi. Ces programmes peuvent être parrainés par un employeur ou avoir été suivis afin d'avoir de meilleures occasions d'emploi dans l'emploi actuel ou sur le marché du travail en général. Si un programme était inadmissible au Module H, on demanderait au répondant s'il est admissible au Module P6. La collecte retiendra un maximum de 4 cours ou programmes de formation (2 organisés ou parrainés par l'employeur et 2 autres pour tout autre programme lié à la carrière ou à l'emploi).

Désigne tout type de formation, à l'extérieur des programmes éducatifs et des cours de formation, suivie par le répondant de son propre chef pour acquérir des compétences pour un emploi ou une carrière.

Peut inclure la lecture de livres, de manuels ou d'autres documents écrits, l'utilisation d'un logiciel de formation assistée par ordinateur, l'observation d'autres travailleurs ou obtention de conseils ou d'aide des autres travailleurs.

3.1.11 Interruptions – Mois passés ni aux études à plein temps ni au travail (Module PS)

Pour la période de référence de janvier 2004 à décembre 2005, il a été possible de déterminer lors de l'interview les mois au cours desquels le répondant n'a pas travaillé et n'était pas aux études à plein temps – les mois d'« interruption ». Ces mois d'interruption ont été déduits à partir des dates de début et de fin des emplois occupés au cours de l'année et des mois de 2004 à 2005 au cours desquels le répondant n'était pas aux études à plein temps (études secondaires ou postsecondaires).

Pour le dernier mois d'interruption, on a demandé au répondant s'il avait cherché du travail et, dans l'affirmative, de dire comment.

3.1.12 Bénévolat (Module Q)

Travailleur bénévole : Personne qui consacre son temps non rémunéré à un groupe ou une organisation telle qu'un organisme caritatif, une école, une organisation religieuse ou une association communautaire. Les travaux communautaires non rémunérés, effectués volontairement, dans le cadre d'un programme scolaire, dans le but d'obtenir une aide, ou suite à une ordonnance d'un tribunal, sont inclus. Les activités bénévoles officieuses, comme repeindre la maison d'un voisin ou garder les enfants ou les animaux de compagnie de quelqu'un, sont exclues.

3.1.13 Capacités (Module R)

Étant donné la nature changeante des milieux du travail et l'accent mis sur le développement des ressources humaines, on a reconnu l'importance d'inclure dans l'EJET des mesures servant à évaluer les capacités. En raison de la longueur du questionnaire d'enquête, une telle évaluation se devait d'être de courte durée. On a demandé aux répondants d'évaluer eux-mêmes six capacités souvent utilisées au travail et qui sont généralement recherchées par les employeurs. Les capacités évaluées sont les capacités en informatique, les capacités à résoudre de nouveaux problèmes, les capacités en mathématiques, en écriture, en lecture et en communication orale.

3.1.14 Caractéristiques personnelles et contexte familial (Module U)

Antécédents culturels ou raciaux : Désignent le ou les groupes ethniques ou culturels auxquels les ancêtres du répondant appartiennent.

Citoyenneté : Désigne la citoyenneté du répondant au sens de la loi. On a demandé aux personnes qui ont la citoyenneté de plus d'un pays de signaler cette information. Le concept de citoyenneté découle de la *Loi sur la citoyenneté*. Les individus peuvent être Canadiens de naissance et détenir néanmoins la citoyenneté d'un autre pays. Ils peuvent aussi être Canadiens par naturalisation et détenir la citoyenneté de leur pays de naissance ou de quelque autre pays.

Canadien de naissance

Personne née au Canada ou personne née à l'extérieur du Canada si, au moment de sa naissance, au moins un de ses deux parents était citoyen canadien **et** a conservé la citoyenneté canadienne.

Canadien par naturalisation

Personne qui était immigrant reçu et qui est devenue citoyen canadien en obtenant un certificat de citoyenneté canadienne.

Autre pays

Personne qui détient la citoyenneté d'un autre pays.

Enfants à charge : Enfants dont le répondant a la garde exclusive ou partagée. Comprend les enfants à l'égard desquels le répondant a une responsabilité financière habituelle même s'il a peu ou pas de contacts avec eux. Cette catégorie comprend les enfants biologiques, adoptés, de l'autre parent et en foyer nourricier du cycle de l'EJET actuel ou précédent.

État civil: État civil du répondant au moment de l'interview. L'état civil du Cycle 3 doit être confirmé si le répondant avait indiqué être marié ou avoir un conjoint de fait. Pour le Cycle 4, le répondant doit indiquer tout changement dans son état civil, préciser le nombre de relations qu'il a eues depuis janvier 2004 et la date où son état civil a changé. Les catégories sont les suivantes :

Célibataire

Personne qui ne s'est jamais mariée ou dont le mariage a été annulé et qui ne s'est pas remariée.

Marié(e)

Personne légalement mariée et dont l'épouse ou le mari est vivant.

Vivant avec un partenaire (conjoint de fait, petite amie, petit ami)

Personne qui n'est pas légalement mariée, mais qui partage une même adresse habituelle et vit comme un conjoint avec son partenaire.

Veuf(ve)

Personne qui a perdu son conjoint suite à son décès et qui ne s'est pas remariée.

Séparé(e)

Personne mariée à l'heure actuelle, mais qui ne vit plus avec son conjoint (pour toute raison autre que la maladie ou le travail) et qui n'a pas obtenu le divorce.

Divorcé(e)

Personne qui a obtenu le divorce et qui ne s'est pas remariée.

Immigrant reçu : Personnes qui ont obtenu des autorités de l'immigration le droit de résider en permanence au Canada, mais qui n'ont pas obtenu la citoyenneté canadienne. Ces personnes sont aussi désignées « résidents permanents » par la *Loi sur l'immigration*.

Langue : parlée suffisamment pour mener une conversation : Langue dans laquelle le répondant peut tenir une conversation sur divers sujets et d'une longueur raisonnable.

Langue : parlée à la maison et le plus souvent : Les personnes qui habitaient seules devaient indiquer la langue qu'ils avaient le plus de facilité à parler. Pour les autres, il s'agissait en majorité de leur langue maternelle.

Même si les répondants peuvent avoir déclaré qu'ils avaient appris deux langues ou plus en même temps, les intervieweurs ont tenté de faire choisir aux répondants une langue plutôt qu'une autre. En conséquence, dans les quelques circonstances où les répondants ne pouvaient pas choisir entre l'anglais ou le français comme langage principale, ces cas ont été inclus dans une variable dérivée dans la catégorie « Autre : anglais et français ».

Ménage : Un ménage se compose d'une personne ou d'un groupe de personnes qui occupent le même logement et qui n'ont pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. Un ménage peut consister en un groupe familial avec ou sans autres personnes non apparentées, en deux familles ou plus partageant un même logement, un groupe de personnes non apparentées, ou une personne vivant seule. Chaque personne est membre d'un seul et même ménage.

Minorité visible : Le concept s'applique aux personnes qui, selon la Loi sur l'équité en matière d'emploi, ne sont pas de race caucasienne et n'ont pas la peau blanche. En vertu de la Loi, les populations autochtones ne sont pas considérées comme des minorités visibles.

Quitter définitivement : Les répondants qui ont quitté définitivement le domicile familial et qui ont une adresse permanente différente sont considérés comme ayant quitté définitivement le domicile familial. Il est possible qu'ils y retournent à un moment donné ou qu'ils déménagent à une adresse différente.

Province : Le fichier de données contient la province que le répondant considère comme étant celle de son adresse (PROVD4) et la province où il a fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire (module H – PSPROVD4).

Conjoint(e) ou partenaire, contexte : Si un répondant est marié légalement ou qu'il a un conjoint de fait, il devra donner des détails sur le niveau le plus élevé d'études complétées par son conjoint ou son partenaire ainsi que l'activité principale de ce dernier. Certains détails seront également nécessaires en ce qui concerne le type d'entreprise qui emploie le partenaire.

Lieu habituel de résidence :

Résidence scolaire

Chambres ou appartements inscrits au nom de l'établissement d'enseignement fréquenté par le répondant.

Maison, appartement ou autre logement privé

Maison unifamiliale, maison semi-détachée, duplex, maisons en rangée, immeuble collectif en bande, tour d'habitation.

Ailleurs

Établissements tels que pénitenciers, foyers de groupe, maisons de soins infirmiers pour les personnes âgées, hôpitaux, résidences des ordres religieux, couvents; pensions, maisons mobiles, camps, colonies, caravanes flottantes, autocaravanes, auberges de jeunesse, hôtels/motels, maisons pour touristes.

3.1.15 Revenu (Module V)

L'information recueillie dans le module du revenu est le revenu **tiré** de toutes les sources **au cours de l'année** (2005) par le répondant. Ce ne sont pas que les sommes imposables. L'information se rapporte au revenu ou argent reçu en 2005 seulement.

Prestation fiscale canadienne ou provinciale pour enfants : déclaré seulement par le parent qui reçoit le chèque (personne qui a le plus bas revenu)

Assurance emploi : Désigne le total des prestations d'assurance emploi reçues au cours de l'année, avant impôt. Elle comprend les prestations reçues pour chômage, maladie, maternité, paternité, adoption, création d'emploi, travail partagé et nouvelle formation, et les prestations pour les pêcheurs travailleurs autonomes. De même, on inclut les prestations de recyclage et de retraite reçues de Développement des ressources humaines Canada (régime d'assurance emploi).

Revenu NET d'un travail autonome sur une exploitation agricole : Il s'agit des recettes moins les dépenses d'exploitation, l'amortissement pour dépréciation et les déductions pour amortissement. S'il s'agit d'un partenariat, le répondant déclare seulement sa part. Si l'exploitation agricole est constituée en société, déclarez le revenu « traitements et salaires » et/ou « Dividendes ». Déclarez le loyer net des exploitations agricoles données en location à d'autres personnes à la rubrique « Revenu d'autre investissement ».

Crédit pour taxe sur les produits et services (TPS) et crédit pour taxe de vente harmonisée (TVH) : Une personne demande ce crédit sur sa déclaration d'impôt, lorsqu'elle a au moins 19 ans, vit avec son conjoint ou est parent. Le crédit dépend du revenu net et du revenu net du conjoint, le cas échéant.

Revenu d'autres sources gouvernementales : Désigne le revenu total des paiements de transfert des gouvernements fédéral et provinciaux et des administrations municipales non déclarés individuellement et reçus au cours de l'année. On y inclut les prestations reçues en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec (pensions de retraite, prestations de survivant, pensions d'invalidité; le montant forfaitaire des prestations de décès est exclu), le crédit pour la taxe sur les produits et services et les prestations d'invalidité.

Revenu d'autres sources non gouvernementales : On y inclut des sommes reçues à titre de revenu de placements, de soutien à l'enfant ainsi que des sommes reçues de sources non gouvernementales non inscrites dans des catégories séparées.

Revenu de placements : Inclut l'intérêt généré par des comptes en banque et autres dépôts, les dividendes nets et les autres revenus de placements.

Revenu de pensions alimentaires : Inclut les versements effectués par un conjoint lors d'une séparation ou par un ex-conjoint suite à un divorce, tous les versements réguliers et les contributions occasionnelles à l'entretien de l'enfant.

Autres revenus : Inclut les revenus tirés de droits d'auteur sur des livres, les revenus de location d'autres biens, les revenus générés par des locataires et des pensionnaires et les bourses non remboursables, les pensions alimentaires et les indemnités de grève.

Excluez les retraits de REER non imposables utilisés pour acheter une maison, les revenus de la vente d'une propriété, d'une entreprise, de biens financiers ou de biens personnels, les prêts reçus, les prêts qui vous sont remboursés, et les remboursements de cotisations à des régimes de pension d'entreprise.

Argent reçu de parents ou d'autres personnes : On y inclut des sommes (en argent comptant) reçues d'un parent, d'un tuteur ou d'une autre personne et que le répondant n'a pas à rembourser. Les sommes reçues à titre de prêt (quel que soit le moment où elles doivent être remboursées) sont exclues du revenu.

Revenu tiré des bourses d'études ou de subventions : Les sommes obtenues des bourses d'études ou des subventions peuvent être remises au répondant ou à l'établissement d'enseignement pour couvrir les frais de scolarité. Incluez les sommes obtenues de « chercheur boursier ». Dans une université, un « fellow » est un étudiant de deuxième cycle qui doit accomplir des tâches d'enseignement dans le cadre de son programme d'études.

- **Bourse d'études** : Récompense monétaire attribuée en raison de résultats scolaires exceptionnels plutôt que d'un besoin financier pour aider un étudiant à poursuivre ses études.
- **Subvention** : Somme (en général monétaire) attribuée par un gouvernement ou une entreprise (comme une fondation éducative ou caritative) à un bénéficiaire à la condition que ce dernier accepte certaines conditions ou respecte certains engagements.
- **Bourse** : Somme attribuée en raison d'un besoin financier et de résultats satisfaisants et destinée à aider un étudiant à poursuivre ses études.

Revenu de travail autonome : Désigne le revenu net (revenu brut moins frais d'exploitation tels que rémunération, loyers et dépréciation) généré au cours de l'année par l'entreprise ou la profession du répondant. Dans le cas d'un partenariat, seule la part du répondant a été inscrite. Sont aussi inclus les revenus nets de garde d'enfants, des exploitants de réseaux de distribution directe comme ceux qui vendent et livrent des cosmétiques de même que les revenus tirés du travail autonome des artistes, des écrivains, des professeurs de musique, des coiffeurs, etc.

Aide sociale (bien-être ou suppléments provinciaux du revenu) : Comprend les versements tirés des programmes provinciaux ou municipaux pour personnes dans le besoin tels que l'aide sociale ou les prestations de dernier recours pour :

- les mères avec enfants à charge
- les personnes temporairement ou définitivement inaptes au travail
- les aveugles et les handicapés
- les besoins élémentaires (nourriture, chauffage, logement, habillement)
- les besoins spéciaux (études, services de relève, services de compagnie)
- les versements des programmes d'encouragement au travail.

Rémunération et salaires : Désigne la rémunération et les salaires bruts (y compris le revenu sous forme de commissions, de pourboires et de bonus) avant déduction de montants tels que l'impôt sur le revenu et les cotisations au régime de retraite et d'assurance emploi. On y inclut les revenus tirés de tous les emplois de travailleur rémunéré occupés au cours de l'année.

4.0 Collecte et traitement de données

La collecte de données du Cycle 4 de l'EJET a eu lieu entre janvier et juin 2006.

4.1 Le questionnaire

Le questionnaire de l'EJET a été élaboré pour le Cycle 1 à l'aide du logiciel CASES d'un système d'interview téléphonique assisté par ordinateur (ITAO). Au cours du cycle 2, le logiciel BLAISE a remplacé le système CASES. Voici quelques-uns des avantages de l'ITAO : l'enchaînement des questions est contrôlé par l'ordinateur, ce qui rend possible une interview plus complexe sans trop ajouter au fardeau de l'intervieweur; la cueillette des données a lieu au cours de l'interview et s'accompagne de modifications en direct visant à vérifier si les données ont été recueillies correctement; enfin, le système peut s'occuper de fixer les rendez-vous et tenir compte des différences de fuseau horaire, etc.

4.2 La formation

Étant donné la grande taille de l'échantillon de l'enquête, on a décidé de tenir l'EJET à partir de quatre bureaux régionaux de Statistique Canada : Winnipeg, Sherbrooke, Sturgeon Falls et Halifax. L'enquête a nécessité la participation d'un grand nombre d'intervieweurs et d'intervieweurs principaux; l'équipe a donc appliqué un plan de formation en classe en deux phases. Avant la formation en classe, les participants ont reçu leur matériel d'autoformation, qui comprenait le guide de l'intervieweur et le guide relatif au contenu.

La première phase de la formation en classe a eu lieu au bureau principal à Ottawa. Jusqu'à deux intervieweurs principaux et un gestionnaire de projet de chaque bureau régional ont été invités à une séance de formation de deux jours. Celle-ci a été suivie par une journée d'auto formation sur les définitions de l'enquête et les procédures de collecte. La deuxième étape de la formation a eu lieu dans les bureaux régionaux. Les intervieweurs principaux et les chefs de projet qui ont été formés durant la première phase sont retournés à leurs bureaux régionaux et ont formé les intervieweurs.

4.3 Supervision et contrôle

Tous les intervieweurs travaillent sous la supervision d'intervieweurs principaux qui ont la responsabilité de veiller à ce que les intervieweurs connaissent bien les concepts et procédures du sondage, de surveiller périodiquement les intervieweurs et de passer en revue leur travail. Les intervieweurs principaux ont veillé à ce qu'un suivi soit assuré promptement dans les situations de refus et les autres cas de non-réponse. Les intervieweurs principaux travaillent eux-mêmes sous la supervision des gestionnaires de projet du bureau régional.

4.4 L'interview

Au Cycle 2, on a essayé de contacter les répondants qui avaient complété l'interview du Cycle 1. L'échantillon des autres cycles a été déterminé de la même façon. Pour qu'il soit plus facile de joindre le répondant choisi, on a inclus dans le fichier de l'échantillon le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du répondant, et dans la mesure du possible des adresses et numéros de téléphone additionnels. Ceci a fourni à l'intervieweur des « pistes » additionnelles pour trouver le répondant dans les situations où il n'a pu le joindre au premier numéro de téléphone.

Si le répondant choisi se révélait introuvable, l'interview ne pouvait avoir lieu. Les réponses par procuration n'étaient pas admises.

À la fin de la collecte de données, le temps moyen total par cas (incluant le contact, le dépistage, les rappels et l'interview) était de 60 minutes.

4.5 Relance des sans-réponses

On a demandé aux intervieweurs de faire tous les efforts raisonnables afin d'obtenir des entrevues de l'EJET avec le/la répondant(e) sélectionné(e). Dans les cas où l'appel de l'intervieweur tombait mal, celui-ci prenait un rendez-vous pour rappeler à une heure plus appropriée. Dans les cas des sans-réponses, une relance était faite.

On peut considérer les cas de sans-réponses dans un certain nombre de perspectives. Dans le contexte de l'EJET, il existe 2 genres de sans-réponses.

Refus

Si un répondant refusait de participer, on attribuait au cas le code « refus ». Un intervieweur ayant la responsabilité de s'occuper de la conversion des refus prenait alors le cas en charge et rappelait le répondant pour tenter de le persuader de participer.

Interviews partielles

Si un répondant ne complétait pas l'interview, on assignait un code de réponse partielle au cas. On rappelait le répondant afin de convertir le cas à une réponse complète seulement si on ne rencontrait pas la cible de taux de réponse pour un certain segment de la population (déterminé par la division de la méthodologie). Par exemple, les décrocheurs du secondaire pour la cohorte B.

4.6 Saisie des données

Comme on l'a mentionné précédemment, les réponses au questionnaire ont été recueillies directement au cours de l'interview, qui prenait la forme d'une interview téléphonique assistée par ordinateur. Un dossier partiellement révisé a été transmis à Ottawa pour fins de traitement postsaisie.

4.7 Exigences minimales des enquêtes

Pour toutes les enquêtes, il est essentiel qu'un nombre minimal de champs clés soient remplis. Dans le cas de l'EJET, les dossiers ont été retenus tant que le statut d'études secondaires pouvait être dérivé (voir *Variables dérivées et guides de codage – Section 5.0*).

4.8 Vérification de l'interview assistée par ordinateur (IAO)

La vérification de l'IAO s'est faite dans les bureaux régionaux durant la collecte des données. Les données sont recueillies lors d'une interview téléphonique à l'aide d'un logiciel IAO. Diverses vérifications et divers contrôles ont été intégrés au questionnaire de manière à vérifier la qualité de l'information obtenue. Voici quelques exemples particuliers des genres de vérification utilisés pour l'application des entrevues assistées par ordinateur de l'EJET :

Écrans de révision (écrans de confirmation)

On a prévu des écrans de révision pour les données importantes et complexes. Par exemple, dans le Module H l'écran de confirmation de l'établissement et l'écran de confirmation du programme ont été utilisés afin de déterminer l'admissibilité des établissements et des programmes. Dans le Module P1, les écrans de confirmation de l'emploi ont permis de déterminer les emplois admissibles. Tous les écrans de révision donnent les renseignements essentiels permettant d'aider les intervieweurs et les répondants lors des rappels et des vérifications.

Vérifications d'intervalle

Les vérifications d'intervalle ont été incorporées au système de l'IAO pour les questions appelant des valeurs numériques. Si les valeurs entrées étaient en dehors de l'intervalle prévu, le système faisait apparaître une fenêtre annonçant l'erreur et demandait à l'intervieweur d'apporter les corrections nécessaires à la question donnée. Les vérifications d'intervalle se faisaient dans les champs portant sur les années, le nombre de mois, de semaines, de jours ou d'heures de travail et sur les valeurs monétaires tout au long du questionnaire. **Par exemple, voir la variable B_Q20Y.** La question demandait aux

répondants en quelle année ils avaient fréquenté l'école secondaire pour la dernière fois. Les champs acceptables étaient entre 1983 et 2005. Si le répondant répondait à l'extérieur de ce champ, l'intervieweur demandait tout de suite une donnée plus exacte.

Vérifications du cheminement des questions

Tous les cheminements des questions ont été intégrés automatiquement au système IAO. Par exemple, dans le Module A, les répondants de la A_Q01 devaient répondre s'ils avaient déjà vécu aux États-Unis au cours des deux dernières années. Dans la négative, ils passaient au Module B pour les questions touchant la situation à l'école secondaire. Le groupe qui avait vécu aux États-Unis devait répondre à un certain nombre de questions reliées à leur séjour avant de se rendre au Module B.

Vérifications de la cohérence

Les vérifications de la cohérence (portant le nom de variables « E » ou « D ») ont servi à relever les incohérences dans les réponses. Ces vérifications permettaient également de déterminer les renseignements manquants des variables précédentes. Ces vérifications faisaient partie du système de l'IAO qui permettaient aux intervieweurs de revenir aux questions précédentes afin de corriger ces incohérences. Les directives pour l'intervieweur s'affichaient indiquant quoi faire et comment corriger les problèmes reliés aux données incomplètes ou incorrectes. La variable B_E46d demande au répondant s'il a répondu aux exigences du DEP. Cette question est posée afin de corriger la situation quant à l'obtention du DEP.

4.9 Traitement du bureau central

Les principaux résultats du Cycle 4 de l'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET) sont des fichiers de données « épurés ». Cette section donne un bref résumé de certaines étapes du processus portant sur le traitement de ces dossiers.

Le traitement des données du Cycle 4 de l'EJET a été fait à l'aide de l'environnement de travail généralisé. Il s'agit d'un système générique qui suit une série d'étapes servant à « épuré » un dossier du début à la fin. Les principales étapes sont :

- Épuration
- Vérification préliminaire
- Vérifications des cheminements
- Codage
- Variables dérivées
- Vérifications informatiques

Afin de faciliter le traitement, le dossier a été séparé en plus petits dossiers qui correspondaient aux modules de l'enquête. Des listes de dossiers ont également été créées dans le but de traiter plus efficacement les données.

Des fichiers plats et des répertoires ont été préparés pour le Cycle 4 de l'EJET. Les répertoires contiennent autant d'enregistrements que le nombre d'événements pour un répondant longitudinal donné, comme le nombre d'employeurs et le nombre d'emplois, le nombre d'établissements fréquentés et le nombre de programmes entrepris à ces établissements (les questions relatives à l'employeur sont organisées en liste, répétées autant de fois que nécessaire).

Épuration

Cette étape a pour objectif d'éliminer les enregistrements en double et les enregistrements fractionnés ayant des numéros d'identité en double pour les fins d'examen. Les données sont alors séparées entre les réponses et les non-réponses selon des critères prédéterminés. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la *Section 7.0*).

Vérification préliminaire

Pour tous les enregistrements provenant de la cueillette et dans lesquels les valeurs étaient manquantes (vides), on a inséré la valeur « 9, 99, 999... » au cours du traitement par le bureau régional afin de

démontrer qu'aucun renseignement n'avait été saisi dans ces champs. Les valeurs « Je ne sais pas » provenant de l'application de l'IAO et portant le code « 9 » sont changées au code « 7 » à la vérification préliminaire. On a décomposé les questions « Incrire tout ce qui s'applique » et transformé les valeurs en réponses Oui (1) ou Non (2). Enfin, toutes les réponses textuelles ont été retirées du dossier de traitement et réservées pour être traitées séparément.

Enregistrement de « Autre, précisez »

Un certain nombre de questions dans chacun des modules de l'EJET ont une catégorie de réponse « Autre, précisez ». Les intervieweurs tapent manuellement les réponses « ouvertes » et ces réponses sont difficilement classables au cours de l'entrevue ou ne reçoivent pas de code d'une catégorie prédéterminée pour la question. Au cours de la vérification préliminaire, les réponses « Autre, précisez » font l'objet d'un examen et on tente de leur attribuer un code de catégorie existante ou de créer de nouvelles catégories lorsque ces réponses répondent à des critères particuliers. Par exemple, aux questions B_Q47 et B_Q52 (pour lesquelles on a créé la variable dérivée DRED4), la réponse la plus fréquemment rencontrée était « déménagé » et répondait à une autre catégorie.

Les questions contenant une catégorie de réponse « Autre, précisez » ne sont pas constantes dans tous les cycles. Bien que les catégories de réponse originale qui apparaissent sur le questionnaire soient toujours incluses, il est possible d'ajouter des catégories supplémentaires en fonction de la fréquence des réponses retrouvées dans la catégorie « Autre, précisez ».

Certaines règles générales s'appliquent :

1. Si une nouvelle catégorie existait dans un cycle précédent, elle gardera la même valeur de catégorie dans le cycle actuel.
2. Une nouvelle catégorie dans un cycle conservera toujours sa valeur sans égard à son utilisation ultérieure dans d'autres cycles. La réponse « Autre, précisez » (générale) retiendra la dernière valeur. Les utilisateurs doivent être attentifs lors de la comparaison des comptes « Autre, précisez » dans les cycles puisque ces comptes ne concernent pas toujours les mêmes points.

Par exemple :

Nous avons attribué les valeurs 1 à 5 à la variable X et 6 à la variable « Autre ». À la suite du codage de l'OSLA, nous avons décidé d'ajouter deux nouvelles catégories qui ont reçu les valeurs 6 et 7 et « Autre » revient à la valeur 8. Au prochain cycle, si nous n'utilisons que la nouvelle catégorie 6 et que la catégorie 7 est mise de côté, la catégorie « Autre » restera à 8. Dans ce contexte, la valeur « 8 » n'est pas la même dans tous les cycles.

Vérification des cheminements

Certaines normes ont été élaborées pour la structure de codage de données afin d'expliquer de manière plus cohérente certaines situations. Ces codes normalisés sont appliqués à l'étape de la vérification des cheminements du processus de l'EJET. Les diverses situations et les codes utilisés pour décrire ces situations sont les suivants :

Enchaînement valide

Dans certains cas, une question, une série de questions ou un module complet ne s'appliquaient pas à la situation du répondant. Par exemple, dans l'éventualité où un répondant indiquait qu'il n'avait pas d'enfant, toutes les questions reliées aux dépendants étaient établies selon un enchaînement valide au cours du traitement. Un code « 6 », « 96 », « 996 » est utilisé dans le dossier de données afin de déterminer qu'une question a un enchaînement valide. Dans l'éventualité où un module au complet du questionnaire ne s'appliquait pas au répondant, toutes les variables du module ont reçu un « enchaînement valide ».

Non déclaré

Le code « non déclaré » précise que la réponse à la question est inconnue. Les codes « non déclaré » sont attribués pour les raisons suivantes :

- Lors d'une entrevue assistée par ordinateur, l'intervieweur pouvait saisir un code « Refus » ou « Ne sais pas ». À ce moment, le système de l'IAO était programmé pour sauter cette section du questionnaire. Dans le cadre du système de traitement généralisé, toutes les questions subséquentes de cette section recevront le code « Non déclaré ». Un code « Non déclaré » signifie que la question n'a pas été posée au répondant. Dans certains cas, on ne sait même pas si la question s'applique à la situation du répondant.
- Dans certains cas, un questionnaire était interrompu avant la fin. Par exemple, il peut y avoir eu interruption ou le répondant peut avoir décidé de mettre fin à l'interview. Si un questionnaire avait été rempli partiellement, mais qu'il y avait eu suffisamment de renseignements recueillis pour répondre aux critères préétablis de l'échantillonnage, toutes les questions non répondues du questionnaire étaient codées « Non déclaré ». Une seule exception s'appliquait : si on savait d'avance qu'une question ou une section n'était pas pertinente. Ces questions recevaient alors le code « Enchaînement valide ».

Un point qui recevait le code « Non déclaré » était indiqué par le code « 9 ». Pour une variable qui n'a qu'un chiffre, le code est « 9 », pour une variable à deux chiffres, « 99 », pour une variable à trois chiffres, « 999 », etc.

Codage de questions ouvertes

Quelques éléments de données du questionnaire de l'EJET ont été enregistrés par les intervieweurs dans un format ouvert. Par exemple, dans la section Emploi (Module P1), les répondants qui avaient travaillé au cours de la période de référence devaient répondre à une série de questions ouvertes à propos de leur emploi :

- De quel genre d'entreprise, d'industrie et de service s'agit-il?
- Quel genre de travail faites-vous?
- Quelles étaient/sont vos activités ou fonctions les plus importantes?

La réponse donnée par le répondant était saisie sous forme de texte par l'intervieweur. Au bureau régional, les questions ouvertes ont été codées selon diverses classifications. Les questions sur l'occupation étaient codées à l'aide de la *Classification type de profession* (CTP) de 1991 et les questions sur l'industrie étaient codées à l'aide du *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord* (SCIAN) de 1997. Les autres questions ouvertes en rapport avec l'éducation (type d'établissement d'enseignement et de programme) ont également été recueillies et codées selon la classification des programmes d'enseignement (CPE).

Imputation

Pour certaines variables du dossier de l'EJET, on a eu recours à l'imputation plutôt que d'utiliser un code particulier de non-réponse. L'imputation est le processus par lequel les éléments manquants ou incohérents sont « remplis » avec des valeurs plausibles. Pour l'EJET, on a eu recours à l'imputation pour les sections de l'enquête touchant le revenu d'emploi et le revenu du ménage. Voir la section 8.0 pour obtenir plus de détails sur l'imputation.

Variables dérivées

Lorsque les données sont « épurées », les variables dérivées (voir *Section 5.0*) sont programmées selon certaines spécifications écrites par le personnel spécialisé du CTCSE et programmées par l'équipe de traitement de la Division des enquêtes spéciales. Les codes standard pour l'enchaînement valide et le non-déclaré sont également appliqués à l'étape des variables dérivées. Dans certains cas, une catégorie a été établie à 5, 95, 995 ou 9995. Ce code de réserve renvoie au « Sans objet ». De plus, si une variable d'entrée (ou plus) de la variable dérivée comportait un code « Refus », « Ne sais pas » ou « Non déclaré », la variable dérivée était établie à « Non déclaré ».

Dossiers de traitement finaux

Les dossiers de traitement finaux créés pour le Cycle 4 de l'EJET comprenaient des dossiers bidimensionnels et répertoriés. Les utilisateurs devraient voir la *Section 12.0* en ce qui concerne le traitement du dossier.

5.0 Variables dérivées et guides de codage

On a combiné les réponses à certaines questions de l'enquête pour former des concepts spécifiques, entre autre, la situation par rapport aux études secondaires, la situation par rapport aux études postsecondaires et la situation par rapport au marché du travail en décembre 2005. De tels concepts sont appelés variables dérivées (VD). Une variable dérivée est obtenue en combinant les réponses à plusieurs questions liées à un concept précis pour constituer une variable unique.

Les tableaux suivants présentent les variables dérivées et les guides de codage respectifs. Les variables dérivées sont présentées sous les têtes de colonne particulières et en ordre dans laquelle elles apparaissent dans les guides de codage. Certains modules n'ont pas eu recours aux variables dérivées. L'univers de chaque variable dérivée révèle qui a répondu aux questions contenant les variables dérivées, si elles s'appliquent à la Cohorte A (15 ans – 21 ans pour le Cycle 4) et la Cohorte B (18 à 20 ans – 24 à 26 ans pour le Cycle 4) ou pour les deux cohortes. Si la VD ne concerne que la cohorte A, elle ne figurera pas dans ce guide d'utilisateur, mais sera présentée dans le Guide d'utilisateur des 21 ans du Cycle 4

5.1 Guides de codage du Cycle 4

Les guides de codage du Cycle 4 ont été élaborés en fonction de la présence de données historiques dans un module (reportées du Cycle 3) ou pour la période de référence du Cycle 4 seulement. Pour les modules contenant des données du Cycle 3 et du Cycle 4 on a élaboré des guides de codage répertoriés. Le tableau suivant présente les guides de codage qui sont accessibles par le site Web de Statistique Canada à www.statcan.ca sous la rubrique Enquête auprès des jeunes en transition (projet 4435), Cycle 4.

Les changements du cycle 4 incluent :

- supprimer les modules C, D et F (niveau des cours et engagement scolaire)
- éliminer les questions du module P1 sur le type d'activité du répondant
- éliminer les questions du module P2 sur les interruptions de travail non payées
- on demande les questions du module R aux deux cohortes

Section	Type de fichier	Nom descriptif du fichier	Modules	Cycle
5.1.1	Fichier plat	Niveau personne, fichier personnel	A, B, H, L, M, N, Q, R, U, V	Cycle 4
5.1.2	Répertoire des établissements	Éducation supérieure au secondaire Répertoire des établissements	H	Cycles 3 et 4
5.1.3	Répertoire des programmes	Éducation supérieure au secondaire Répertoire des programmes	H	Cycles 3 et 4
5.1.4	Répertoire	Répertoire d'engagement postsecondaire	K et KE	Cycle 4
5.1.5	Répertoire	Confirmation d'emplois ouverts du cycle3	P1	Cycle 3
5.1.6	Répertoire	Répertoire d'emplois	P1	Cycle 4
5.1.7	Répertoire	Répertoire d'emplois détaillés	P2	Cycle 4
5.1.8	Répertoire	Répertoire des enfants à charge	U	Cycle 4

5.1.1 Guide de codage du dossier principal au niveau des personnes

Nom et identificateur du module	Variable dérivée	Description	Univers
Entrée	RecordID	Identification du répondant	Tous les répondants
	AGED4	Âge du répondant en date de décembre 2005	(voir plus haut)
	BYEARD4	Année de naissance du répondant (1979-1984)	(voir plus haut)
	BMONTHD4	Mois de naissance du répondant	(voir plus haut)
	GENDERD4	Sexe du répondant	(voir plus haut)
	PROVD4	Province de résidence du ménage en date de l'interview (Géographie de recensement 2001)	(voir plus haut)
	URMIZD4	Indicateur géographique basé sur la classification des secteurs statistiques (SATYPE) qui identifie si une région est rurale ou urbaine, Géographie de recensement 2001.	(voir plus haut)
Déménagement aux États-Unis – Module A	Pas de variables dérivées		
Situation de l'enseignement au secondaire – Module B	ACMD4	Âge du répondant lorsqu'il complète les exigences pour l'obtention du diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	Répondants qui ont complété les exigences pour le diplôme d'études secondaires ou l'équivalent.
	AFTD4	Âge du répondant lorsqu'il était à l'école primaire ou secondaire à temps plein pour la dernière fois avant janvier 2006	Tous les répondants
	AHSD4	Âge du répondant lorsqu'il était à l'école primaire ou secondaire pour la dernière fois avant janvier 2006	(voir plus haut)
	DNOD4	Nombre de fois que le répondant a décroché de l'école primaire ou secondaire	(voir plus haut)
	DRED4	Principale raison pour laquelle le répondant a décroché de l'école primaire ou secondaire avant janvier 2006	Répondants qui ont déjà quitté l'école peu importe qu'ils soient des persévérants, des finissants ou des décrocheurs, en date de décembre 2005. Pour les répondants qui ont abandonné ou quitté les études plus d'une fois, cette variable est la principale raison pour avoir quitté les études la dernière fois
	DRPD4	Variable indiquant si le répondant a déjà décroché de l'école primaire ou secondaire	Tous les répondants
	FPTLESD4	Statut temps plein / temps partiel lorsque le répondant était au primaire ou au secondaire pour la dernière fois	(voir plus haut)
	HG9D4	Variable indiquant si le répondant a poursuivi ses études au-delà de la 9 ^e année à l'école secondaire en date de décembre 2005	(voir plus haut)
	HGCD4	La dernière année d'étude complétée par le répondant à l'école primaire ou secondaire en date de décembre 2005	(voir plus haut)

Nom et identificateur du module	Variable dérivée	Description	Univers
	HSSTATD4	Statut à l'école secondaire en date de décembre 2005	Tous les répondants sauf ceux qui, au Cycle 1, n'avaient pas fait d'études primaires, intermédiaires ou secondaires au Canada ou aux États-Unis, et qui, au Cycle 3, n'ont pas suivi de cours de niveau primaire, intermédiaire ou secondaire
	LESMTD4	Date (mois) à laquelle le répondant a fréquenté pour la dernière fois l'école primaire ou secondaire avant janvier 2006	Tous les répondants
	LESYRD4	Date (année) à laquelle le répondant a fréquenté pour la dernière fois l'école primaire ou secondaire avant janvier 2006	(voir plus haut)
	LFTESMD4	Date (mois) à laquelle le répondant a fréquenté l'école primaire ou secondaire à temps plein pour la dernière fois avant janvier 2006	(voir plus haut)
	LFTESYD4	Date (année) à laquelle le répondant a fréquenté l'école primaire ou secondaire à temps plein pour la dernière fois avant janvier 2006	(voir plus haut)
	LGED4	Niveau inscrit à l'école primaire ou secondaire en date de décembre 2005 ou au moment de la dernière date d'études (au primaire ou secondaire)	Répondants qui n'ont pas satisfait aux exigences pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou son équivalent en date de décembre 2005 ou au moment de la dernière date d'études. Exclut ceux inscrits à un programme DEP au Québec la dernière fois
	HSDIPMD4	Date (mois) à laquelle le répondant a complété les exigences pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	Répondants qui ont complété les exigences pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, diplôme d'études professionnelles (DEP) ou l'équivalent
	HSDIPYD4	Date (année) à laquelle le répondant a complété les exigences pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	(voir plus haut)
	NUMHSD4	Nombre de différentes écoles secondaires fréquentées entre janvier 2004 et décembre 2005	Répondants qui ont suivi des études secondaire ou primaire à un moment donné entre janvier 2004 et décembre 2005.
	SCIPD4	Champ d'études ou de spécialisation principal du répondant – diplôme d'études professionnelles	Répondants qui ont fait des études dans un DEP entre janvier 2004 et décembre 2005
	SCIPRD4	Champ d'études ou de spécialisation du répondant – diplôme d'études professionnelles (groupement primaire)	(voir plus haut)
Éducation et formation – Module H	AGSPSD4	Âge du répondant au début du premier programme	Tous les répondants sauf les persévérants du secondaire qui n'étaient pas finissants
	DLFPSMD4	Date (mois) à laquelle le répondant était inscrit aux études postsecondaires sur une base à temps plein pour la dernière fois avant janvier 2006	(voir plus haut)
	DLFPSYD4	Date (année) à laquelle le répondant était inscrit aux études postsecondaires sur une base à temps plein pour la dernière fois	(voir plus haut)

Nom et identificateur du module	Variable dérivée	Description	Univers
		avant janvier 2006	
	DLPSMD4	Date (mois) à laquelle le répondant était inscrit aux études postsecondaires pour la dernière fois avant janvier 2006	Répondants qui ont fait des études postsecondaires entre janvier 2004 et décembre 2005
	DLPSYD4	Date (année) à laquelle le répondant était inscrit aux études postsecondaires pour la dernière fois avant janvier 2006	(voir plus haut)
	EDTPSMD4	Date (mois) à laquelle le répondant a commencé ses études postsecondaires pour la première fois avant janvier 2006	Répondants qui ont fait des études postsecondaires avant janvier 2006.
	EDTPSYD4	Date (année) à laquelle le répondant a commencé ses études postsecondaires pour la première fois avant janvier 2006	(voir plus haut)
	FPSPD4	Variable identifiant le premier établissement d'enseignement postsecondaire et le premier programme suivi	Tous les répondants sauf les persévérants du secondaire qui n'étaient pas finissants
	HEDATD4	Plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu en date de décembre 2005	(voir plus haut)
	HEDLD4	Plus haut niveau de scolarité suivi en date de décembre 2005	(voir plus haut)
	HGDAD4	Plus haut niveau de diplôme d'études obtenu en date de décembre 2005	Tous les répondants
	HLPSPD4	Plus haut niveau d'études postsecondaires suivi parmi tous les programmes et établissements d'enseignement en date de décembre 2005	Tous les répondants sauf les persévérants du secondaire qui n'étaient pas finissants
	LPSATD4	Statut général d'études postsecondaires en date de décembre 2005	(voir plus haut)
	MHSPSD4	Période de temps, en mois, entre la date à laquelle le répondant était à l'école primaire/secondaire pour la dernière fois et la date à laquelle il a commencé un programme d'études postsecondaires pour la première fois. MHSPSFD4 indique si la durée est de valeur négative ou positive. MHSPSD4 est la durée en valeur absolue	Répondants qui ont fait des études postsecondaires
	MHSPSFD4	Période de temps, en mois, entre la date à laquelle le répondant était à l'école primaire/secondaire la dernière fois et la date à laquelle il a commencé un programme d'études postsecondaires pour la première fois. MHSPSFD4 indique si la durée est de valeur négative ou positive. MHSPSD4 est la durée en valeur absolue	(voir plus haut)
	NEPRCD4	Nombre de programmes postsecondaires admissibles suivis entre janvier 2004 et décembre 2005	Répondants qui ont suivi au moins un programme d'études postsecondaires entre janvier 2004 et décembre 2005
	NINDID4	Nombre d'établissements d'enseignement postsecondaires fréquentés entre janvier 2004 et décembre 2005	(voir plus haut)

Nom et identificateur du module	Variable dérivée	Description	Univers
Financement – Module L	TMOD4	Montant total d'argent que le répondant doit en prêts étudiants, prêts bancaires, marges de crédit et à ses parents ou membres de la famille, en date de décembre 2005, pour financer ses études postsecondaires	Répondants qui ont reçu un prêt du gouvernement, d'une banque, une marge de crédit ou de parents ou de membres de la famille, en date de décembre 2005, dans le but de financer leurs études postsecondaires
	TMRD4	Montant total d'argent reçu en bourses d'études, récompenses, prix, subventions ou bourses d'entretien entre janvier 2004 et décembre 2005, pour financer les études postsecondaires	Répondants qui ont reçu des bourses d'études, des récompenses, des prix, des subventions ou des bourses d'entretien entre janvier 2004 et décembre 2005 pour financer leurs études postsecondaires.
	OWEGOVD4	Montant total d'argent que le répondant <u>doit</u> en prêts étudiants gouvernementaux, en date de décembre 2005, pour financer ses études postsecondaires.	Répondants qui ont reçu un prêt provenant du gouvernement, en date de décembre 2005, dans le but de financer leurs études postsecondaires.
	OWEOTH4	Montant total d'argent que le répondant <u>doit</u> en prêts bancaires, marges de crédit et à ses parents ou membres de la famille, en date de décembre 2005, pour financer ses études postsecondaires	Répondants qui ont reçu un prêt provenant d'une banque, une marge de crédit ou provenant de parents ou de membres de la famille, en date de décembre 2005, dans le but de financer leurs études postsecondaires.
Prêts et aspirations – Module M	M1BMD4	Date (mois) à laquelle le répondant a fréquenté l'école à temps plein la dernière fois	Tous les répondants
	M1BYD4	Date (année) à laquelle le répondant a fréquenté l'école à temps plein la dernière fois	(voir plus haut)
	JOA30RD4	Code de classification des professions de 2 chiffres (CTP 1991) pour l'emploi ou la profession que le répondant aimerait occuper environ l'âge de 30 ans.	Tous les répondants.
	JOA30D4	Code de classification des professions de 4 chiffres (CTP 1991) pour l'emploi ou la profession que le répondant aimerait occuper environ l'âge de 30 ans.	Tous les répondants.
Échelle et écart type de la participation sociale – Module N	YSHSUPS3	Cette variable mesure le soutien social que le répondant reçoit de ses ami(e)s, de sa famille et d'autres sources	Tous les répondants
	YSHSUPE3	Cette variable est l'écart type pour mesurer le soutien social que le répondant reçoit de ses ami(e)s, de sa famille et d'autres sources	(voir plus haut)
Questions sur l'emploi – Module P1	ELJBVD4	Indique le nombre d'emplois admissibles (au cours de ce cycle) jusqu'à un maximum de 7 emplois (basé sur les 6 premiers emplois + le premier emploi après avoir quitté l'école à temps plein)	(voir plus haut)
	ELJBNVD4	Contient le nombre d'autres emplois occupés (pendant ce cycle) pour lesquels la vérification n'était pas possible	(voir plus haut)

Nom et identificateur du module	Variable dérivée	Description	Univers
	FJ_AGED4	Âge du répondant lorsqu'il a commencé son premier emploi où il travaillait après avoir quitté l'école à temps plein	Répondants qui étaient à l'école à temps plein entre janvier 2004 et novembre 2003; répondants qui étaient à l'école à temps plein avant janvier 2004 qui n'avaient pas encore eu un premier emploi après avoir quitté l'école à temps plein.
	FSTJOB4	Identifie l'emploi occupé par le répondant quand quitté l'école à temps plein ou le début du premier emploi après avoir quitté l'école à temps plein (emploi 1 à emploi 7), pour les répondants qui n'étaient plus étudiants à temps plein en décembre 2005	(voir plus haut)
	FTSFJDD4	Durée, en mois, entre le temps où le répondant a quitté l'école à temps plein et le temps où le répondant a commencé son premier emploi après avoir quitté l'école à temps plein. FTSFJDD4 est la durée en valeur absolue. (Utiliser en combinaison avec FTSJFLD4 pour déterminer si la durée est positive ou négative)	(voir plus haut)
	FTSJFLD4	Détermine si la valeur de FTSFJDD4 est positive ou négative	(voir plus haut)
	JBST01D4 à JBST24D4	Statut d'emploi – Variable pour indiquer chaque mois (de janvier à décembre) de 2004 et 2005, si le répondant travaillait à au moins un emploi	Répondants qui avaient au moins un emploi entre janvier 2004 et décembre 2005
Salaire d'acceptation – Module P5	RSWGD4	Salaire d'acceptation – Le traitement ou le salaire le plus bas que le répondant accepterait pour débiter un nouvel emploi à temps plein devant commencer immédiatement, montant exprimé en dollars et en cents par heure	Tous les répondants
Formation – Module P6	ERTD4	Nombre de cours ou de programmes de formation organisés par un employeur suivis entre janvier 2004 et décembre 2005	Répondants qui travaillaient pendant la période de référence (janvier 2004 à décembre 2005)
	CRTD4	Nombre de cours ou de programmes de formation liés à un emploi ou à une carrière entre janvier 2004 et décembre 2005	Tous les répondants
	TTH_1D4 et TTH_2D4	Nombre total d'heures de formation – reliée à un employeur – Cours 1 et 2	Répondants qui ont déclaré au moins un cours ou programme suivis entre janvier 2004 et décembre 2005
	TTH_3D4 et TTH_4D4	Nombre total d'heures de formation – reliée à un emploi/carrière – Cours 1 et 2	(voir plus haut)
	TTHERD4	Nombre total d'heures de formation – organisées par un employeur	(voir plus haut)
	TTHJCD4	Nombre total d'heures de formation – reliée à un emploi/carrière	(voir plus haut)
	TTHD4	Nombre total d'heures de formation	(voir plus haut)
Interruptions – Module PS	FEDS01D4 à FEDS24D4	Statut d'étudiant à temps plein – Variable indiquant, pour chaque mois au cours de l'année 2004-2005, si le répondant était un étudiant à temps plein	Tous les répondants

Nom et identificateur du module	Variable dérivée	Description	Univers
	FTES01D4 à FTES24D4	Si le répondant était à l'école primaire, secondaire ou postsecondaire à temps plein pour chaque mois pendant 2004-2005	Répondants qui ont fait des études (primaires, secondaires ou postsecondaires) entre janvier 2004 et décembre 2005
	LGMD4	Dernier mois d'interruption. Le dernier mois dans la période de référence où le répondant ne travaillait pas à un emploi et n'était pas un étudiant à temps plein	Répondants qui avaient au moins un mois où ils ne travaillaient pas et n'étaient pas aux études entre janvier 2004 et décembre 2005
	LWLGMD4	Recherche d'un emploi lors du dernier mois d'interruption. Variable pour indiquer si le répondant cherchait un emploi pendant son dernier mois d'interruption lors de la période de référence	Répondants qui avaient au moins un mois où ils ne travaillaient pas et n'étaient pas aux études entre janvier 2004 et décembre 2005
	MLTJBYD4	Indicateur pour dénoter si le répondant travaillait à 2 emplois ou plus pendant un mois ou plus à n'importe quel moment entre janvier 2004 et décembre 2005	Répondants qui avaient au moins un emploi entre janvier 2004 et décembre 2005
	MTJOB01D4 à MTJOB24D4	Variable identifiée, pour chaque mois entre janvier 2004 et décembre 2005, le nombre d'emplois pour lesquels le répondant travaillait pendant le mois	(voir plus haut)
	LFW01D4 à LFW24D4	Variable qui indique si le répondant cherchait un emploi pour le mois en question.	Répondants qui avaient au moins un mois où ils ne travaillaient pas et n'étaient pas aux études entre janvier 2004 et décembre 2005.
	JBFPD2	Statut temps plein/temps partiel parmi l'ensemble des emplois qu'AVAIT le répondant en décembre 2005.	Répondants qui avaient au moins un emploi entre janvier 2004 et décembre 2005.
Activités bénévoles – Module Q	OVRD4	Activités bénévoles du répondant en 2003	Tous les répondants
Capacités – Module R	Pas de variables dérivées		
Données démographiques – Module U	CITZEND4	Cette variable met à jour l'information sur la citoyenneté recueillie au cycle précédent. Il est possible que les répondants aient pu obtenir la citoyenneté canadienne ou acquies la citoyenneté d'un autre pays	(voir plus haut)
	LANIMMD4	Si les répondants qui ne sont pas Canadiens de naissance ont déjà été immigrant reçu	Répondants qui ont mentionné ne pas être Canadiens de naissance
	FAMSTRD4	Parent(s) ou tuteurs(s) avec qui le répondant vivait la PLUPART du temps pendant les études secondaires (ou intermédiaires ou primaires si le répondant n'a pas fait le secondaire)	Tous les répondants. Pour les répondants âgés de 24 à 26 ans (cohorte 2), les données proviennent du Cycle 3
	AGMPD4	Âge du répondant, en années, au moment où il a déménagé en permanence de la maison de ses parents ou tuteurs	Répondants qui ont déclaré avoir déménagé en permanence de la maison de leurs parents ou tuteurs en date de décembre 2005
	MARSTAD4	État matrimonial	Tous les répondants

Nom et identificateur du module	Variable dérivée	Description	Univers
	SPINDD4	Code d'industrie à 4 chiffres (SCIAN 1997) pour les emplois du conjoint	Répondants qui ont mentionné avoir un partenaire/conjoint. L'information était recueillie pour certains répondants qui ont mentionné un statut de conjoint de fait au Cycle 1 et ont dit qu'ils vivaient encore avec la même personne au Cycle 4, mais ont mentionné être célibataire comme état matrimonial
	SPINDRD4	Code d'industrie à 2 chiffres (SCIAN 1997) pour les emplois du conjoint	(voir plus haut)
	SPOCCD4	Code de classification des professions à 4 chiffres (CTP 1991) pour les emplois du conjoint	(voir plus haut)
	SPOCCRD4	Code de classification des professions à 2 chiffres (CTP 1991) pour les emplois du conjoint	(voir plus haut)
	DEPCHD4	Nombre d'enfants à charge	Tous les répondants
	LCCCD4	Langue(s) connue(s) assez bien pour soutenir une conversation	Tous les répondants
Revenus – Module V	INCEID4	Revenus reçus en 2005 provenant de prestations d'assurance-emploi	(voir plus haut)
	INCEISD4	Revenus reçus en 2005 du partenaire ou conjoint du répondant provenant de prestations d'assurance-emploi	Répondants ayant un partenaire ou conjoint en 2005
	INCGSD4	Revenus reçus en 2005 provenant d'une autre source gouvernementale telle que les indemnités des accidentés du travail ou le Régime de pension du Canada ou du Québec	Tous les répondants
	INCGSSD4	Revenus reçus en 2005 du partenaire ou conjoint du répondant provenant d'une autre source gouvernementale telle que les indemnités des accidentés du travail ou le Régime de pension du Canada ou du Québec	Répondants ayant un partenaire ou conjoint en 2005
	INCNRD4	Revenus reçus en 2005 provenant de parents ou d'autres personnes qui n'avaient pas à être remboursés (excluant les prêts)	Tous les répondants
	INCNRSD4	Revenus reçus en 2005 du partenaire ou conjoint du répondant provenant de parents ou d'autres personnes qui n'avaient pas à être remboursés (excluant les prêts)	Répondants ayant un partenaire ou conjoint en 2005
	INCOND4	Revenus reçus en 2005 provenant de sources non gouvernementales incluant les revenus de dividendes, les intérêts et autres revenus d'investissements, les pensions d'employés, les rentes ou les revenus de location	Tous les répondants
	INCONSD4	Revenus reçus en 2005 du partenaire ou conjoint du répondant provenant de sources non gouvernementales incluant les revenus de dividendes, les intérêts et	Répondants ayant un partenaire ou conjoint en 2005

Nom et identificateur du module	Variable dérivée	Description	Univers
		autres revenus d'investissements, les pensions d'employés, les rentes ou les revenus de location	
	INCSCD4	Revenus reçus en 2005 provenant de pensions alimentaires versées à un époux ou pour enfants	Tous les répondants
	INCSCSD4	Revenus reçus en 2005 du partenaire ou conjoint du répondant provenant de pensions alimentaires versées à un époux ou pour enfants	Répondants ayant un partenaire ou conjoint en 2005
	INCSED4	Revenus reçus en 2005 provenant de travail autonome	Tous les répondants
	INCSESD4	Revenus reçus en 2005 du partenaire ou conjoint du répondant provenant de travail autonome	Répondants ayant un partenaire ou conjoint en 2005
	INCSGD4	Revenus reçus en 2005 provenant de bourses d'excellence, de subventions ou de bourses d'études	Tous les répondants
	INCSGSD4	Revenus reçus en 2005 du partenaire ou conjoint du répondant provenant de bourses d'excellence, de subventions ou de bourses d'études	Répondants ayant un partenaire ou conjoint en 2005
	INCSPD4	Revenus reçus en 2005 provenant de prestations d'aide sociale ou de bien-être social	Tous les répondants
	INCSPSD4	Revenus reçus en 2005 du partenaire ou conjoint du répondant provenant de prestations d'aide sociale ou de bien-être social	Répondants ayant un partenaire ou conjoint en 2005
	INCSTD4	Revenus reçus en 2005 provenant de crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente harmonisée (TVH), ou la taxe de vente du Québec (TVQ)	Tous les répondants
	INCSTSD4	Revenus reçus en 2005 du partenaire ou conjoint du répondant provenant de crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente harmonisée (TVH), ou la taxe de vente du Québec (TVQ)	Répondants ayant un partenaire ou conjoint en 2005
	INCTBD4	Revenus reçus en 2005 provenant de prestations fiscales canadiennes pour enfants ou des prestations et crédits provinciaux pour enfants	Tous les répondants
	INCTBSD4	Revenus reçus en 2005 du partenaire ou conjoint du répondant provenant de prestations fiscales canadiennes pour enfants ou des prestations et crédits provinciaux pour enfants	Répondants ayant un partenaire ou conjoint en 2003
	INCWSD4	Revenus reçus en 2005 provenant de salaires et traitements	Tous les répondants
	INCWSSD4	Revenus reçus en 2005 du partenaire ou conjoint du répondant provenant de salaires et traitements	Répondants ayant un partenaire ou conjoint en 2003

Nom et identificateur du module	Variable dérivée	Description	Univers
	TINCD4	Revenu total en 2005 pour toutes les sources avant impôts et déductions	Tous les répondants
	TINCSD4	Revenu total en 2005 du partenaire ou conjoint(e) du répondant pour toutes les sources avant impôts et déductions	Répondants ayant un partenaire ou conjoint en 2005
	DECEASE3	Répondants décédés le ou avant le 31 décembre, 2005	
	Poids	Poids : décimal sous-entendu pour les 4 derniers octets	

Les variables dérivées géographiques suivantes n'ont pas été diffusées dans les guides de codage

CMA25D4 – Territoire formé d'une ou plusieurs municipalités voisines et situées autour d'un grand centre urbain. Pour former une région métropolitaine de recensement, le centre urbain doit compter au moins 100 000 habitants. Pour former une agglomération de recensement, le centre urbain doit compter au moins 10 000 habitants.

CMACAD4 – Le type de région métropolitaine de recensement (CMA) ou agglomération de recensement (CA) où se trouve le secteur de dénombrement. Ce champ sera laissé vide si le secteur de dénombrement ne fait pas partie de la CMA ou de la CA.

CSDCD4 – La subdivision de recensement (SDR) est le terme général désignant les municipalités (selon la législation provinciale) ou les régions traitées comme des municipalités pour des fins statistiques (p. ex., les réserves amérindiennes, les établissements amérindiens et les territoires non organisés).

EAD4 – Chaque secteur de dénombrement reçoit un code à trois chiffres unique dans la circonscription électorale fédérale (CÉF). Afin d'identifier chaque SD au Canada, le code provincial et territorial à deux chiffres et le code CÉF à trois chiffres précèdent le code du SD.

ECRD4 – Région économique (RE) de la résidence du ménage au moment de l'interview

SATYPED4 – Catégorie attribuée à une municipalité qui ne fait pas partie d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). (Une RMR ou une AR est un territoire formé d'une ou de plusieurs municipalités voisines et situées autour d'un grand centre urbain. Pour former une RMR, le centre urbain doit compter au moins 100 000 habitants. Pour former une AR, le centre urbain doit compter au moins 10 000 habitants.) Une municipalité est assignée à une des quatre catégories selon le pourcentage de ces résidents qui font la navette vers le centre urbain de toute région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement. ZIM forte : plus de 30 % des résidents de la municipalité font la navette pour aller travailler dans une RMR ou une AR. ZIM modérée : entre 5 % et 30 % des résidents de la municipalité font la navette pour aller travailler dans une RMR ou une AR. ZIM faible : entre 0 % et 5 % des résidents de la municipalité font la navette pour aller travailler dans une RMR ou une AR. Aucune ZIM : moins de 40 ou aucun résident de la municipalité font la navette pour aller travailler dans une RMR ou une AR.

REGD4 : Région de résidence du ménage au moment de l'interview

5.1.2 Études postsecondaires – Liste d'établissements

Nom du module et identificateur	Variables dérivées	Description	Univers
Entrée	RecordID	Numéro d'identification du répondant	Tous les répondants
	INST_ID	Ce chiffre donné à l'établissement correspond à l'ordre dans lequel le répondant l'a déclaré	Répondants avec au moins un établissement postsecondaire
Éducation et formation postsecondaires – Module H	DSAINMD4	Date (mois) à laquelle le répondant a commencé ses études postsecondaires à cet établissement avant janvier 2006	Respondents who took some Répondants qui ont fait des études postsecondaires entre janvier 2004 et décembre 2005
	DSAINYD4	Date (année) à laquelle le répondant a commencé ses études postsecondaires à cet établissement avant janvier 2006	(voir plus haut)
	DLINMD4	Date (mois) à laquelle le répondant était à cet établissement la dernière fois entre janvier 2004 et décembre 2005	(voir plus haut)
	DLINYD4	Date (année) à laquelle le répondant était à cet établissement la dernière fois entre janvier 2004 et décembre 2005	(voir plus haut)
	HLATTD4	Statut des études postsecondaires à cet établissement en date de décembre 2005	(voir plus haut)
	NEPRPID4	Nombre de programmes postsecondaires admissibles suivis dans cet établissement entre janvier 2004 et décembre 2005	(voir plus haut)
	DLFINMD4	Date (mois) à laquelle le répondant était inscrit aux études postsecondaires la dernière fois à cet établissement sur une base à temps plein avant janvier 2006	(voir plus haut)
	DLFINYD4	Date (année) à laquelle le répondant était inscrit aux études postsecondaires la dernière fois à cet établissement sur une base à temps plein avant janvier 2006	(voir plus haut)
	FPLIND4	Étudiant à temps plein ou à temps partiel lorsqu'il était à cet établissement la dernière fois entre janvier 2004 et décembre 2005	(voir plus haut)
	TYPEID4	Genre d'établissement postsecondaire	(voir plus haut)
	PSCMD4	Code du campus	(voir plus haut)
	PSPROVD4	Province d'établissement postsecondaire	(voir plus haut)
	INSCDD4	Code d'établissement	(voir plus haut)
	PSIPOSID	Identificateur positionnel de l'établissement postsecondaire qui indique le cycle et la position où les données dans ce cycle pour ce programme ont été recueillies	Répondants avec au moins un établissement postsecondaire
	PSILNGID	Identificateur longitudinal d'établissement postsecondaire qui permet de suivre un établissement au fil des cycles	Répondants avec au moins un programme postsecondaire à cet établissement
	ICYID	Identificateur longitudinal d'établissement postsecondaire qui permet d'identifier le cycle dans lequel des données ont été recueillies pour la première fois à cet établissement	

L'identificateur longitudinal d'établissement postsecondaire PSILNGID permet à l'utilisateur de suivre un établissement au cours des cycles. L'identificateur a deux caractères numériques qui peuvent prendre les valeurs suivantes :

Premier caractère numérique : représente le cycle dans lequel l'information sur l'établissement a d'abord été recueillie. Il peut prendre les valeurs 1 à 3

Deuxième caractère numérique : représente l'établissement dans lequel le répondant a étudié et peut prendre les valeurs de 1 à 4

Cet identificateur n'existe pas sur le fichier du cycle 1. Si vous devez extraire une variable du fichier du cycle 1, veuillez vous référer au tableau de l'Annexe B qui indique quelles variables sont associées à quel établissement. Par exemple, pour la question H8 et le PSILNGID=12, la variable H8b est associée à l'établissement 2.

5.1.3 Éducation postsecondaire – Liste des programmes

Nom du module et identificateur	Variables dérivées	Description	Univers
Entrée	RecordID	Numéro d'identification du répondant	Tous les répondants
	INST_ID	Ce chiffre donné à l'établissement correspond à l'ordre dans lequel le répondant l'a déclaré	Répondants avec au moins un établissement postsecondaire
	PROG_ID	Ce chiffre donné au programme à l'intérieur de l'établissement correspond à l'ordre dans lequel le répondant l'a déclaré	(voir plus haut)
Éducation et formation postsecondaires – Module H	INELIGD4	Un drapeau d'inadmissibilité indique la raison pour laquelle un programme ouvert et/ou un établissement du cycle 3 était déclaré inadmissible au cycle 4	Répondants avec un programme/établissement ouvert du Cycle 3
	INELGHD4	Indicateur qui signale si un programme ouvert et/ou un établissement du Cycle 3 était déclaré inadmissible au Cycle 4, avant janvier 2006	Répondants avec un programme/établissement ouvert du Cycle 3
	LVPRD4	Niveau du programme postsecondaire	Répondants qui ont fait des études postsecondaires entre janvier 2004 et décembre 2005
	CLGPRD4	Statut des études postsecondaires dans ce programme en date de décembre 2005	(voir plus haut)
	DSPRMD4	Date (mois) à laquelle le répondant a commencé ce programme postsecondaire avant janvier 2006	(voir plus haut)
	DSPRYD4	Date (année) à laquelle le répondant a commencé ce programme postsecondaire avant janvier 2006	(voir plus haut)
	DLPRMD4	Date (mois) à laquelle le répondant était inscrit à ce programme postsecondaire pour la dernière fois entre janvier 2004 et décembre 2005	(voir plus haut)
	DLPRYD4	Date (année) à laquelle le répondant était inscrit à ce programme postsecondaire pour la dernière fois entre janvier 2004 et décembre 2005	(voir plus haut)
	FPLPRD4	Étudiant à temps plein ou à temps partiel lorsqu'il était dans ce programme pour la dernière fois, entre janvier 2004 et décembre 2005	Répondants qui étaient dans un programme postsecondaire entre janvier 2004 et décembre 2005
	DLFPRMD4	Date (mois) à laquelle le répondant était inscrit à ce programme postsecondaire la dernière fois sur une base à temps plein avant janvier 2006	Répondants qui ont fait des études postsecondaires entre janvier 2004 et décembre 2005
	DLFPRYD4	Date (année) à laquelle le répondant était inscrit à ce programme postsecondaire la dernière fois sur une base à temps plein avant janvier 2006	(voir plus haut)
	SIPRD4	Pour les programmes postsecondaires qui sont en cours ou complétés en date de	(voir plus haut)

Nom du module et identificateur	Variables dérivées	Description	Univers
		décembre 2003, si le répondant a arrêté ou interrompu ses études entre janvier 2004 et décembre 2005	
	AGEPSD4	Âge du répondant au début du programme postsecondaire	Répondants qui ont participé à un programme postsecondaire entre janvier 2004 et décembre 2005
	NUMDURD4	Temps (mois) consacré à un programme postsecondaire, en date de décembre 2005.	Répondants qui ont participé à un programme postsecondaire entre janvier 2004 et décembre 2005
	RSIPRD4	Pour les programmes auxquels le répondant a participé entre janvier 2004 et décembre 2005, raisons pour lesquelles le répondant a arrêté ou interrompu le programme s'il y a eu arrêt ou interruption. Identificateur de produit qui indique le cycle et la position où les données dans ce cycle ont été recueillies	Répondants qui ont fait des études postsecondaires dans des programmes qui sont en cours ou complétés qui ont déjà arrêté ou interrompu le programme
	CIP1D4	Premier champ d'études ou de spécialisation du répondant	Répondants qui avaient un programme postsecondaire
	CIP2D4	Deuxième champ d'études ou de spécialisation du répondant	(voir plus haut)
	CIP1RD4	Premier champ d'études ou de spécialisation du répondant (groupement principal)	(voir plus haut)
	CIP2RD4	Deuxième champ d'études ou de spécialisation du répondant (groupement principal)	(voir plus haut)
	THEPSD4	Temps passé avec un employeur dans un programme d'enseignement coopératif, de formation d'apprenti, de métiers, de formation professionnelle ou un autre programme (stage, internat, clinique) pour ce programme	Répondants qui ont fréquenté un programme postsecondaire admissible entre janvier 2004 et décembre 2005 et qui ont participé à un programme comprenant une expérience d'emploi et/ou du temps passé dans un lieu de travail
	OPSPD4	Ordre chronologique des programmes auxquels le répondant était inscrit en 2004 et 2005	Répondants qui ont fait des études postsecondaires entre janvier 2004 et décembre 2005
	PSPPOSID	Identificateur positionnel du programme postsecondaire qui indique le cycle et la position où les données dans ce cycle pour ce programme ont été recueillies	Répondants avec au moins un programme postsecondaire
	PSPLNGID	Identificateur longitudinal de programme postsecondaire qui permet de suivre le programme au fil des cycles	(voir plus haut)
	ICYID	Identificateur du cycle d'établissement postsecondaire qui indique le cycle dans lequel les informations ont commencé à être recueillies pour cet établissement	(voir plus haut)

L'identificateur longitudinal d'établissement postsecondaire PSILNGID permet à l'utilisateur de suivre un établissement au cours des cycles. L'identificateur a deux caractères numériques qui peuvent prendre les valeurs suivantes :

Premier caractère numérique : représente le cycle dans lequel l'information sur l'établissement a d'abord été recueillie. Il peut prendre les valeurs 1 à 3

Deuxième caractère numérique : représente l'établissement dans lequel le répondant a étudié et peut prendre les valeurs de 1 à 4

Cet identificateur n'existe pas sur le fichier du cycle 1. Si vous devez extraire une variable du fichier du cycle 1, veuillez vous référer au tableau de l'Annexe B qui indique quelles variables sont associées à quel établissement. Par exemple, pour la question H8 et le PSILNGID=12, la variable H8b est associée à l'établissement 2.

5.1.4 Répertoire d'engagement au postsecondaire –

Nom de module et identificateur	Variables dérivées	Description	Univers
Entrée	RecordID	Numéro d'identification du répondant	Tous les répondants
Engagement au postsecondaire – Module K	HPDPSD4	Moyenne d'heures de travail payées par semaine pendant la première année d'études postsecondaires	Répondants pour lesquels la 1 ^{ère} et/ou 2 ^{ème} expérience postsecondaire a eu lieu dans le cycle 4
	HUWPSD4	Moyenne d'heures de travail non payées à l'entreprise ou à la ferme familiale par semaine pendant la première année d'études postsecondaires	(voir plus haut)
	KEXPIDD4	Indique s'il s'agit de la première ou deuxième expérience postsecondaire du répondant, au Québec ou hors-Québec, dans un CEGEP ou dans un établissement autre qu'un CEGEP.	(voir plus haut)
	KINSTD4	L'identificateur d'établissement postsecondaire qui identifie avec quel établissement est associé cette expérience postsecondaire.	(voir plus haut)

Les deux variables dérivées KEXPIDD4 et KINSTD4, fournissent de l'information sur le genre d'expérience postsecondaire: première ou deuxième, au Québec ou hors Québec, dans un CEGEP ou dans un établissement autre qu'un CEGEP. Il fournit également un lien entre l'expérience postsecondaire et l'établissement dans lequel cette expérience a eu lieu.

À partir du cycle 2 et aux cycles suivants, la variable KINSTD (identificateur de l'établissement postsecondaire dans lequel l'expérience a eu lieu) correspond à PSILNGID, qui est l'identificateur longitudinal d'établissement postsecondaire.

Si la première expérience postsecondaire a eu lieu au cycle 1, le lien ne peut être établi avec PSILNGID. Comme cet identificateur n'existe pas sur le fichier de données du cycle 1, si vous devez extraire une variable du cycle 1, vous devez vous référer au tableau de l'annexe B, qui indique quelles variables sont associées à quel établissement. Par exemple, pour la question H8 et le KINSTID=12, la variable H8b est associée à l'établissement 2.

Au cycle 1, l'information reliée aux expériences postsecondaires n'était pas présentée dans un répertoire. L'annexe B est un tableau qui indique tous les noms des variables (incluant les variables dérivées) au niveau de l'établissement, du programme et de la personne pour le cycle 1.

5.1.5 Confirmation d'emplois ouverts à partir du guide de codage de la liste du Cycle 3

Nom du module et identificateur	Variabes dérivées	Description	Univers
Entrée	RecordID	Numéro d'identification du répondant	Tous les répondants
	P1UNID	Identificateur longitudinal d'emploi qui permet de suivre l'emploi au fil des cycles	Répondants qui avaient un emploi en décembre 2003 (Cycle 3)
Questions reliées à l'emploi – Module P2	INELJBD4	Les répondants ont dû répondre à des questions portant sur leur emploi déclaré au Cycle 3 qu'ils occupaient en décembre 2003 ou les emplois qu'ils avaient en décembre 2003 mais pour lesquels ils n'ont pas travaillé au cours de cette période. Certains de ces emplois sont devenus inadmissibles au cours de la collecte du Cycle 4 lorsque le répondant s'est rappelé ou a déclaré ne pas être retourné au travail à cet emploi en 2004-2006, ou que l'emploi est devenu inadmissible au cours de la collecte du Cycle 4 parce que le répondant ne pouvait donner de renseignements détaillés à propos de l'emploi au Cycle 3. La variable INELJBD4 donne les raisons pour lesquelles cet emploi est devenu inadmissible.	Les répondants qui avaient un emploi en décembre 2003 ou qui avaient un emploi mais qui n'ont pas travaillé en décembre 2003 (Cycle 3)
	RETmmD4	Date (mois) où le répondant est retourné au travail	Répondants qui avaient un emploi au Cycle 3 mais qui n'y ont pas travaillé en décembre 2003 (Cycle 3)
	RETyD4	Date (année) où le répondant est retourné au travail	(voir plus haut)

5.1.6 Répertoire d'emplois

Nom du module et identificateur	Variabiles dérivées	Description	Univers
Entrée	RecordID	Numéro d'identification du répondant	Tous les répondants
	P1JOBID	Identificateur d'emploi unique qui indique la position où les données ont été recueillies dans ce cycle pour cet emploi	Répondants qui ont travaillé à un emploi admissible entre janvier 2004 et décembre 2005
	P1UNID	Identificateur longitudinal d'emploi qui permet de suivre l'emploi au fil des cycles	Répondants qui avaient un emploi en décembre 1999 (Cycle 1)
Questions reliées à l'emploi – Module P2	OJOBID4	Détail sur l'ordre chronologique des emplois des répondants	Répondants qui avaient au moins un emploi entre janvier 2004 et décembre 2005
	TENURED4	Nombre total de mois où le répondant travaillait à l'emploi (indépendamment des congés non payés)	(voir plus haut)
	TNURD4	Nombre total de mois en 2004-2006 où le répondant travaillait à l'emploi (indépendamment des congés non payés)	(voir plus haut)
	JOBOCCD4	Code de classification des professions de 4 chiffres (CTP 1991) pour les emplois admissibles	(voir plus haut)
	JOBOCRD4	Code de classification des professions de 2 chiffres (CTP 1991) pour les emplois admissibles	(voir plus haut)
	JOBINDD4	Code d'industrie 4 chiffres (SCIAN 1997) pour les emplois admissibles	(voir plus haut)
	JOBINRD4	Code d'industrie à 2 chiffres (SCIAN 1997) pour les emplois admissibles	(voir plus haut)
	JSTDATD4	Date de début de l'emploi (année/mois)	(voir plus haut)
	WKFTPTD4	Statut temps plein/partiel pour le répondant qui AVAIT l'emploi en décembre 2005	(voir plus haut)

5.1.7 Répertoire d'emplois détaillés

Nom du module et identificateur	Variabes dérivées	Description	Univers
Entrée	RecordID	Numéro d'identification du répondant, partant de 1 à la fin	Tous les répondants
	P1JOBID	Identificateur d'emploi unique qui indique la position où les données ont été recueillies dans ce cycle et pour cet emploi	Répondants qui ont travaillé à un emploi admissible entre janvier 2004 et décembre 2005
Emploi – Module P2	EPHSI4	Revenu horaire à l'entrée en fonction	Répondants qui avaient un emploi à n'importe quel moment entre janvier 2004 et décembre 2005 et qui étaient des employés payés ou des travailleurs autonomes quand ils ont travaillé pour la dernière fois à cet emploi
	EPWSI4	Revenu hebdomadaire à l'entrée en fonction	(voir plus haut)
	EPMSI4	Revenu mensuel à l'entrée en fonction	(voir plus haut)
	EPHEI4	Revenu horaire quand a travaillé pour la dernière fois à l'emploi	(voir plus haut)
	EPWEI4	Revenu hebdomadaire quand a travaillé pour la dernière fois à l'emploi	(voir plus haut)
	EPMEI4	Revenu mensuel quand a travaillé pour la dernière fois à l'emploi	(voir plus haut)
	NHWPMSI4	Nombres d'heures habituellement travaillées par mois à l'entrée en fonction	Répondants qui étaient employés à un emploi entre janvier 2004 et décembre 2005
	NHWPMEI4	Nombres d'heures habituellement travaillées par mois quand a travaillé pour la dernière fois à l'emploi	(voir plus haut)
	NWWPMSI4	Nombre de semaines habituellement travaillées par mois à l'entrée en fonction	(voir plus haut)
	NWWPMEI4	Nombre de semaines habituellement travaillées par mois quand a travaillé pour la dernière fois à l'emploi	(voir plus haut)
	HWSD4	Indique si le répondant travaillait habituellement 30 heures ou plus par semaine à l'entrée en fonction	Répondants qui étaient employés à un emploi entre janvier 2004 et décembre 2005
	HWED4	Indique si le répondant travaillait habituellement 30 heures ou plus par semaine lorsqu'il était à l'emploi pour la dernière fois	(voir plus haut)

5.1.8 Répertoire des enfants à charge

Nom du module et identificateur	Variabiles dérivées	Description	Univers
Entrée	RecordID	Numéro d'identification du répondant	Tous les répondants
	CBDYMD4	Date (mois) de naissance de tous les enfants à charge.	Tous les répondants qui ont mentionné avoir des enfants à charge.
	CBDYYD4	Date (année) de naissance de tous les enfants à charge.	Tous les répondants qui ont mentionné avoir des enfants à charge.
	HPMCHCD4	Raison pour laquelle l'enfant à charge vit avec le répondant la plupart du temps.	Répondants ayant des enfants à charge qui vivent dans le même domicile que l'enfant la plupart du temps ou une partie du temps.
	LVECHD4	Statut de la garde des enfants à charge vivant dans le ménage.	Répondants ayant des enfants à charge.
	RELCHCD4	Relation entre l'enfant à charge et le répondant.	Répondants ayant des enfants à charge.

6.0 Échelles de l'EJET

Au Cycle 4 de l'EJET, deux des concepts, l'engagement au secondaire et le soutien social, ont été mesurés à l'aide d'échelles. Le soutien social a été évalué pour tous les membres de la cohorte de lecture 15 ans et celle des 18-20 ans. Pour obtenir des précisions théoriques sur l'un des concepts mathématiques ou statistiques examinés ici, on voudra bien consulter le document technique de Statistique Canada intitulé «*Analysis of Scales for EJET Cycle 1 Main Survey*».

Le présent chapitre comprend quatre sections. La section 6.1 présente le concept, raison d'être des échelles et genre d'échelles utilisées dans le cadre de l'EJET. La section 6.2 discute de la démarche théorique adoptée par l'équipe de l'EJET pour produire les échelles. Les résultats et l'analyse d'une version adaptée de l'échelle du soutien social sont présentés à la section 6.3. Finalement, la liste des documents cités ou consultés dans les sections précédentes est fournie à la section 6.4.

6.1 Définition et utilisation des échelles

6.1.1 Qu'est-ce qu'une échelle?

Aux fins de la recherche en sciences sociales, une échelle est une mesure composite réunissant divers items (questions) de même structure empirique ou logique. On peut considérer l'échelle comme un ensemble de scores possibles servant à combiner des réponses à un groupe de questions. Dans le présent chapitre, le mot « échelle » renvoie également au concept théorique sur lequel est fondée la mise au point des échelles.

6.1.2 Pourquoi utiliser une échelle?

Les échelles, dans l'analyse des données, permettent aux analystes de mesurer un concept (latent) sous-jacent particulier dans les cas où ces items sont réunis. On crée une échelle en assignant des scores à des modèles de réponses qui permettent à un analyste d'évaluer la faiblesse ou la force relative de chaque indicateur. Le recours à des échelles est avantageux, car les échelles peuvent démontrer l'intensité de la relation susceptible d'exister entre des attributs.

Pour chaque facteur (concept) mesuré par une échelle, on estime une valeur du score latent pour chaque individu de l'enquête à l'intérieur d'un échantillon de répondants admissibles. Le score estimé est fondé sur des combinaisons appropriées d'un certain nombre de réponses à un groupe de questions de l'enquête (items). Le score d'un facteur donné peut servir à ordonner les individus en référence au facteur ou encore à illustrer les différences entre les individus et les groupes par rapport à ce facteur.

Une échelle offre un niveau de fiabilité plus élevé (voir la section 6.2.3) que les items individuels. En fait, la fiabilité de l'échelle augmente avec le nombre d'items qui ont servi à sa mise au point. Un item peut contenir de l'information concernant le concept mesuré (signal) et présenter une variance confusionnelle attribuable à une erreur de mesure et à de l'information uniquement liée à cet item (bruit). L'échelle aide à réduire les effets du bruit et augmente la quantité d'informations disponibles aux fins des analyses. Une échelle mise au point à l'aide de plusieurs items fournit donc davantage de renseignements aux analystes qu'une échelle mise au point à l'aide d'un seul item. Les échelles sont utiles à la recherche en sciences sociales parce qu'elles facilitent la réduction efficace de grandes quantités de données en sources d'information gérables et significatives pour les analystes.

6.1.3 Quel genre d'échelles utilise-t-on dans l'EJET?

Les diverses échelles utilisées dans les cycles 1 à 4 de l'EJET prennent leur modèle sur l'échelle de Likert (Likert, 1932). Ce genre d'échelle est intéressant en raison de l'ordinalité de ses catégories de réponse multiple. Cette ordinalité permet aux analystes de juger la force relative de l'accord exprimé par les répondants à l'enquête relativement à un item quelconque. Par exemple, à une question comportant quatre catégories, les

répondants pourront être appelés à choisir parmi quatre valeurs d'échelle ordinale telles 1 (tout à fait en désaccord), 2 (en désaccord), 3 (d'accord) et 4 (tout à fait d'accord) pour décrire leur sentiment face à l'item.

Une échelle du type Likert est un outil très fiable de classement des attitudes ou des opinions des personnes. Il s'agit de l'un des outils les plus utilisés et l'un des formats les plus faciles à identifier dans le domaine de la conception des questionnaires. Les échelles Likert peuvent comprendre un certain nombre de catégories. En vérité, plus on présente de catégories à un répondant, plus il est possible de distinguer de catégories et plus on dispose de données pour distinguer entre les répondants quant au concept que l'on mesure. En pratique, toutefois, les répondants peuvent ne pas être apte à fournir une réponse significative si on leur présente un trop grand nombre de catégories. Par ailleurs, le temps qu'il faut pour faire des distinctions très fines pose un fardeau supplémentaire sur les épaules des répondants. Le recours à des questions à échelle est une science fort inexacte ; leur utilisation est assez subjective. Le nombre de catégories doit être choisi en fonction d'un jugement propre à une situation spécifique, en considérant entre autre la connaissance du contenu de l'item, le concept d'échelle sous-jacent, de même que les répondants comme tels.

Pour plusieurs des items composant les diverses échelles de l'EJET, les catégories neutres comme « ni d'accord ni en désaccord » ou « parfois » ont été exclues des catégories offertes aux répondants. De nombreuses questions des échelles de l'EJET traitent de sujets auxquels les répondants ne s'intéressent pas souvent. Des répondants auraient donc pu être enclins à fournir une réponse neutre, ce qui aurait limité la variabilité des réponses à chaque item et, par conséquent, aurait réduit l'utilité de l'échelle.

L'élimination de la catégorie neutre favorise ici la détection des nuances de jugement ou d'opinion des répondants, même dans le cas où les distinctions sont peu tranchées. Certains spécialistes de la conception des questionnaires estiment que si un répondant ne sait pas s'il penche du côté négatif ou positif d'un énoncé, il doit répondre « Ne sait pas » plutôt que d'opter pour une réponse neutre. En revanche, d'autres croient que les répondants qui n'ont vraiment pas d'opinion sur un énoncé donné doivent pouvoir fournir une réponse neutre. On trouvera une étude plus approfondie de la théorie et de la conception des items des échelles dans *Survey Research Methods* (Fowler, 1995).

Si pour une enquête on choisit d'utiliser une échelle précédemment établie, il est important de s'assurer que cette échelle porte sur les sujets que l'enquête tente de mesurer. Cela est particulièrement vrai dans les domaines de recherche où les spécialistes des sciences sociales s'interrogent sur ce que le concept devrait mesurer. Le débat porte notamment sur les enquêtes où de nombreuses échelles présentent des degrés variables de spécificité et/ou de focalisation sur des aspects particuliers d'un concept. Même si les différences entre les mesures globales d'un concept et les mesures des attitudes précises ou des facettes d'un concept sont souvent négligées dans la recherche, ces mesures et leurs comportements ne sont pas nécessairement équivalents (Rosenberg et coll., 1995).

6.1.4 Biais dans les réponses

La tendance systématique qu'ont les participants à répondre à des questions indépendamment de leur contenu (c'est-à-dire ce que l'item doit mesurer) s'appelle « biais dans les réponses » ou « style de réponse » selon le contexte. Un biais dans les réponses est une réaction temporaire à une demande circonstancielle. Il peut s'agir de pressions exercées par le temps ou de divulgation publique escomptée. Le biais peut également être attribuable au contexte, comme la présentation de la question ou la nature des questions précédentes. Si les réponses d'une personne sont constamment entachées de biais au fil du temps et dans diverses situations, ce biais est alors considéré comme son style de réponse (Paulhus, 1991, p. 17).

6.1.5 Questions négatives et positives

Il est recommandé d'inclure des questions formulées selon un tour négatif et positif dans les échelles d'évaluation largement utilisées en psychologie afin de réduire divers biais de réponse, y compris l'acquiescement⁴ (Marsh, 1996). L'hypothèse de travail sous-jacente à cette façon de procéder est que les questions formulées positivement et négativement représentent le même concept.

4) L'acquiescement est la tendance à être d'accord plutôt qu'en désaccord avec un énoncé (Paulhus, 1991, p. 46). Certaines personnes ont en effet tendance à être d'accord avec les énoncés, tandis que d'autres ont tendance à être en désaccord avec les énoncés.

Cependant, les techniques d'analyse des facteurs (section 6.2.1) indiquent parfois des facteurs distincts résultant des questions formulées positivement et négativement. Il faut alors se demander avant tout si la distinction entre les questions formulées positivement et négativement est significative. D'autre part, il est possible que cette distinction ne soit que le reflet du style de réponse d'une personne (Paulhus, 1991, p. 48). Ces deux explications ont des incidences fort différentes, et il peut être difficile de les distinguer (Marsh, 1996).

6.2 Mise au point des échelles

La mise au point des échelles a été accomplie en trois étapes principales. La première consistait en une analyse factorielle linéaire destinée à vérifier si la structure théorique sous-jacente des items et des sous-échelles était confirmée par les données (section 6.2.1). En supposant que la structure théorique soit valide, l'étape suivante consistait à estimer les résultats des échelles au moyen d'un modèle de théorie de la réponse d'item (TRI) (section 6.2.2). Enfin, on a procédé à des contrôles de fiabilité et de validité des résultats estimés (section 6.2.3 et section 6.2.4). On trouvera ci-dessous la méthode générale utilisée pour chacune de ces étapes.

6.2.1 Examen de la validité du modèle

Analyse factorielle : stratégie

On a eu recours à l'analyse factorielle pour déterminer si les données confirmaient le concept théorique de l'échelle. L'analyse factorielle offre aussi un moyen d'atteindre les buts de l'analyse des items. Celle-ci consiste à vérifier que les items sont liés aux concepts proposés et que la force de ces liens est suffisante aux fins des mesures (Gorsuch, 1997).

Selon Comrey et Lee, l'objectif de l'analyse factorielle est d'isoler les concepts qui ont une plus grande valeur intrinsèque pour décrire les relations fonctionnelles entre les variables du domaine. Or, tous les ensembles de variables ne sont pas tous également aptes à exprimer ces relations. En outre, il n'existe pas nécessairement un seul concept « correct » ou un seul facteur « réel » pour un domaine d'intérêt donné (Comrey et Lee, 1992, p. 245).

La relation de chaque variable avec chaque facteur, qu'on appelle « saturation factorielle », permet à l'analyste d'évaluer quantitativement l'interaction des items les uns avec les autres. La force de cette saturation sur différents facteurs communs indique si un item se retrouve relié à aucun des facteurs proposés, à un seul de ces facteurs, ou à plus d'un facteur (saturation multiple). Plus le niveau de saturation d'une variable sur un facteur est grand, plus la variance (commune)⁵ reliée au chevauchement entre la variable de données et ce facteur est grand et plus l'item constitue une mesure pure de ce facteur.

Les items qui sont le plus clairement liés à un seul facteur peuvent faire partie d'une échelle relativement au concept sous-jacent à ce facteur. Les items qui ne sont pas fortement liés à aucun des facteurs peuvent être écartés de la suite des analyses. Un item peut aussi être fortement lié à plus d'un facteur. Cela pourrait indiquer qu'il existe un lien entre les facteurs, auquel cas de nombreux items devraient saturer plus d'un facteur et la saturation multiple peut s'expliquer mathématiquement. Toutefois, cela pourrait aussi indiquer qu'il existe un facteur inconnu ou confusionnel lié aux facteurs proposés, auquel cas l'item ou les items en question ne doivent pas être pris en considération dans l'établissement de l'échelle.

On se demande souvent, relativement aux saturations factorielles, quel degré de corrélation doit exister entre un item et un facteur pour que cet item soit considéré « significatif ». Même si aucun test officiel n'existe à cet égard, Comrey et Lee ont énoncé une référence brute à utiliser dans l'interprétation des corrélations variable-facteur⁶ (Comrey et Lee, 1992, p. 243). Ils fondent leur référence sur un examen du pourcentage de variance commune de l'item par rapport au facteur (voir Le tableau 6.1).

5) On peut décrire la variance entre les réponses à tout item en particulier à l'aide de deux éléments principaux : la variance propre et la variance commune. La variance propre exprime les différences entre les personnes en rapport avec les caractéristiques uniques de l'item. La variance commune exprime les différences qui peuvent s'expliquer par le facteur commun lié à tous les items de l'échelle.

6) Saturations factorielles orthogonales ou coefficients de structure.

Tableau 6.1 – Échelle de corrélations variable-facteur

Saturation	Pourcentage de variance expliquée	Qualité de la saturation
Plus de 0,71	Plus de 50	Excellente
Plus de 0,63	Plus de 40	Très bonne
Plus de 0,55	Plus de 30	Bonne
Plus de 0,45	Plus de 20	Passable
Plus de 0,32	Plus de 10	Médiocre
Moins de 0,32	Négligeable	Insignifiante (à ne pas interpréter)

L'examen des saturations factorielles, toutefois, n'est pas suffisant en soi aux fins de l'interprétation des facteurs. L'explication complète d'un facteur exige une compréhension théorique quant à savoir pourquoi les items vont ensemble et comment le facteur ou les facteurs déterminés sont liés à d'autres structures factorielles antérieurement déterminées dans le cadre du domaine d'intérêt.

Analyse factorielle : méthode

Pour les données de l'EJET, on a tenu compte des effets de la langue des entrevues sur les réponses. Tout changement dans la présentation des items est susceptible d'introduire un biais de réponse important. (Fowler, 1995, p. 74) Ainsi, une traduction infidèle risque d'altérer les réponses et de fausser l'interprétation des questions. Il est en outre possible que les modèles de réponse ne soient pas les mêmes pour les répondants qui ont reçu un questionnaire anglais et pour ceux qui ont reçu un questionnaire français.

Pour examiner la possibilité d'un biais imputable à la traduction, on a d'abord réparti les données en deux échantillons selon la langue d'administration des questionnaires : anglais et français. On a ensuite comparé les résultats de chaque sous-échantillon linguistique. Des écarts importants entre les résultats pourraient indiquer la présence d'un biais relié à la traduction.

Puis on a réparti de façon aléatoire les échantillons anglais et français en deux sous-échantillons. Le premier sous-échantillon des échantillons anglais et français a été désigné échantillon de test et le second échantillon de vérification. Ce dernier échantillon a servi à confirmer de façon autonome la structure identifiée dans le premier sous-échantillon.

On a effectué une analyse factorielle distincte, fondée sur les composantes principales, pour chaque sous-échantillon linguistique afin d'établir combien de facteurs devaient être extraits des données. On a comparé les saturations factorielles de chaque variable des sous-échantillons et des deux langues. Les saturations factorielles ont été examinées en fonction d'une rotation de la matrice de saturation factorielle lorsque deux facteurs ou plus étaient liés au concept. Une rotation implique un déplacement de l'axe des coordonnées de la matrice de saturation. Si une saturation est difficile à interpréter, on pourrait obtenir une interprétation plus simple en effectuant une rotation. Cette approche pourrait permettre d'obtenir un modèle de saturation factorielle tel qu'une variable serait grandement saturée sur un facteur, mais faiblement ou modérément sur l'autre ou sur les autres facteurs.

Dans chaque analyse factorielle figurant dans le présent document, la valeur des items pour chaque répondant a été multipliée par le poids normalisé attribué au répondant afin d'obtenir une estimation de la matrice de variance-covariance qui soit cohérente au plan de sondage de l'enquête. Le poids normalisé a été calculé en divisant le poids du répondant à l'enquête, Cycle 4 (voir la **section 10.0** pour des précisions sur la pondération dans le cadre de l'EJET) par le poids moyen de tous les répondants admissibles. De la sorte, en théorie, la somme des poids normalisés est égale à la taille de l'échantillon des répondants admissibles.

Dans le cadre d'un questionnaire, certaines questions sont orientées positivement, par exemple *Je m'entendais bien avec les enseignants*. D'autres questions sont orientées négativement, par exemple *Ce que j'apprenais en classe était inutile*. Pour éviter que les effets sur une échelle des items orientés négativement annulent les effets des items orientés positivement et rendent l'échelle inopérante, les items négatifs ont été réorientés de manière à les rendre positifs. Si k est le nombre de catégories d'un item en particulier, on obtient un item orienté positivement d'un item orienté négativement en soustrayant la valeur de l'item de $k + 1$. (($k+1$)-

valeur de l'item). Sur une échelle de quatre points, si un répondant a indiqué une valeur de 2 pour une question orientée négativement, la valeur de réponse orientée positivement serait de 3 (3 = 5-2). Cette réorientation a été faite avant que le score ne soit calculé, de manière qu'il soit possible d'estimer justement la cohérence interne des items de l'échelle (coefficient alpha de Cronbach) et les scores des échelles. (Voir la **section 6.2.3** pour plus de précisions sur le coefficient alpha de Cronbach).

Il convient de souligner que, outre les scores estimés, les items de chaque échelle sont inclus dans le fichier de microdonnées. Les chercheurs pourront ainsi prendre en considération d'autres structures factorielles. Les valeurs initiales, avant le renversement de valeurs, ont été retenues pour tous ces items.

6.2.2 Estimation des scores

Les résultats de l'analyse factorielle ont été utilisés pour déterminer les items saturés sur chaque facteur (**section 6.2.1**). Après l'analyse des structures factorielles et la vérification des items à inclure dans chaque facteur, l'étape suivante consistait à estimer le score du concept latent du répondant pour chaque facteur. Deux approches ont été examinées : une composition linéaire fondée sur les saturations factorielles linéaires et élaborée dans le cadre de l'analyse factorielle (méthode classique) et une estimation non linéaire correspondant à un maximum de vraisemblance, fondée sur la TRI. L'examen des deux méthodes a été effectué à l'aide des poids normalisés de l'enquête. Les poids ont été intégrés à l'analyse afin de calculer des estimations des scores ponctuelles cohérentes au plan de sondage de l'enquête

Dans une analyse factorielle, les données doivent avoir la propriété des données d'intervalle ou de ratio. Cependant, certains affirment que les données des tests ne possèdent que la propriété des données ordinales. Le fait que l'on doive considérer les scores des tests psychologiques comme des données ordinales ou des données d'intervalle fait l'objet d'un débat au sein des chercheurs en sciences sociales (Crocker et Algina, 1986, p. 61-63). En règle générale, si on peut démontrer que les scores sont plus utiles lorsqu'ils sont considérés comme des données d'intervalle, il est alors convenu de les considérer ainsi. D'autre part, si le fait de considérer les données comme une mesure de l'intervalle n'améliore pas ou même diminue leur utilité, seul l'information reliée au classement ordinal doit être retenu (Crocker et Algina, 1986, p. 61).

La TRI permet de mieux contrôler la nature ordinale des données que l'analyse factorielle. Le programme informatique PARSCALE⁷ (Muraki et Bock, 1997) a été appliqué au calcul des scores de la TRI de même que des estimations des erreurs de mesure. Les scores diffusés dans le cas des échelles de l'EJET étaient fondés sur la TRI.

Les scores de la TRI et leurs erreurs types respectifs ont été estimés en fonction d'un maximum de vraisemblance pondérée (voir Warm, 1989) et par l'application d'un modèle généralisé de crédit partiel. Ce modèle est un prolongement de la distribution logistique à deux paramètres par rapport à des données polytomiques (catégoriques) (Muraki, 1992). À l'aide de ce prolongement, un paramètre de pente global pour chaque item et un paramètre de difficulté pour chaque catégorie à l'intérieur d'un item est obtenus. L'équipe de l'EJET a adopté une forme particulière de ce modèle où le paramètre de difficulté est divisé en un paramètre de catégorie (un paramètre commun à tous les items contenus dans un bloc spécifique) et un paramètre de position spécifique à chaque item.

Pour estimer les scores de la TRI, on a précisé la distribution des scores de manière à obtenir une moyenne de « 0 » et un écart type de « 1 ». Une fois normalisé, le score estimatif du répondant peut, dans ce cas, être interprété comme le nombre d'écarts types de la population nous intéressant se situant au-dessus (valeur positive) ou au-dessous (valeur négative) de la moyenne.

Une structure de réponse comportant surtout des valeurs positives extrêmes (c'est-à-dire « tout à fait d'accord » sur toutes les questions positives et « tout à fait en désaccord » sur toutes les questions négatives) est très probablement le fait d'une personne ayant un score très positif. À l'inverse, une structure de réponse comportant surtout des valeurs négatives extrêmes est très probablement le fait d'une personne ayant un score très négatif. Un mélange caractéristique de réponses (peu de réponses extrêmes) est vraisemblablement le fait d'une personne ayant un score avoisinant « 0 ». Dans la plupart des cas, une structure de réponses résultant du choix de la catégorie la plus extrême peut être attribuable à un biais interne par le répondant à

7) Pour plus d'information sur parscale, vous référer à son guide de l'utilisateur (Du Toit, 2003).

l'égard des réponses extrêmes où elle peut indiquer une opinion bien arrêtée du répondant sur un sujet donné (Paulhus, 1991, p. 49).

6.2.3 Fiabilité des échelles

La fiabilité d'une échelle renvoie à l'exactitude, à la fidélité ou à la cohérence des scores obtenus ou encore à la capacité de reproduire ceux-ci. En termes plus techniques, la fiabilité indique jusqu'à quel point les scores sont exempts d'erreurs de mesure. À cet égard, il est possible d'interpréter la fiabilité comme une mesure holistique de la précision d'une échelle, en ce sens qu'elle décrit la proportion de la variance de population dans des scores qui peuvent s'expliquer par cette variance dans le concept sous-jacent. L'examen des échelles se fait généralement à l'aide de deux mesures de la fiabilité : le coefficient alpha de Cronbach et l'indice de fiabilité.

Le coefficient alpha de Cronbach et son interprétation

Le coefficient alpha de Cronbach mesure la cohérence interne des items compris dans un facteur. Il est fondé sur la covariance moyenne des items. On part du principe que les items compris dans un facteur comportent une corrélation positive les uns avec les autres.

Le coefficient alpha de Cronbach donne lieu à plusieurs interprétations. Théoriquement, il est lié à la corrélation entre l'échelle utilisée et toutes les autres échelles possibles qui contiennent le même nombre d'items qui pourraient être tirés d'un univers hypothétique d'items mesurant la même caractéristique visée. L'analyste peut ainsi obtenir la relation prévue entre l'échelle utilisée et toutes les autres échelles possibles mesurant le même concept. Comme le coefficient alpha de Cronbach peut être interprété comme un coefficient de détermination, ses valeurs vont de « 0 » à « 1 ». Le coefficient alpha de Cronbach peut être considéré comme la limite inférieure de la fiabilité. Mais le véritable degré de fiabilité de l'échelle est à tout le moins aussi élevé que la valeur de la fiabilité calculée à l'aide de cette mesure.

Un malentendu courant entourant le coefficient alpha de Cronbach consiste à estimer qu'une valeur relativement élevée pour ce coefficient obtenue pour un facteur indique que les items du test sont unidimensionnels (les items représentent un facteur sous-jacent commun). En fait, « étant donné que le coefficient alpha [de Cronbach] est fondé sur la covariance des items et qu'une covariance élevée entre les items peut être attribuable à plus d'un facteur commun, le coefficient alpha de Cronbach ne devrait pas être interprété comme une mesure de la nature unidimensionnelle du test » (traduction) (Crocker et Algina, 1986, p. 142).

Indice de fiabilité

Tandis que le coefficient alpha de Cronbach estime la fiabilité en tant que cohérence interne des items d'une échelle, l'indice de la fiabilité η_j offre une estimation encore plus précise, car il intègre les caractéristiques de la TRI de chacun des items. Comme le coefficient alpha de Cronbach, les valeurs de cet indice qui sont les plus près de « 1 » indiquent une plus grande précision et dénotent de meilleures propriétés de mesure de l'échelle (Crocker et Algina, 1986, p. 352).

$$\eta_j = \sqrt{1 - \frac{\sigma^2_{E_j}}{\sigma^2_j}} \quad (\text{Figure 6.1})$$

Pour une échelle j donnée, $\sigma^2_{E_j}$ est la moyenne pondérée de la variance de mesure, calculée en utilisant l'ensemble de l'échantillon, et σ^2_j est la variance estimée de tous les scores sur l'échelle j . Bien que la valeur de η_j soit d'une magnitude semblable à celle du coefficient alpha de Cronbach, elle constitue une mesure de la fiabilité plus exacte des scores finaux produits.

6.2.4 Test de la validité des échelles

Pour vérifier si les scores d'échelle estimés se comportent comme la conception du modèle théoriquement proposé, on a procédé à des tests de la validité des échelles. Le processus de validation avait pour objectif de garantir que le concept est le même que celui qui correspond à la définition courante, et ce malgré les modifications qui peuvent avoir été apportées au nombre d'items ou à leur libellé pour tenir compte de contraintes opérationnelles. Ces tests impliquent l'évaluation des échelles ou des sous-échelles proposées en comparant leurs scores estimés à ceux d'autres échelles pertinentes ou aux valeurs d'autres variables pertinentes (validité du critère). Ces tests peuvent également inclure une comparaison de différents groupes de répondants identifiables sur l'échelle visée (validité du groupe connu). Il peut aussi être important de montrer qu'une échelle ne présente pas une forte corrélation avec des attitudes qu'elle n'est pas censée mesurer (validité d'une fonction discriminante). Les tests de la validité des échelles supposent que l'on connaît le domaine spécialisé visé par l'analyse et, en particulier, les variables ou les échelles que l'on s'attend à voir reliées à l'échelle visée de même que la forme que cette relation devrait prendre.

6.3 Échelle du soutien social

6.3.1 Description de l'échelle du soutien social

La plupart des travaux de conceptualisation du soutien regroupent les idées suivantes : soutien émotif, établissement de l'estime de soi, information et rétroaction ainsi qu'aide tangible (Russell et Cutrona, 1987). Un certain nombre de mesures différentes du soutien social ont été élaborées. Ces mesures diffèrent beaucoup l'une de l'autre et se distinguent sous de nombreux rapports quant au modèle de soutien social qu'elles proposent. En fait, ces instruments diffèrent selon qu'ils évaluent 1) la structure ou la fonction du soutien; 2) le soutien subjectif ou objectif; 3) la disponibilité ou l'adéquation du soutien; 4) les structures ou les fonctions individuelles ou les indices globaux; 5) plusieurs structures individuelles; 6) le rôle des personnes disponibles pour offrir du soutien ou simplement à savoir si le soutien est disponible; ou 7) le nombre de personnes disponibles pour offrir du soutien ou tout simplement la disponibilité du soutien (sans distinction du nombre de personnes) (Cohen et Syme, 1985, p. 15).

Bien que le soutien social ne soit pas formé d'un concept unique ou d'un concept empirique, les chercheurs y ont encore largement recours. « La connotation [de l'expression « soutien social »] est suffisamment forte pour être utile même en l'absence d'une signification précise » (House et Kahn, 1985, p. 84). D'aucuns ont laissé entendre que ce concept est utilisé parce que, même en l'absence d'un concept unique, on arrive à dégager un thème commun de nombreux phénomènes en apparence divers.

Le concept de soutien social peut nous aider à interpréter les différences observées dans les réactions des gens face à des problèmes courants. Les situations de détresse chez certaines personnes ne semblent pas avoir d'effet sur d'autres. Les chercheurs supposent que certains facteurs peuvent servir d'intermédiaire entre des situations difficiles et les résultats de ces situations. Le soutien social est l'un de ces mécanismes d'adaptation. En fait, le soutien social peut maintenir l'estime de soi et la maîtrise dans l'adversité (Pearlin et Schooler, 1978); (Pearlin, 1985, p. 57).

L'objectif central du modèle de soutien social proposé par Carolyn Cutrona et Daniel Russell consiste à comprendre les processus grâce auxquels les relations interpersonnelles améliorent ou permettent de conserver le bien-être psychologique et physiologique. Dans le contexte de l'EJET, l'objectif de cette mesure était de déterminer la disponibilité du soutien social pour le jeune, que ce soit par l'entremise d'amis, de membres de la famille, etc. L'échelle de soutien social utilisée dans le cadre de l'EJET est une version modifiée de l'échelle de dispositions sociales mise au point par Russell et Cutrona. Elle était fondée sur des modifications semblables apportées à l'échelle pour l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes du Canada (guide de l'utilisateur des microdonnées de 2003).⁸

Les dimensions du soutien social mesurées dans l'EJET comprennent trois aspects du modèle initial et sont classées dans la grande catégorie des dispositions d'assistance. Il s'agit des alliances fiables (savoir que l'on

8) Guide de l'utilisateur des microdonnées (2003 – *Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes – Cycle 4*; Statistique Canada

peut compter sur les autres pour obtenir une aide pratique), de l'attachement (intimité affective) et de l'orientation (avis ou information). Ces aspects sont les plus directement liés au processus de résolution de problèmes dans un contexte de stress. Deux items ont été proposés pour mesurer chacun de ces aspects, soit un total de six items. Tous les répondants qui faisaient partie du cycle 3 étaient admissibles aux questions du soutien social.

6.3.2 Validité du modèle

Aucune différence marquée n'a été observée relativement aux saturations factorielles entre les échantillons d'anglophones et de francophones pour la cohorte des 15 ans ou celle des 18-20 ans, et tous les items proposés ont été conservés. Les items composant le facteur, leur description et leur saturation factorielle sont indiqués ci-dessous.

Tableau 6.2 – Items de l'échelle du soutien social – Description et saturation

Guide de codage d'item	Description des items	Saturations factorielles Cohorte des 18-20 ans
N4Q11	Si quelque chose allait mal, personne ne m'aiderait.	0,69
N4Q12	J'ai une famille et des ami(e)s qui m'aident à me sentir à l'abri du danger, en sécurité et heureux(se).	0,76
N4Q13	J'ai quelqu'un en qui j'ai confiance et vers qui je pourrais me tourner pour avoir des conseils si j'avais des problèmes.	0,78
N4Q14	Je n'ai personne avec qui je me sens à l'aise pour parler de mes problèmes.	0,72
N4Q15	Il n'y a personne avec qui je me sens proche.	0,79
N4Q16	Il y a des gens sur qui je peux compter lors de périodes difficiles.	0,82

Selon la référence de Comrey et Lee pour l'évaluation de la saturation des échelles (section 6.2.1), la saturation pour l'échelle du soutien social ayant des valeurs de 0,67 à 0,81, allait de très bonne à excellente.

6.3.3 Estimation des scores

Le code YSHSUPS4 a été attribué aux scores de cette échelle dans l'ensemble de données, et le code YSHSUPE4 a été attribué à l'erreur type. Comme un petit nombre de répondants n'ont répondu à aucune des questions sur lesquelles reposait l'échelle, il a été impossible d'estimer les scores de 266 répondants de la cohorte des 18-20 ans. Dans tous les cas des scores manquants pour cette échelle, les scores et l'erreur type de ces scores ont reçu la valeur 99,99999.

Paramètres d'items pour l'échelle du soutien social

Tableau 6.3a. Paramètres d'items spécifiques pour l'échelle du soutien social, cohorte des 18-20 ans

Guide de codage d'item	Paramètre de pente	Paramètre de position
N4Q11	1,23616	-1,56108
N4Q12	1,93302	-1,59451
N4Q13	1,92132	-1,62485
N4Q14	1,25144	-1,35053
N4Q15	1,84990	-1,43637
N4Q16	2,23513	-1,51454

Tableau 6.3b. Paramètres de catégories pour l'échelle du soutien social, cohorte des 18-20 ans

Catégorie 01	Catégorie 02	Catégorie 03	Catégorie 04
0,00000	0,34050	0,67724	-1,01775

6.3.4 Fiabilité de l'échelle

Deux mesures courantes de la fiabilité, le coefficient alpha de Cronbach et l'indice de fiabilité, ont été estimées. La valeur du coefficient alpha de Cronbach pour les items de l'échelle du soutien social s'élève à 0,85 pour la cohorte des 18-20 ans et celle de l'indice de fiabilité à 0,90. Les chercheurs devraient utiliser ces estimations de la fiabilité et les erreurs types des scores fournies avec le fichier de microdonnées pour déterminer si cette échelle est assez fiable pour leurs besoins.

6.3.5 Test de la validité de l'échelle

La sous-section 6.3.5 porte sur les vérifications de la validité de l'échelle effectuée lors des cycles précédents. L'échelle a été validée en comparant au module F des cycles 1 et 2 et au cycle 3 pour la cohorte des 15 ans. Cette vérification de la validité en fonction des réponses du module F n'a pu être effectuée au cycle 4 parce que ce module a été supprimé du questionnaire.

6.4 Références des échelles

Bowlby, J.W. et McMullen, K. (2002). À la croisée des chemins: Premiers résultats pour la cohorte des 18 à 20 ans, l'Enquête auprès des jeunes en transition. Numéro de catalogue RH64-12/2002E. Statistique Canada.

Cohen, S. et Syme, S. L. (1985). "Issues in the Study and Application of Social Support", (pp. 1-22) in *Social Support and Health*. Cohen, S. and Syme, S. L. (Eds.). San Diego, California: Academic Press.

Comrey, A.L. et Lee, H.B. (1992). *A First Course in Factor Analysis*. Hillsdale, New Jersey: Lawrence Erlbaum Associates.

Crocker, L. et Algina, J. (1986). *Introduction to Classical and Modern Test Theory*. Belmont, California: Wadsworth Group.

Cutrona, C.E. et Russell, D.W. (1987). "The Provisions of Social Relationships and Adaptation to Stress", *Advances in Personal Relationships*, Vol. 1, 37-67.

Du Toit, M., (ed.) 2004, Muraki, E. *IRT from SSI*, Chicago, Illinois: Scientific Software International.

Documentation of the Scales used in the National Longitudinal Survey of Children and Youth, Cycles 1-3, Dossier interne. Statistique Canada.

Fowler, F.J. (1995). *Survey Research Methods: second edition*. London, England: Sage Publications.

Goodenow, C. (1993). "The Psychological Sense of School Membership among Adolescents: Scale Development and Educational Correlates", *Psychology in the Schools*. Vol. 30, 79-90.

Gorsuch, R.L. (1997). "Exploratory Factor Analysis: Its Role in Item Analysis", *Journal of Personality Assessment*. Vol. 68, 532-560.

Glass, G. et Hopkins, K. (1996). *Statistical Methods in Education and Psychology 3rd ed*. Boston, Massachusetts: Allyn and Bacon.

House, J. L. et Kahn, R. L. (1985). "Measures and Concepts of Social Support" (pp. 83-108). In *Social Support and Health*. Cohen, S. and Syme, S. L. (Eds.). San Diego, California: Academic Press.

Likert, R. (1932). "A Technique for the Measurement of Attitudes", *Archives of Psychology*. No. 140, 1-55.

Marsh, H.W. (1996). "Positive and Negative Global Self-Esteem: a Substantively Meaningful Distinction or Artifacts?", *Journal of Personality and Social Psychology*. Vol. 70, No. 4, 810-819.

Guide de l'utilisateur des microdonnées. (2003). – *Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes – Cycle 4*. Statistique Canada.

Muraki, E. (1992). "A Generalized Partial Credit Model: Application of an EM Algorithm." (Research Reports Educational Testing Services RR-92-06) Princeton, New Jersey: Educational Testing Services.

Paulhus, D. L. (1991). "Measurement and Control of Response Bias", (pp. 291-372). In *Measures of Personality and Social Psychological Attitudes: Volume 1 of Measures of Social Psychological Attitudes*. Robinson, J., Shaver, P., Wrightsman, L. (Eds.), San Diego, California: Academic Press.

Pearlin, L.I. et Schooler, C. (1978). "The Structure of Coping", *Journal of Health and Social Behaviour*, Vol. 19, 2-21.

Pearlin, L.I. (1985). "Social Structure and Processes of Social Support", (pp. 43-60). in *Social Support and Health*. Cohen, S. and Syme, S. L. (Eds.), San Diego, California: Academic Press.

Rosenberg, M. et al (1995). "Global Self-Esteem and Specific Self-Esteem: Different Concepts, Different Outcomes", *American Sociological Review*. Vol. 60, 141-156.

Statistiques Canada. (2000), Enquête auprès des jeunes en transition – Aperçu du projet
Numéro du catalogue MP32-30/ 00 – 5E. Statistiques Canada

Warm, T. (1989). "Weighted Likelihood Estimation of Ability in Item Response Theory", *Psychometrika*. Vol. 54, 427-450.

7.0 Méthodologie de l'enquête

Définition de la population de l'EJET

La population cible de l'EJET pour la cohorte de 24 à 26 ans est formée d'individus nés entre 1979 et 1981 et qui ont résidé dans une des 10 provinces au moment où le cycle 1 a été conçu. Une partie importante du questionnaire du Cycle 4, qui a été administré de février à juin 2006, sert à établir le profil des activités de ces personnes dans le milieu scolaire et sur le marché du travail au cours de l'année de référence 2004 à 2005, années où elles avaient entre 24 et 26 ans.

Le plan de l'échantillon de l'EJET pour la cohorte de 24 à 26 ans s'inspire dans une large mesure du plan de l'échantillon de l'Enquête sur la population active (EPA), en ce qui concerne la répartition et la sélection de l'échantillon, ainsi que les méthodes d'estimation⁹.

Il importe de noter que l'EJET est une enquête strictement longitudinale. L'échantillon initial de la population âgée entre 18 et 20 ans choisi au Cycle 1 continuera de faire l'objet de l'enquête tous les deux ans pendant cinq cycles. Aucune augmentation de l'échantillon n'a été tentée pour le Cycle 4 dans le but d'assurer un échantillon représentatif de la population. Ainsi, les points qui suivent sont les résumés de la méthodologie utilisée au Cycle 1 dans la conception de l'enquête. Il importe de noter également que l'EJET utilise une approche contingentée stipulant que les non-répondants d'un échantillon particulier ne font pas l'objet de suivi dans les cycles subséquents de l'enquête.

7.1 Plan d'échantillonnage de l'EPA

L'EPA est une enquête mensuelle qui vise à recueillir des données relatives au marché du travail auprès d'un échantillon national d'environ 60 000 logements. Le plan actuel a été adopté à la fin de 1994, dans la foulée d'un programme de remaniement qui a notamment donné lieu à un réexamen du rôle premier de l'enquête en tant que source d'information actuelle sur le marché du travail et principal instrument pour la tenue d'enquêtes-ménages à Statistique Canada.

7.2 Population cible de l'EPA

L'échantillon de l'EPA est représentatif de la population civile, âgée de 15 ans ou plus, ne vivant pas dans un établissement et résident dans les dix provinces du Canada. Sont spécifiquement exclus du champ de l'enquête les résidents du Yukon, du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, les personnes vivant sur les réserves indiennes, les membres à plein temps des Forces armées canadiennes et les pensionnaires d'institutions. Ces groupes représentent en tout environ 2 % de la population âgée de 15 ans et plus.¹⁰

7.3 Stratification de l'EPA

L'échantillon de l'EPA est fondé sur un plan stratifié à plusieurs degrés faisant appel à un échantillonnage probabiliste à toutes les étapes du plan. Les principes du plan de l'EPA sont les mêmes pour toutes les provinces.

Stratification primaire

Les provinces sont divisées en régions économiques et en régions économiques de l'assurance-emploi. Les régions économiques (RÉ) sont des régions géographiques de structure économique plus ou moins homogène constituées en vertu d'ententes fédérales-provinciales et qui sont relativement stables dans le

⁹ Pour obtenir une description détaillée de la méthodologie de l'EPA, se reporter à J.G. Gambino, M.P. Singh, J. Dufour, B. Kennedy, et J. Lindeyer, *Méthodologie de l'Enquête sur la population active du Canada*, Statistique Canada, 1998 n° 71-526 au catalogue.

¹⁰ Depuis 1992, l'EPA est menée au Yukon à l'aide d'une autre méthode qui tient compte de certains problèmes opérationnels propres aux régions éloignées. Pour accroître la fiabilité en raison de la taille réduite de l'échantillon, les estimations ne sont produites que pour des périodes moyennes de trois mois. En 2000, l'Enquête s'est étendue aux Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Ces estimations ne sont pas prises en compte dans les totalisations nationales.

temps. Les régions économiques de l'assurance-emploi (RÉAE) sont également des régions géographiques qui correspondent à peu de choses près aux régions économiques aux plans de la taille et du nombre, mais elles diffèrent à la section de la définition. Des estimations de la population active sont produites pour les RÉAE utilisées par Développement des ressources humaines Canada.

Les intersections de ces deux types de régions constituent le premier niveau de stratification de l'EPA. Nota : une troisième série de régions, les régions métropolitaines de recensement (RMR), est également présentée en strates dans le plan actuel de l'EPA, car chaque RMR est aussi une RÉAE.

Types d'unités

Les intersections de strates primaires (RÉ et RÉAE) sont ensuite subdivisées en trois types d'unités : les régions rurales, les régions urbaines et les régions éloignées. Les régions urbaines et rurales se fondent en général sur la définition des régions urbaines et rurales aux fins du recensement. Les régions urbaines englobent les plus grandes RMR jusqu'aux plus petits villages classés comme régions urbaines (au moins 1 000 personnes) dans le cadre du recensement de 1991, tandis que les régions rurales se composent de régions non désignées urbaines ou éloignées.

Toutes les régions urbaines sont ensuite divisées en deux catégories : celles qui utilisent une liste d'appartements et une base aréolaire, et celles qui n'ont recours qu'à une base aréolaire.

Environ 1 % de la population de l'EPA demeure dans des régions éloignées des provinces, que les intervieweurs de l'EPA ne peuvent pas atteindre facilement. À des fins administratives, ce segment de la population est échantillonné séparément à l'aide de la base des régions éloignées. Certains endroits, non groupés en localités d'au moins 25 personnes, ou 10 logements, ainsi que les secteurs de dénombrement (SD) avec moins des 25 ménages sont exclus de la base de sondage.

Stratification secondaire

Dans les régions urbaines comptant un assez grand nombre d'immeubles d'appartements, les strates sont subdivisées en listes d'appartements et en bases aréolaires. La liste d'appartements est un registre fondé sur l'information fournie par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et tenu à jour dans les 18 plus grandes villes du Canada. Cette opération vise à garantir une meilleure représentation des locataires d'appartements dans l'échantillon et à minimiser l'effet de croissance dans les grappes en raison de la construction de nouveaux immeubles d'appartements. Dans les grandes villes, les strates d'appartements sont ensuite subdivisées en strates de faibles revenus et en strates ordinaires.

Lorsqu'il est possible et/ou nécessaire, la base aréolaire urbaine est subdivisée en strates ordinaires, en strates de revenus élevés et en strates de faible densité de population. La plupart des régions urbaines sont classées parmi les strates urbaines ordinaires qui, en fait, couvrent la majorité de la population du Canada. Les strates de revenus élevés sont concentrées dans les grandes régions urbaines, tandis que les strates urbaines de faible densité se composent de petites localités éparpillées.

Dans les régions rurales, la densité de la population peut varier fortement de relativement élevée à faible, ce qui entraîne la formation de strates tenant compte de ces variations. Les diverses stratégies de stratification des régions rurales étaient fondées non seulement sur la concentration de la population, mais aussi sur les coûts et les contraintes imposées aux intervieweurs. En outre, à l'intérieur de chaque strate secondaire dans les régions rurales, on procède au besoin à une autre opération de stratification pour tenir compte des différences entre un certain nombre de caractéristiques socio-économiques propres à chaque strate.

La base aréolaire pour les régions éloignées est stratifiée uniquement au niveau de la province.

7.4 Délimitation et sélection des grappes de l'EPA

Les ménages des strates finales ne sont pas sélectionnés automatiquement. Chaque strate est plutôt divisée en grappes, puis un échantillon de grappes est sélectionné dans la strate. Les logements sont ensuite choisis à partir des grappes sélectionnées. Diverses méthodes sont utilisées pour définir les grappes, selon le type de strate.

Dans chaque strate urbaine se trouvant dans une base aréolaire urbaine, un certain nombre de groupes de logements géographiquement contigus, ou grappes, sont constitués à partir des comptes du recensement de 1991. Ces grappes coïncident généralement avec des îlots urbains ou des côtés d'îlots. La sélection d'un échantillon de grappes (toujours six, ou multiple de six grappes) à partir de chacune de ces strates secondaires représente le premier degré de l'échantillonnage dans la plupart des régions urbaines. Dans certaines autres régions urbaines, les secteurs de dénombrement (SD) du recensement sont utilisés comme grappes. Dans les strates urbaines à faible densité, on applique un plan à trois étapes en vertu duquel deux villes faisant partie d'une strate sont échantillonnées, puis un multiple de six grappes de chaque ville est échantillonné.

Dans les strates d'appartements urbains, au lieu de définir des grappes, on utilise l'immeuble d'appartements comme unité primaire d'échantillonnage. Les immeubles d'appartements sont échantillonnés à partir de la liste, avec une probabilité proportionnelle au nombre d'appartements dans chaque immeuble.

D'autres procédures s'appliquent dans les régions rurales et les régions éloignées. Dans chaque strate rurale, six SD ou deux ou trois groupes de SD sont sélectionnés comme grappes, tandis que l'échantillon d'établissements éloignés dans chaque province est proportionnel au nombre de ménages dans l'établissement.

7.5 Sélection des logements dans l'EPA

Dans les trois types d'unités (régions urbaines, rurales et éloignées), les intervieweurs commencent par visiter les grappes sélectionnées, puis on dresse une liste de tous les logements privés de chaque grappe. Un échantillon de logements est ensuite sélectionné à partir de cette liste. La taille de l'échantillon dépend du type de strate. Par exemple, dans la base aréolaire urbaine, les tailles d'échantillons par strate à l'interview des centres urbains majeurs sont de six ou huit logements, dépendant de la taille de la ville. Dans la liste d'appartements urbains, cinq logements par grappe sont sélectionnés, tandis que dans les régions rurales et les SD des villes, dix logements sont sélectionnés par grappe. Dans toutes les grappes, les logements sont sélectionnés systématiquement, ce qui représente le dernier degré d'échantillonnage.

7.6 Renouvellement de l'échantillon de l'EPA

L'EPA emploie un plan par panels en vertu duquel l'ensemble de l'échantillon mensuel des logements est constitué de six panels, ou groupes de renouvellement, à peu près de la même taille, où l'on considère chacun des panels représentatifs de toute la population de l'EPA. Les logements d'un groupe de renouvellement demeurent dans l'échantillon de l'EPA pendant six mois consécutifs. Chaque mois, un nouveau panel de logements sélectionné à partir des mêmes grappes ou d'autres grappes semblables vient remplacer les logements de l'un des groupes de renouvellement.

Sur le plan statistique, ce mécanisme de renouvellement a pour avantage de fournir une base d'échantillonnage commune qui permet de faire des comparaisons, d'un mois à l'autre, des caractéristiques de l'EPA. Il permet en outre de veiller à ce que l'échantillon de ménages reflète de façon constante l'état actuel du parc immobilier et contribue à atténuer les problèmes de non-réponse et de fardeau de répondant qui se produiraient si les ménages devaient demeurer plus de six mois dans l'échantillon. Les enquêtes qui font usage de la base de sondage ou de l'échantillon de l'EPA peuvent mettre à profit la caractéristique liée aux groupes de renouvellement pour utiliser des tailles d'échantillon plus grandes ou plus petites que celle de l'EPA.

7.7 Membres des ménages admissibles aux fins de l'EPA

Le premier mois où un logement participe à l'EPA, on dresse une liste fournissant de l'information sur la composition du ménage. On recueille des renseignements démographiques tels le nom, le sexe, la date de naissance et le niveau de scolarité concernant toutes les personnes qui ont leur lieu de résidence habituel dans le logement sélectionné. La collecte des renseignements aux fins de l'EPA vise tous les membres civils du ménage âgés de 15 ans ou plus.

Quand on communique avec les occupants du logement les mois suivants, on met la liste à jour en fonction des changements survenus dans la composition du ménage par rapport au mois précédent. On restreint le fardeau de réponse des aînés (personnes 70 ans et plus) en reportant leurs réponses de l'interview initiale aux cinq mois suivants de l'enquête.

7.8 EJET – Population cible et plan d'échantillonnage

Comme il a été indiqué au début de cette section, la population cible pour la cohorte de 24 à 26 ans de l'EJET est formée des résidents des dix provinces du Canada qui sont nés entre 1979 et 1981. Ces personnes ont eu leur 24^e, 25^e ou 26^e anniversaire de naissance, soit les années de référence du Cycle 4. L'exclusion dont fait l'objet dans le cadre de l'EPA les membres à plein temps des Forces armées canadiennes et les personnes vivant dans des réserves indiennes et dans les régions nordiques ou éloignées s'applique également dans le cadre de l'EJET.

Le plan adopté pour la cohorte de 24 à 26 ans de l'EJET se fonde sur certains groupes de ménages qui ont participé à l'EPA entre janvier 1997 et décembre 1999. Pour le Cycle 1, on a sélectionné 29 950 personnes appartenant à une combinaison de ménages inclus dans 30 groupes de l'EPA qui ont été retirés de l'échantillon entre janvier 1997 et novembre 1999, suivant le mécanisme de renouvellement, ainsi que de ménages faisant partie des six groupes de renouvellement ayant participé à l'EPA de décembre 1999.

Pour sélectionner l'échantillon de la cohorte B de l'EJET, on a identifié l'ensemble de ménages faisant partie du champ dans chacun des 36 groupes. Ces ménages sont ceux dont au moins un membre avait de fortes chances d'appartenir à la population cible de l'EJET. La majorité des personnes ont été identifiées à partir de l'année de naissance. Pour les membres des ménages pour lesquels une année de naissance n'était pas indiquée sur la liste de l'EPA, on s'est fondé sur l'âge et le mois de l'EPA pour calculer un âge estimatif au 31 décembre 1999. Par conséquent, pour être inclus dans l'échantillon initial de l'EJET, un ménage devait compter au moins un membre :

- dont l'année de naissance déclarée tombait entre 1979 et 1981, ou ;
- dont l'année de naissance n'avait pas été déclarée et dont l'âge estimatif se situait entre 17 et 21 ans¹¹.

Sur l'échantillon initial de 29 950 ménages, 786 ont été traités *a priori* comme des cas de non-réponse et ont été exclus à l'étape finale de la sélection de l'échantillon de l'EJET. Les deux-tiers de ces ménages ont été exclus de l'échantillon parce qu'ils comptaient déjà un membre appartenant à l'échantillon longitudinal de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes et/ou de l'Enquête nationale sur la santé de la population. La majorité des autres ménages ont été exclus parce qu'ils avaient refusé de participer à de futures interviews de l'EPA ou que leurs interviews étaient réalisées en personne plutôt qu'au téléphone.

¹¹ On a utilisé un intervalle d'âge de 17 à 20 ans pour le groupe qui est sorti de l'échantillon en janvier 1997 afin d'éviter de submerger l'échantillon d'un grand nombre de cas ayant de fortes chances de se situer hors du champ de l'enquête. Il s'agissait du dernier groupe de renouvellement fondé sur l'ancien questionnaire de l'EPA, qui recueillait l'âge plutôt que la date de naissance. L'utilisation du mois réel de sortie de l'échantillon de concert avec la définition de l'année de naissance pour la population cible de l'EJET a résulté en une très faible probabilité qu'une personne ayant un âge estimatif de 21 ans soit née en fait entre 1979 et 1981, de sorte que l'on a considéré ces personnes comme non admissibles lors de la sélection de l'échantillon de l'EJET.

La dernière étape de l'élaboration de l'échantillon de l'EJET a consisté à sélectionner dans chacun des 29 164 ménages restants qui entraient dans le champ un membre appartenant à la population cible de l'EJET. Dans les ménages, minoritaires, où l'on comptait plus d'une personne appartenant à la population cible, on a sélectionné une personne suivant la méthode d'échantillonnage systématique avec probabilités égales.

7.9 Taille de l'échantillon de l'EJET selon la province

Le tableau 7.1 suivant révèle les tailles d'échantillon selon la province et le cycle. Il importe de noter que certains répondants peuvent avoir déménagé dans une autre province ou à l'extérieur du Canada entre les cycles. Le tableau suivant présente la distribution des échantillons en fonction de la province ou de la résidence au Cycle 1. Il importe également de noter que puisque la population cible fait partie de la population qui habite le Canada au Cycle 1, les répondants à l'étranger sont toujours admissibles aux cycles ultérieurs. Bien qu'il puisse s'avérer plus difficile de communiquer avec eux ou de les retracer, on tentera tout de même de le faire pour la collecte du Cycle 4. Ces cas sont cependant peu nombreux.

Tableau 7.1 La taille d'échantillon par province et par cycle

Province	Taille de l'échantillon pour Cycle 1	Taille de l'échantillon pour Cycle 2	Taille de l'échantillon pour Cycle 3	Taille de l'échantillon pour Cycle 4
Terre-Neuve-et-Labrador	1 411	1 198	994	778
Île-de-Prince-Édouard	780	632	521	417
Nouvelle Écosse	1 826	1 471	1 204	958
Nouveau Brunswick	1 715	1 309	989	783
Québec	5 881	4 411	3 785	3 043
Ontario	8 520	6 423	5 549	4 206
Manitoba	1 952	1 595	1 378	1 077
Saskatchewan	2 105	1 727	1 432	1 237
Alberta	2 380	1 755	1 407	1 172
Colombie-Britannique	2 594	1 857	1 482	1 082
Toutes les provinces	29 164	22 378	18 741	14 753

8.0 Qualité des données

8.1 Base de sondage

La base de ce sondage a été élaborée pendant l'étape de conception précédant la collecte du Cycle 1. Comme l'EJET est une enquête strictement longitudinale, le Cycle 4 n'a posé aucun problème quant à la base de sondage. Ce qui suit est la description de la base de sondage telle qu'elle a été élaborée au Cycle 1. Bien que les paragraphes suivants figurent dans le Guide de l'utilisateur des autres cycles, ils sont répétés ici pour que le lecteur n'ait pas à consulter les autres Guides d'utilisateur..

Étant donné les différences importantes entre les systèmes scolaires au Canada, on a cherché à générer pour la cohorte de 18-20 ans de l'EJET des estimations au niveau provincial. Par exemple, dès le début de l'EJET, on souhaitait clairement obtenir des estimations au niveau de la province des taux de décrochage de l'école secondaire chez les hommes et les femmes de 20 ans, et plus généralement des estimations des proportions des groupes à risque selon la province. L'étude était aussi conçue pour appuyer l'analyse des caractéristiques des groupes à risque au niveau régional sur peut-être trois cycles d'un panel longitudinal. L'intérêt pour de telles caractéristiques a influé sur les niveaux cibles de qualité des données fixés au début du travail d'élaboration du plan d'échantillonnage. En termes concrets, les objectifs étaient :

- un CV égal ou inférieur à 16,5 % pour les taux de décrochage du Cycle 1 au niveau provincial chez les individus de 20 ans, selon le sexe.
- au Cycle 4, pour une caractéristique trouvée dans une proportion d'au moins 20 % des décrocheurs, un CV inférieur ou égal à 16,5 % pour cette proportion au niveau régional.

Après un certain travail initial sur un plan d'échantillonnage, il est devenu manifeste que ces niveaux de CV allaient être extrêmement difficiles à atteindre pour bon nombre des taux de décrochage au niveau provincial. D'abord, il y avait le problème de la recherche d'une base acceptable pour l'étude de cette population cible relativement rare et très mobile. Bien que cette population représente environ 1,2 million de personnes, elles ne se retrouvent que dans environ un ménage sur dix et ont un taux de mobilité sur une année de 22 %¹². Avec les niveaux de qualité des données proposés, on a estimé que si l'échantillon était tiré d'une base à jour des ménages, la taille initiale de l'échantillon serait d'environ 20 000 personnes. Un échantillon tiré d'une base plus ancienne devrait être beaucoup plus gros pour tenir compte du taux de mobilité des 18-20 ans.

On a examiné plusieurs options dans cette recherche d'un plan d'échantillonnage reposant sur une base unique. Malheureusement pour l'EJET, la base utilisée pour l'Enquête auprès des sortants de 1991 n'était plus disponible parce que le programme des allocations familiales, une forme de prestations universelle, avait été remplacé par le crédit d'impôt pour enfants, basé sur les ressources. On devrait noter que bâtir une nouvelle base n'était pas possible pour la cohorte 18-20 de l'EJET en raison du temps et des ressources considérables que cela aurait nécessité.

Des plans d'échantillonnage à base unique fondés sur l'Enquête sur la population active (EPA), le Recensement de 1996, la composition de numéros au hasard, les listes électorales et les dossiers fiscaux ont été envisagés; chacun présentait des avantages et des inconvénients. Pour l'enquête pilote, un plan à base double fondé sur les logements a été proposé pour combiner les forces des bases de l'EPA et du Recensement. La nécessité de classer correctement les répondants comme répondants ayant déménagé ou non, selon que leur lieu de résidence habituel au moment de l'EJET différait ou non de leur lieu de résidence au moment du Recensement de 1996, a joué un rôle central dans le choix d'un plan d'échantillonnage à double base. L'analyse des données de l'enquête pilote de même que les estimations de la mobilité et du taux de décrochage tirées des données du Recensement de 1996 nous ont menés à rejeter le plan d'échantillonnage à double base pour l'enquête principale. La principale raison de cette décision a été un important biais systématique par défaut prévu pour d'importantes estimations de

¹² Selon les données du Recensement de la population de 1996 et de l'Enquête sur la population active, 1997 à 2001.

l'enquête comme le taux décrochage, conséquence de la fréquence élevée des erreurs de classification des personnes ayant déménagé¹³.

Le choix final de la base pour l'enquête principale sur la Cohorte B des 18-20 ans s'est porté sur l'EPA. On a décidé de choisir un échantillon de personnes dans des ménages appartenant à ce moment à l'échantillon de l'EPA ou qui y avaient appartenu au cours des trois dernières années. Cette restriction limitait la taille de l'échantillon de l'EJET, mais il était important de reconnaître le risque potentiel qu'il y avait à essayer de retracer une population cible hautement mobile provenant d'échantillons plus anciens de l'EPA. Le plan d'échantillonnage devait permettre un repérage efficace et produire un taux de réponse élevé pour limiter l'erreur due à l'échantillonnage et le biais potentiel dans les estimations des caractéristiques corrélées avec la mobilité. Comme pour les niveaux cibles de qualité des données, on a examiné divers scénarios basés sur des hypothèses de rechange pour le taux de décrochage, le taux de succès du suivi et le taux de réponse. Par exemple, les taux de décrochage de l'Enquête auprès des sortants de 1991 et du Recensement de la population de 1996 ont tous deux été inclus dans ces analyses. Bien que le niveau de qualité des données associé au plan d'échantillonnage proposé semblait peu susceptible de correspondre aux normes initialement proposées (comme dans le cas de toutes les solutions de rechange), les niveaux prévus d'erreurs dues à l'échantillonnage et le biais potentiel ont été jugés acceptables.

8.2 Mesure de l'erreur d'échantillonnage

Les estimations dérivées de la présente enquête reposent sur un échantillon de ménages. La différence entre les estimations obtenues à partir de l'échantillon et les résultats d'un compte complet effectué dans des conditions semblables s'appelle l'erreur d'échantillonnage de l'estimation.

Comme il est inévitable que les estimations d'une enquête portant sur un échantillon soient entachées d'erreurs d'échantillonnage, l'application de bonnes pratiques statistiques nécessitent que les chercheurs fournissent aux utilisateurs une indication de l'importance de cette erreur d'échantillonnage. La présente partie de la documentation décrit les mesures de l'erreur d'échantillonnage que Statistique Canada utilise couramment. On encourage fortement les utilisateurs qui tirent des estimations de ce fichier de microdonnées à faire usage eux aussi de ces mesures de l'erreur d'échantillonnage.

La base pour la mesure de l'importance potentielle des erreurs d'échantillonnage est l'erreur type des estimations dérivées des résultats de l'enquête.

Toutefois, en raison de la grande diversité des estimations qui peuvent être tirées d'une enquête, l'erreur standard d'une estimation est généralement exprimée par rapport à l'estimation à laquelle elle se rapporte. La mesure qui en résulte, connue sous le nom de coefficient de variation (CV) d'une estimation, est obtenue en exprimant l'erreur standard de l'estimation comme un pourcentage de l'estimation.

Une bonne partie du travail de conception de l'échantillon pour la cohorte de 18-20 ans de l'EJET a été motivée par le désir d'obtenir des estimations fiables des taux provinciaux de décrochage pour les hommes et les femmes âgés de 20 ans, de même que des nombres adéquats de répondants pour appuyer une analyse régionale des jeunes adultes dans les groupes à risque. Les tableaux suivants se rapportent à ces objectifs de l'enquête.

En général, les CV estimés concordent avec l'intervalle prévu dans les scénarios examinés en fonction du plan d'échantillonnage final. Toutefois, un coup d'œil à l'analyse et à l'interprétation des données de l'EJET devrait inclure des tests de signification statistique et que ceux-ci doivent reposer sur des estimations de l'erreur d'échantillonnage qui tiennent compte de la conception de l'enquête. On doit faire preuve de prudence, en particulier dans l'analyse des caractéristiques rares d'un sous-groupe de la population, et à l'égard de toute caractéristique de petits sous-groupes.

¹³ Pour obtenir plus de détails sur les plans d'échantillonnage envisagés, voir Moloney, Joanne C. et Hidiroglou, Mike C. (2000), *Youth in Transition Survey: A Case Study in Conception and Development*, *Proceedings of the Section on Survey Research Methods of the American Statistical Association*, pages 132-141.

Les tableaux suivants donnent un exemple d'erreur d'échantillonnage pour un certain nombre de variables recueillies tout au long de l'EJET. Pour être en mesure de voir comment sont affectées les estimations et les erreurs d'échantillonnage par la réduction de la taille de l'échantillon pour le Cycle 4 (en raison du taux de non-réponse du Cycle 4), les tableaux présentent les estimations du Cycles 1 à 4.

Table 8.1 Taux de décrocheurs de l'école secondaire chez les personnes de la cohorte B

Province de l'école secondaire		Cycle 1 % (CV)	Cycle 2 % (CV)	Cycle 3 % (CV)	Cycle 4 % (CV)
10 (T-N et L)	Hommes	13,44 (17,74)	14,85 (19,25)	16,53 (25,90)	15,73 (31,66)
	Femmes	5,24 (19,93)	5,08 (23,03)	4,66 (25,52)	4,22 (32,49)
11 (Î-P-E)	Hommes	14 (29,75)	15,19 (36,22)	20,92 (45,11)	21,24 (53,28)
	Femmes	7,7 (24,23)	10,01 (24,91)	9,43 (28,4)	10,03 (29,50)
12 (N-E,)	Hommes	13,12 (12,24)	11,47 (14,67)	11,44 (17,89)	11,21 (19,71)
	Femmes	5,25 (19,34)	4,95 (23,24)	5,11 (27,81)	4,51 (29,89)
13 (N-B)	Hommes	10,08 (15,51)	8,04 (18,45)	7,2 (25,26)	7,29 (29,46)
	Femmes	5,82 (18,48)	6,21 (21,23)	4,98 (27,39)	3,45 (38,20)
24 (QC)	Hommes	20,91 (5,75)	20,26 (6,38)	19,86 (7,38)	19,18 (8,08)
	Femmes	10,57 (9,89)	10,19 (11,20)	10,72 (12,85)	9,7 (14,86)
35 (ON)	Hommes	9,68 (7,26)	9,08 (8,47)	8,9 (10,76)	8,38 (12,94)
	Femmes	7,92 (8,75)	7,69 (9,99)	8,4 (13,46)	8,71 (15,17)
46 (MAN)	Hommes	15,73 (11,32)	14,56 (13,00)	14,56 (15,83)	14,92 (16,67)
	Femmes	13,39 (13,94)	12,79 (13,23)	11,44 (16,80)	11,01 (17,69)
47 (SASK)	Hommes	9,39 (13,17)	8,48 (13,40)	8,19 (14,40)	7,63 (15,54)
	Femmes	5,08 (16,45)	4,93 (19,27)	4,79 (20,93)	4,16 (25,27)
48 (ALTA)	Hommes	16,12 (13,91)	16,2 (15,80)	15,59 (17,59)	14,99 (15,84)
	Femmes	12,15 (11,02)	12,53 (12,30)	12,74 (13,67)	13,27 (14,80)
59 (C-B)	Hommes	12,88 (13,46)	14,04 (15,23)	14,6 (17,00)	13,26 (17,82)
	Femmes	8,02 (13,58)	7,95 (17,11)	8,26 (18,09)	8,07 (20,71)
Toutes les provinces	Hommes	13,87 (3,74)	13,52 (4,26)	13,4 (5,03)	12,79 (5,50)
	Femmes	8,88 (4,69)	8,72 (5,35)	9,08 (6,55)	8,88 (7,37)

Table 8.2 Autoévaluation des capacités en communication des décrocheurs des études secondaires

Région		Cycle 1 % (CV)	Cycle 2 % (CV)	Cycle 3 % (CV)	Cycle 4 % (CV)
Atlantique	Faible / passable	16,3 (10,63)	15,4 (12,61)	13,76 (15,96)	13,21 (18,13)
	Bon	8,8 (9,60)	7,73 (10,84)	7,77 (12,87)	7,41 (15,81)
	Très bon/ Excellent	6,06 (12,17)	5,76 (13,85)	5,38 (17,67)	4,66 (21,25)
Québec	Faible / passable	26,63 (9,48)	24,25 (11,30)	24,48 (12,49)	22,71 (14,34)
	Bon	16,31 (8,01)	16,27 (9,01)	16,67 (10,69)	16,3 (11,65)
	Très bon/ Excellent	12,31 (7,87)	12,07 (8,72)	11,84 (9,76)	10,76 (10,72)
Ontario	Faible / passable	12,4 (13,49)	11,99 (16,16)	14,17 (20,40)	14,86 (23,60)
	Bon	9,76 (8,64)	9,22 (10,17)	8,86 (14,33)	8,86 (17,29)
	Très bon/ Excellent	7,28 (9,48)	7,04 (10,58)	7,28 (12,09)	7,01 (13,96)
Prairies	Faible / passable	18,33 (15,99)	18,68 (19,44)	18,72 (20,75)	17,25 (15,78)
	Bon	12,77 (9,05)	12,58 (10,34)	13,24 (11,83)	14,07 (13,27)
	Très bon/ Excellent	10,74 (8,81)	10,77 (9,76)	10,26 (11,63)	10,06 (13,29)
Colombie Britannique	Faible / passable	10,61 (24,77)	10,41 (30,72)	15,62 (33,85)	9,99 (33,44)
	Bon	10,65 (11,87)	12,51 (12,70)	12,47 (16,48)	12,25 (18,93)
	Très bon/ Excellent	9,16 (15,18)	8,8 (18,64)	6,94 (21,73)	6,51 (25,59)
Toutes les régions	Faible / passable	17,31 (6,43)	16,45 (7,82)	17,81 (9,00)	16,58 (9,58)
	Bon	11,93 (4,40)	11,89 (5,10)	11,99 (6,16)	12,03 (7,03)
	Très bon/ Excellent	9,21 (4,71)	8,98 (5,24)	8,7 (5,94)	8,19 (6,52)

Table 8.3 Autoévaluation des capacités en communication des décrocheurs des études secondaires

Région		Cycle 1 % (CV)	Cycle 2 % (CV)	Cycle 3 % (CV)	Cycle 4 % (CV)
Atlantique	Faible / passable	15,14 (10,42)	14,45 (12,38)	13,89 (15,65)	14,4 (16,99)
	Bon	8,97 (8,98)	7,94 (11,14)	7,67 (13,53)	7,06 (16,26)
	Très bon/Excellent	5,86 (12,47)	5,63 (14,85)	5,08 (18,72)	4,17 (21,07)
Québec	Faible / passable	29,75 (10,16)	29,33 (12,24)	26,97 (15,47)	25,38 (18,01)
	Bon	17,21 (7,12)	16,37 (7,96)	16,87 (9,33)	15,81 (11,09)
	Très bon/Excellent	11,47 (8,35)	11,52 (9,36)	11,96 (9,98)	11,37 (10,91)
Ontario	Faible / passable	12,11 (14,20)	11,01 (18,37)	11,89 (24,83)	12,48 (30,72)
	Bon	10,21 (7,36)	10,08 (8,37)	10,16 (11,17)	10,46 (13,28)
	Très bon/Excellent	6,53 (10,35)	6,09 (11,87)	6,48 (14,15)	5,99 (16,89)
Prairies	Faible / passable	21,57 (16,99)	22,9 (20,28)	24,35 (20,27)	21,95 (17,27)
	Bon	11,7 (7,68)	11,79 (8,56)	11,53 (10,15)	11,94 (11,62)
	Très bon/Excellent	11,41 (9,67)	10,98 (11,31)	10,97 (13,48)	11,08 (15,05)
Colombie Britannique	Faible / passable	11,72 (22,61)	12,37 (26,55)	9,82 (34,09)	12,89 (34,40)
	Bon	10,16 (12,56)	11,03 (14,49)	12,62 (18,33)	10,56 (18,57)
	Très bon/Excellent	9,06 (17,27)	9,1 (19,52)	7,93 (22,65)	6,57 (27,38)
Toutes les régions	Faible / passable	18,17 (7,11)	17,73 (8,63)	17,33 (10,13)	17,47 (10,71)
	Bon	11,95 (3,83)	11,76 (4,39)	12,07 (5,50)	11,65 (6,41)
	Très bon/Excellent	8,92 (4,99)	8,69 (5,60)	8,79 (6,41)	8,27 (7,29)

8.3 Erreur non due à l'échantillonnage

Les erreurs qui ne sont pas dues à l'échantillonnage peuvent survenir presque à chaque phase de la conduite d'une enquête. Les intervieweurs peuvent mal comprendre les instructions, les répondants peuvent faire des erreurs en répondant aux questions, les réponses peuvent être entrées incorrectement et des erreurs peuvent être introduites lors du traitement et de la totalisation des données. Ce sont là des exemples d'erreurs non dues à l'échantillonnage. On a consacré un temps et une énergie considérables à réduire les erreurs non dues à l'échantillonnage dans l'enquête. On a appliqué à chaque étape de la collecte des données et du cycle du traitement des mesures d'assurance de la qualité pour contrôler la qualité des données. Ces mesures incluent le recours à des intervieweurs hautement qualifiés, une formation poussée des intervieweurs concernant les procédures et le questionnaire de l'enquête, l'observation des intervieweurs visant à détecter des problèmes de conception du questionnaire ou de mauvaise compréhension des instructions, des procédures visant à limiter le plus possible les erreurs de saisie des données et des vérifications de la qualité du codage et de la vérification pour contrôler la logique du traitement (voir le **Section 4.0**).

Une importante source d'erreurs non dues à l'échantillonnage dans les enquêtes est l'effet des non-réponses sur les résultats de l'enquête. L'importance des non-réponses va de partielle (absence de réponse à seulement une ou quelques questions) à totale. La non-réponse totale survient parce que l'intervieweur a été incapable de contacter le répondant ou parce que le répondant a refusé de participer à l'enquête. La non-réponse totale a été traitée en ajustant le poids des ménages qui ont répondu à l'enquête afin de compenser pour ceux qui n'ont pas répondu.

Dans la plupart des cas, la non-réponse partielle à l'enquête survenait lorsque le répondant ne comprenait pas ou comprenait mal une question, refusait de répondre à une question ou ne pouvait se souvenir de l'information demandée.

La non-réponse partielle était généralement faible au Cycle 4 de l'EJET. Le tableau 8.4 résume la réponse non partielle du questionnaire du Cycle 4 de l'EJET. En général, les points de non-réponse ne constituaient pas un problème particulier bien que pour quelques questions, le taux était relativement haut. Il importe de noter que ces taux ne comprennent pas les variables sur le revenu et les variables dérivées qui dépendent généralement de plus d'une question et qui pourraient donc avoir un taux de non-réponse plus élevé. En outre, le tableau 8.4 ne présente que les taux de non-réponse pour les variables dont moins de 50 % de la valeur codée est un enchaînement valide et pour les modules du questionnaire pour lesquels au moins 5 variables rejoignent ces critères. Les guides de codage devraient être utilisés dans le but d'obtenir des taux de non-réponse pour les variables particulières.

Tableau 8.4 Taux de non-réponse (NR)

Modules	Nombre de variables	Taux NR minimal	Taux NR maximal	Taux NR moyen	Taux NR médian
B	15	0,65	6,27	2,10	1,09
H	48	0,00	16,89	3,62	1,41
K	23	0,00	6,27	2,11	2,35
L	33	0,83	16,57	2,46	1,61
M	8	2,14	2,23	2,18	2,20
P1	44	0,00	0,82	0,42	0,64
P2	17	0,00	25,75	4,62	0,00
P6	11	2,71	3,46	3,26	3,39
PS	50	0,64	1,78	1,14	0,64
Q	9	3,14	3,18	3,15	3,15
R	9	3,34	4,38	3,53	3,36
U	22	0,64	6,77	3,02	3,43
V	12	0,60	0,60	0,60	0,60

8.4 Taux de réponse

Les tableaux 8.5 à 8.7 présentent les taux de réponse pour différents sous-groupes de l'échantillon. Ces taux ne sont pas pondérés et ont pour base le compte de l'échantillon initial de l'EJET, étant exclus les ménages considérés *a priori* comme des cas de non-réponse. Comme l'EJET est une enquête longitudinale qui utilise une approche contingentée, seules les unités déclarantes du Cycle 3 ont fait l'objet d'un suivi au Cycle 4. C'est pourquoi la taille initiale de l'échantillon pour le Cycle 4 était de 14 753 personnes pour la Cohorte B. Le compte des répondants inclut les personnes qui ont été interviewées, les personnes contactées mais dont on a confirmé qu'elles n'appartenaient pas à la population cible de l'EJET définie par l'année de naissance et les personnes dont le décès a été confirmé par une personne dans le

ménage. (Les deux derniers groupes sont inclus dans le compte des répondants parce que leur statut spécial permet d'obtenir toutes les informations pertinentes.) Une variable dérivée (DECEASE4) a été créée afin de prévoir ces deux cas. – voir la *Section 11.0*. Le tableau 8.5 révèle les taux de réponse provinciaux pour les cycles 1 à 4.

Les taux de réponse au niveau des provinces indiqués dans le Tableau 8.5 présentent des variations considérables. Des deux caractéristiques démographiques que sont l'âge et le sexe, l'âge semble être le facteur ayant le plus d'influence, bien que le taux de réponse en fonction de l'âge et du sexe (Tableau 8.6) soit plus uniforme que le taux en fonction de la province. On a examiné tous ces facteurs, entre autres, pour cerner le rôle qu'ils auront pu jouer dans l'ajustement des poids en fonction de la non-réponse (voir la *Section 11.0* sur la pondération). On a aussi tenu compte du biais potentiel dû aux différences de taux de réponse en fonction de l'âge et du sexe au cours de l'étape de la stratification *a posteriori* dans le processus de pondération. Le tableau 8.7 présente le taux de réponse longitudinal au cours des quatre cycles de l'enquête, selon l'âge et le sexe. Bien qu'il y ait de légères différences entre les groupes d'âge, il importe de noter qu'il ne reste qu'environ 42 % de l'échantillon original du Cycle 1 à la fin du Cycle 4. Ce taux de réponse longitudinal devra être suivi de près au cours du cycle antérieur de l'enquête.

Tableau 8.5 Taux de réponse par province – Cycles 1, à 4

Province	Taux de réponse pour chaque cycle (%)				Taux de réponse longitudinal (%)
	1	2	3	4	
Terre-Neuve	84,9	83,0	78,3	81,8	45,1
Île-du-Prince-Édouard	81,0	82,4	80,0	86,8	46,4
Nouvelle-Écosse	80,6	81,9	79,6	86,7	45,5
Nouveau-Brunswick	76,3	75,6	79,2	85,2	38,9
Québec	75,0	85,8	80,4	85,9	44,5
Ontario	75,4	86,4	75,8	81,1	40,1
Manitoba	81,7	86,5	78,1	89,9	49,6
Saskatchewan	82,0	82,9	86,4	83,5	49,1
Alberta	73,7	80,2	83,3	81,3	40,0
Colombie-Britannique	71,6	79,8	73,0	81,7	34,1
Toutes les provinces	76,7	83,8	78,7	83,8	42,5

Tableau 8.6 Taux de réponse pour le Cycle 4 selon l'âge et le sexe en décembre 2005

Âge (Cycle 4)	Taux de réponse (%)		
	Hommes	Femmes	Deux sexes
24	82,1	83,4	82,8
25	83,7	85,2	84,5
26	82,6	85,7	84,2
Tous les âges	82,8	84,8	83,8

Tableau 8.7 Taux de réponse longitudinal selon l'âge et le sexe

Âge (Cycle 4)	Taux de réponse (%)		
	Hommes	Femmes	Deux sexes
24	42,4	45,2	43,8
25	42,7	45,2	43,9
26	37,3	42,3	39,8
Tous les âges	40,8	44,2	42,5

9.0 Imputation des données manquantes pour les variables sur le revenu

Pour les variables quantitatives telles les salaires et le revenu total, on a effectué une imputation au lieu d'utiliser les codes de non-réponses spéciaux. L'imputation est le processus par lequel les éléments manquants ou non cohérents sont « remplacés » par des valeurs plausibles. Lorsqu'elle est effectuée judicieusement, l'imputation peut améliorer la qualité des données en réduisant les écarts causés par les non-réponses. Elle offre également l'avantage de produire un ensemble de données complètes pour les variables imputées.

La première étape du processus d'imputation est une imputation à l'intérieur même des dossiers, selon laquelle l'information manquante est remplacée par des valeurs dérivées de la réponse du/de la répondant(e) à d'autres questions, et ce, en utilisant des règles de contrôle déterministe. Dans un petit nombre de cas, on a recours à une imputation déterministe ou la réponse du/de la répondant(e) est modifiée en fonction d'une valeur admissible maximale ou minimale prédéterminée pour cette variable. On impute le reste des données manquantes par donneur au moyen de la méthode du plus proche voisin. Cette méthode est très répandue pour le traitement des non-réponses. Elle vise à remplacer l'information manquante relativement à un/une répondant(e) par les valeurs fournies par un autre répondant qui lui est « similaire ». Les règles d'identification du/de la répondant(e) le plus similaire au non-répondant peuvent varier en fonction des variables à imputer. Les méthodes d'imputation des données par donneur ont des propriétés intéressantes et de façon générale ne nuisent pas à la distribution des données, comme le font de nombreuses autres techniques d'imputation. Après avoir procédé à l'imputation par la méthode du plus proche voisin, on a effectué un contrôle à l'intérieur des dossiers pour vérifier la cohérence des données.

Pour l'EJET, on trouvera dans le tableau 9.1 la liste des variables pour lesquelles une imputation a été effectuée. Essentiellement, une imputation a été faite pour toutes les variables du revenu de chacun des emplois 1 à 4 et de l'emploi 7. Le tableau montre le taux d'imputation global pour tous les emplois combinés pour chacune des variables. Il convient de signaler que même si l'imputation a généralement pour effet d'améliorer la qualité globale des données, la création de données artificielles utilisées de façon estimative peut conduire à une sous-estimation des erreurs d'échantillonnage. Toutefois, il n'y aurait lieu de s'inquiéter que dans les cas où des variables ont un taux d'imputation élevé.

Tableau 9.1 Taux d'imputation pour le revenu

Variable	Cohorte B		
	Nombre de valeurs imputées	Nombre de dossiers où des questions s'appliquent	Taux d'imputation (%)
Du module P2:			
Ephei4	942	22 027	4,3
Epwei4	942	22 027	4,3
Epmei4	942	22 027	4,3
Ephsi4	2 350	22 027	10,7
Epwsi4	2 350	22 027	10,7
Epmsi4	2 350	22 027	10,7
Nwwpmei4	257	22 027	1,2
Nhwpmei4	451	22 027	2,0
Nwwpmsi4	1 813	22 027	8,2
Nhwpmsi4	1 940	22 027	8,8
Du module V:			
Incwsd4	0	12 360	0,0
Incsed4	0	12 360	0,0
Incsgd4	397	12 360	3,2
Inceid4	559	12 360	4,5
Incstd4	801	12 360	6,5
Incspd4	417	12 360	3,4
Incscd4	394	12 360	3,2
Incprd4	629	12 360	5,1
Inctbd4	315	12 360	2,5
Incgsd4	401	12 360	3,2
Incond4	455	12 360	3,7
Tincd4	1 228	12 360	9,9
Incwssd4	594	4 547	13,1
Incsesd4	208	4 547	4,6
Incsgsd4	151	4 547	3,3
Inceisd4	287	4 547	6,3
Incstsd4	446	4 547	9,8
Incspsd4	128	4 547	2,8
Incscsd4	123	4 547	2,7
Incprsd4	225	4 547	4,9
Inctbsd4	209	4 547	4,6
Incgsd4	136	4 547	3,0
Inconsd4	190	4 547	4,2
Tincsd4	974	4 547	21,4

Note : Les variables sur le revenu sont des variables dérivées qui ont été considérées comme imputées si au moins l'une des composantes de la dérivation du revenu avait été imputée.

10.0 Lignes directrices pour la totalisation, l'analyse et la diffusion

Cette section décrit les lignes directrices que doivent suivre les utilisateurs qui totalisent, analysent, publient ou autrement diffusent des données tirées des bandes de microdonnées de l'enquête. Ces lignes directrices devraient permettre aux utilisateurs d'arriver aux mêmes chiffres que Statistique Canada, tout en étant en mesure d'obtenir, conformément à ces lignes directrices, des chiffres qui n'ont pas été publiés.

10.1 Lignes directrices pour l'arrondissement

Afin que les estimations destinées à la publication ou à toute autre forme de diffusion qui sont tirées de ces bandes de microdonnées correspondent à celles de Statistique Canada, nous conseillons vivement aux utilisateurs de se conformer aux lignes directrices ci-après en ce qui concerne l'arrondissement de ces estimations :

- a) Les estimations dans le corps d'un tableau statistique doivent être arrondies à la centaine près au moyen de la technique d'arrondissement classique. Dans cette technique, si le premier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 0 à 4, le dernier chiffre à conserver ne change pas. Si le premier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 5 et 9, on augmente de 1 la valeur du dernier chiffre à conserver. Par exemple, lorsqu'on cherche à arrondir à la centaine près de la façon classique, si les deux derniers chiffres se situent entre 00 et 49, il faut les remplacer par 00 et laisser le chiffre précédent (le chiffre des centaines) tel quel. Si les deux derniers chiffres se situent entre 50 et 99, on les remplace par 00 et on augmente de 1 le chiffre précédent.
- b) Les totaux partiels marginaux et les totaux marginaux des tableaux statistiques doivent être calculés à partir de leurs composantes correspondantes non arrondies, puis arrondis à leur tour à la centaine près à l'aide de la technique d'arrondissement classique.
- c) Les moyennes, les proportions, les taux et les pourcentages doivent être calculés à partir d'éléments non arrondis (c.-à-d. les numérateurs et (ou) les dénominateurs), puis arrondis à une décimale au moyen de la technique d'arrondissement classique. Lorsqu'on cherche à arrondir à un seul chiffre par cette technique, si le dernier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 0 et 4, le dernier chiffre à conserver ne change pas. Si le premier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 5 et 9, on augmente de 1 le dernier chiffre à conserver.
- d) Les sommes et les différences d'agrégats (ou de rapports) doivent être calculées à partir de leurs éléments correspondants non arrondis, puis arrondies à leur tour à la centaine près (ou à la décimale près) en employant la technique d'arrondissement classique.
- e) Si, en raison de limitations d'ordre technique ou de toute autre nature, on utilise une autre technique d'arrondissement que l'arrondissement classique, de sorte que les estimations à publier ou à diffuser sous une forme quelconque diffèrent des estimations correspondantes publiées par Statistique Canada, nous conseillons vivement aux utilisateurs d'indiquer la raison de ces divergences dans le ou les documents à publier ou à diffuser.
- f) Des estimations non arrondies ne doivent en aucun cas être publiées ou diffusées par les utilisateurs.

10.2 Lignes directrices pour la pondération de l'échantillon en prévision de la totalisation

Le plan d'échantillonnage utilisé pour l'EJET n'était pas auto pondérée. Pour produire des estimations simples, y compris des tableaux statistiques ordinaires, les utilisateurs doivent employer le poids approprié.

Sinon, les estimations calculées à partir des bandes de microdonnées ne peuvent être considérées comme représentatives de la population observée et ne correspondront pas à celles de Statistique Canada.

Les utilisateurs doivent également noter qu'en raison de la manière dont ils traitent le champ du poids, certains logiciels ne permettent peut être pas d'obtenir des estimations correspondant exactement à celles de Statistique Canada.

10.2.1 Définitions des genres d'estimations: de type nominal par opposition à quantitatives

Avant de discuter de la façon dont on peut totaliser et analyser les données de l'EJET, il est utile de décrire les deux principaux genres d'estimation ponctuelle des caractéristiques de la population qui peuvent être produites à partir des fichiers de microdonnées pour l'EJET.

Estimations de type nominal

Les estimations de type nominal sont des estimations du nombre ou du pourcentage de personnes dans la population visée par l'enquête qui possèdent certaines caractéristiques ou qui font partie d'une catégorie définie. Voici des exemples d'estimations de type nominal : le nombre de répondants qui ont fait des études au Canada ou le nombre de répondants qui ont travaillé moins de 30 heures ou 30 heures ou plus à un emploi. Une estimation du nombre de ménages possédant une certaine caractéristique peut aussi être appelée «estimation d'un agrégat».

Exemples de questions de type nominal

Q : Avez-vous fait des études primaires ou secondaires au Canada?
R : Oui / Non

Q : Travaillez-vous habituellement 30 heures ou plus par semaine ou moins de 30 heures par semaine à cet emploi?
R : 30 heures ou plus / Moins de 30 heures

Estimations quantitatives

Les estimations quantitatives sont des estimations de totaux ou de moyennes, de médianes ou d'autres mesures de tendance centrale de quantités basées sur certains ou sur tous les membres de la population visée par l'enquête. Elles comprennent aussi explicitement des estimations de la forme X/Y où X est une estimation de la quantité totale pour la population visée par l'enquête et Y est une estimation du nombre de personnes dans la population visée par l'enquête qui contribuent à cette quantité totale.

Un exemple d'estimation quantitative est le calcul du nombre moyen d'heures travaillées chaque semaine par les personnes visées par l'enquête quand elles ont commencé à exercer leur emploi. Le numérateur pourrait être le nombre total estimatif d'heures travaillées par semaine quand elles ont commencé à occuper l'emploi, et le dénominateur le nombre total estimatif de jours travaillés par semaine quand elles ont commencé à occuper l'emploi.

Exemples de questions quantitatives :

Q : Quand vous avez commencé à exercer cet emploi, combien d'heures travailliez-vous habituellement par semaine?

R: |_|_| heures

Q : Quand vous avez commencé à exercer cet emploi, combien de jours travailliez-vous habituellement par semaine?

R: |_|_| jours

10.2.2 Totalisation d'estimations de type nominal

On peut obtenir des estimations du nombre de personnes possédant une caractéristique particulière à partir du fichier de microdonnées en additionnant les poids finals de tous les enregistrements possédant la ou les caractéristiques qui nous intéressent. Les proportions et les rapports sous forme X/Y sont obtenus en :

- a) additionnant les poids finals des enregistrements possédant la caractéristique qui nous intéresse, pour le numérateur (X),
- b) additionnant les poids finals des enregistrements possédant la caractéristique qui nous intéresse, pour le dénominateur (Y),
- c) divisant l'estimation du numérateur par celle du dénominateur.

10.2.3 Totalisation d'estimations quantitatives

On peut obtenir des estimations de quantités à partir du fichier de microdonnées en multipliant la valeur de la variable qui nous intéresse par le poids final de chaque enregistrement, puis en additionnant cette quantité pour tous les enregistrements qui nous intéressent. Par exemple, pour obtenir une estimation du nombre total d'heures travaillées par semaine par les personnes travaillant à temps partiel, il faut multiplier la valeur déclarée pour le nombre total d'heures travaillées par semaine par le poids final de l'enregistrement, puis additionner cette valeur pour tous les enregistrements se rapportant à des personnes ayant déclaré travailler à temps partiel.

Afin d'obtenir une moyenne pondérée exprimée sous la forme X/Y, le numérateur (X) est calculé comme une estimation quantitative et le dénominateur (Y), comme une estimation de type nominal. (Nota : cela s'applique quand Y représente un sous-groupe de la population visée par l'enquête, mais la caractéristique Y pourrait aussi être une estimation quantitative, comme dans l'exemple ci-dessus (dans la section 10.2.1) concernant le nombre moyen d'heures travaillées dans une journée). Par exemple, pour estimer le nombre d'heures travaillées par semaine par les travailleurs à temps partiel, il faut :

- a) estimer le nombre total d'heures par semaine, comme on l'a vu ci-dessus;
- b) estimer le nombre de personnes dans cette catégorie par l'addition des poids finals de tous les enregistrements liés aux personnes ayant déclaré travailler à temps partiel;
- c) diviser l'estimation obtenue en a) par celle calculée en b).

10.3 Lignes directrices pour l'analyse statistique

L'EJET est fondée sur un plan d'échantillon complexe comportant une stratification et de multiples degrés de sélection, ainsi que des probabilités inégales de sélection des répondants. L'utilisation des données provenant d'enquêtes aussi complexes présente des difficultés aux analystes parce que le plan d'enquête et les probabilités de sélection influent sur les méthodes d'estimation et de calcul de la variance qui doivent être utilisées. Pour éviter tout biais des estimations et des analyses d'enquête, il faut utiliser des poids.

Bien que de nombreuses méthodes d'analyse qui font partie des progiciels statistiques permettent d'utiliser des poids, le poids diffère sous l'angle de la définition ou du sens de celui qui convient à une enquête par sondage, de sorte que si les estimations faites au moyen de ces progiciels sont exactes dans bien des cas, les variances calculées sont peu fiables.

Dans le cas des autres techniques d'analyse (par exemple, la régression linéaire, la régression logistique et l'analyse de variance), il existe un moyen de rendre l'application des progiciels standard pour calculer les variances plus significatives en incluant les probabilités inégales de sélection. La méthode transforme les poids de manière que le poids moyen soit 1.

Par exemple, présumons qu'il faut effectuer l'analyse de tous les répondants de sexe masculin. Les étapes de transformation des poids sont les suivantes :

- sélectionnez tous les répondants du fichier qui ont rapporté SEX = masculin;
- calculez le poids MOYEN de ces enregistrements en additionnant les poids initiaux du répondant dans le fichier de microdonnées associé à ces enregistrements puis en divisant ce résultat par le nombre de répondants qui ont rapporté SEX = masculin;
- pour chacun des répondants, calculez le poids TRANSFORMÉ, qui correspond au poids initial du répondant, divisé par le poids MOYEN;
- exécutez l'analyse de ces répondants en utilisant le poids TRANSFORMÉ.

Toutefois, puisque l'on ne fait aucun cas de la stratification et de la structure en grappes du plan d'échantillonnage, les estimations de variance calculées représenteront vraisemblablement des sous-estimations.

Pour obtenir un complément d'information sur le calcul des estimations de variance, se reporter à la *Section 12.0*.

10.4 Lignes directrices pour la diffusion en fonction du CV

Avant de diffuser et (ou) de publier des estimations tirées de l'EJET, les utilisateurs doivent commencer par en établir le niveau de qualité (acceptable, médiocre ou inacceptable). Des erreurs d'échantillonnage et des erreurs non dues à l'échantillonnage, comme il a été question à la *Section 8.0*, influent sur la qualité des données. Cependant, pour les fins de la présente, le niveau de qualité d'une estimation est établi seulement en fonction de l'erreur d'échantillonnage reflétée par son coefficient de variation, comme il est indiqué au tableau suivant. Quoi qu'il en soit, les utilisateurs devraient s'assurer de lire la *Section 8.0* afin de mieux comprendre les caractéristiques relatives à la qualité de ces données.

D'abord, il faut commencer par établir le nombre de répondants qui ont fourni les données entrant dans le calcul de l'estimation. Si ce nombre est inférieur à 30, l'estimation pondérée doit être considérée de qualité inacceptable. (Le nombre 30 est utilisé pour les enquêtes fondées sur l'EPA et les autres enquêtes auxquelles sont généralement associés de faibles taux de sondage. Un chiffre moins élevé pourra parfois convenir pour les enquêtes présentant un taux de sondage plus élevé.)

Pour les estimations pondérées basées sur des échantillons composés de 30 répondants ou plus, les utilisateurs doivent calculer le coefficient de variation de l'estimation et suivre les lignes directrices relatives au niveau de qualité ci-dessous. Elles s'appliquent aux estimations pondérées arrondies.

Toutes les estimations peuvent faire l'objet d'une diffusion. Toutefois, celles de qualité médiocre ou inacceptable doivent être accompagnées d'un avertissement mettant en garde les prochains utilisateurs.

Lignes directrices sur le niveau de qualité

Niveau de qualité de l'estimation	Lignes directrices
1. Acceptable	Caractéristiques des estimations : taille d'échantillon de 30 ou plus, et faibles coefficients de variation, compris entre 0,0 % et 16,5 % Aucun avertissement requis.
2. Médiocre	Caractéristiques des estimations : taille d'échantillon de 30 ou plus, et coefficients de variation élevés, compris entre 16,6 % et 33,3 % On doit désigner ces estimations en utilisant la lettre M (ou un autre identificateur semblable). Elles doivent faire l'objet d'un avertissement mettant les prochains utilisateurs en garde contre les hauts taux d'erreur associés aux estimations.
3. Inacceptable	Caractéristiques des estimations : taille d'échantillon inférieur à 30, ou coefficients de variation très élevés, supérieurs à 33,3 %. Statistique Canada recommande de ne pas diffuser d'estimations dont la qualité est inacceptable. Toutefois, si l'utilisateur choisit de le faire, il doit alors désigner les estimations en utilisant la lettre I (ou un autre identificateur semblable) et les diffuser avec un avertissement.

11.0 Pondération

La stratégie de pondération pour la cohorte des 18 à 20 ans de l'EJET utilise les poids finals du cycle précédent et les corrige pour tenir compte de la non-réponse du Cycle 4. Les poids de base pour tous les cycles sont donc les poids du Cycle 1. La pondération du Cycle 1 tout comme le plan d'échantillonnage de la cohorte 18-20 ans de l'EJET ont largement été élaborés selon le plan d'échantillonnage de l'EPA. La description complète de la procédure de pondération du Cycle 1 se trouve à la *Section 9.0* du Guide de l'utilisateur du Cycle 1 pour cette cohorte (Projet 4435). La pondération finale du Cycle 3 avant la poststratification a servi de pondération de départ pour les enregistrements du Cycle 4. Ce poids a tenu compte du plan d'échantillonnage de l'EPA en plus du plan d'échantillonnage de l'EJET. L'objectif de la correction du poids pour le Cycle 3 est strictement de compenser les non-réponses au cours du Cycle 4. Afin de compenser pour les personnes qui ont participé au Cycle 3 mais qui n'ont pas participé au Cycle 4, les poids finals du Cycle 3 (avant la poststratification) des répondants qui ont participé aux deux cycles ont été augmentés de manière proportionnelle pour que la somme de leurs poids corrigés soit équivalente à la somme des poids finals du Cycle 3. Bien que le taux de réponse du Cycle 4 ait été élevé, l'analyse des tendances de non-réponse a démontré que les corrections des non-réponses devraient prendre en considération certaines variables. Les corrections ont été faites séparément dans les classes de réponse définies par ces variables. Les variables utilisées sont notamment, la province, le revenu, le sexe, la langue de l'interview et la structure familiale.

Il importe de noter également que les répondants qui sont « décédés » au cours du Cycle 4 ont été traités comme des répondants puisqu'ils représentaient la catégorie « Autre » de la population cible, décédée depuis le Cycle 1, qui ne faisait pas partie de l'échantillonnage. Les données du Cycle 4 pour les répondants décédés ont été cataloguées comme étant manquantes et un indicateur appelé DECEASE4 a été créé afin de reconnaître aisément ces cas. Les défunts ont un poids longitudinal et la raison pour laquelle ils sont conservés au dossier est que la somme des poids correspond à la somme des poids du Cycle 3. Ces enregistrements seront retirés de la plupart des analyses puisqu'ils ne contiennent aucun renseignement portant sur le questionnaire du Cycle 4.

La correction de la pondération finale pour la cohorte 18-20 ans de l'EJET est la poststratification. La correction a été appliquée dans les classes de poststratification définies par l'année de naissance, le sexe et la province. Les projections démographiques postcensitaires officielles pour la population cible de l'EPA ont été créées pour les groupes d'âge dans une seule année, mais non pour l'année de naissance. Les totaux de contrôle utilisés pour l'EJET sont les moyennes des chiffres de la population dérivés des totaux de contrôle de l'âge de l'EPA pour les 12 mois de 2005. Comme l'EJET est strictement longitudinale et que nous souhaitons représenter la population des 18-20 ans telle qu'elle était définie au Cycle 1, les totaux contrôles ont été calibrés afin de représenter les totaux qui auraient été calibrés au Cycle 1.

La pondération qui résulte des étapes précédentes a été ajustée proportionnellement afin que la somme de leurs poids finaux soit équivalente au total de contrôle dans leur classe poststratification respective.

12.0 Estimation de la variance

En raison de la complexité du plan d'échantillonnage de l'EJET, une technique de rééchantillonnage a été retenue pour calculer la variance des estimations. C'est pourquoi une technique de rééchantillonnage a été retenue. Pour la cohorte de lecture (18 à 20 ans), la méthode de rééchantillonnage bootstrap a été utilisée. Cette méthode est couramment utilisée dans le cadre d'enquêtes présentant un nombre élevé de strates et plusieurs unités primaires d'échantillonnage (UPE) par strate. Contrairement à la méthode Jackknife, la technique bootstrap ne souffre pas de manque d'uniformité dans les estimations de la population telles les centiles.

La méthode bootstrap repose sur le principe consistant à sélectionner des sous échantillons aléatoires dans l'échantillon complet, de telle façon que chaque sous échantillon (ou réplique) présente le même plan que l'échantillon complet. Les poids finaux des unités de chaque sous échantillon sont recalculés en suivant les mêmes étapes de pondération que pour l'échantillon complet (voir la *Section 11.0*). Les poids bootstrap sont utilisés pour calculer une estimation de la population pour chaque sous échantillon. Pour une caractéristique donnée, la variance entre les estimations liées aux différents sous échantillons constitue une estimation de la variance d'échantillonnage associée à l'estimation de la population pour l'échantillon complet.

Pour la cohorte 18-20 ans de l'EJET, un total de 1 000 sous-échantillons ont été créés au Cycle 3 et le poids de ces mêmes sous-échantillons (avant la poststratification) sont les points de départ du calcul des poids des sous-échantillons du Cycle 4. Chaque sous-échantillon provient d'abord d'un échantillonnage indépendant tiré de chaque strate. S'il y avait n UPE dans une strate, $(n-1)$ ont été choisis par échantillon aléatoire simple avec remise. Bien que l'échantillonnage simple avec remise servant à créer des échantillons bootstrap constitue un changement de l'échantillonnage complet de l'EJET, il s'agit d'une pratique courante pour les enquêtes importantes dont les fractions d'échantillonnage de la première phase sont petites, parce qu'elle simplifie grandement le processus d'estimation de variance aux dépens d'une légère surestimation de la variance réelle.

13.0 Travailler avec les fichiers de données de l'EJET

13.1 Répertoires et fichiers plats

Fichier ou répertoire (liste)	Cohorte B – 18 à 20 ans (24 à 26 ans en 2005)
Fichier principal	Cycle 4 - Cohorte B - Fichier principal au niveau des personnes
Répertoire de Module K	Cycle 4 - Cohorte B - Répertoire de l'engagement pour les études postsecondaires
Répertoire de Hinst	Cycle 4 - Cohorte B - Études de niveau supérieur au secondaire (Répertoire d'établissements)
Répertoire de Hprog	Cycle 4 - Cohorte B - Études de niveau supérieur au secondaire (Répertoire de programmes)
Répertoire de P1cycle3	Cycle 4 - Cohorte B - Confirmation d'emplois ouverts du Cycle 3 – Répertoire d'emplois
Répertoire de P1cycle4	Cycle 4 - Cohorte B - Répertoire d'emplois
Répertoire du Module P2	Cycle 4 - Cohorte B - Répertoire des détails de l'emploi
Répertoire Ukids	Cycle 4 – Cohorte B – Répertoire d'enfants à charge

13.2 Enquête auprès des jeunes en transition : Outil d'extraction des données

13.2.1 À propos de l'enquête auprès des jeunes en transition (EJET)

L'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET) est une enquête longitudinale entreprise conjointement par Statistique Canada et par Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Cette enquête vise à examiner les transitions importantes dans la vie des jeunes, en particulier en ce qui a trait aux études, à la formation et au travail.

L'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET) vise à examiner les tendances de, et influences sur, les transitions principales dans la vie des gens, particulièrement visant l'éducation, la formation et le travail. Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Statistique Canada ont travaillé à la mise au point de l'EJET, en consultation avec les ministères du Travail et de l'Éducation des provinces et des territoires. L'enquête inclut la mesure des transitions majeures dans la vie des jeunes, y compris à peu près toutes les expériences d'études formelles et la plupart des expériences sur le marché du travail. Elle inclut aussi les facteurs influant sur les transitions; contexte familial, expériences scolaires, réalisations, aspirations et attentes, et expériences sur le marché du travail. Le plan de mise en place prévoit une enquête longitudinale pour chacune des deux cohortes, les 15 ans et les 18-20 ans, qui sera interviewée à tous les deux ans.

Les résultats de l'Enquête auprès des jeunes en transition serviront à plusieurs fins. Ressources humaines et Développement des compétences Canada a participé à l'élaboration de l'enquête en collaboration avec Statistique Canada afin d'obtenir des données qui serviront à l'élaboration de politiques et de programmes. Parmi les autres utilisateurs de données, on retrouve des professeurs, des analystes des politiques sociales et des groupes de pression. Les données permettront de voir comment les jeunes adultes effectuent ce passage critique vers le monde des adultes.

Ces chercheurs et analystes auront accès à des renseignements précieux pouvant être utilisés dans l'élaboration de programmes qui abordent les problèmes ou les obstacles à court et à long termes auxquels les jeunes adultes doivent faire face dans la poursuite de leurs études supérieures ou encore pour acquérir une expérience de travail. Les données permettront également d'évaluer l'efficacité des pratiques et des programmes existants, de déterminer l'âge le plus favorable pour instaurer des programmes et de mieux cibler les programmes destinés à venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin.

Les jeunes adultes pourront constater par eux-mêmes l'impact des décisions prises en relation avec la scolarité et les expériences de travail. Ils seront en mesure de comparer leurs propres expériences avec celles d'autres jeunes adultes.

13.2.2 Activités statistiques

Le projet PISA et EJET consiste en deux programmes d'enquête parallèles : le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) et l'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET).

Le PISA est un programme d'évaluation internationale des compétences et des connaissances des jeunes âgés de 15 ans, qui vise à évaluer si les élèves qui se rapprochent de la fin des études obligatoires ont acquis les compétences et les connaissances essentielles à une pleine participation dans la société.

L'objectif de l'EJET est d'étudier les tendances en matière de transitions études-travail chez les jeunes, de même que les facteurs qui influent sur ces transitions, en particulier en ce qui concerne les études, la formation et le travail. Ressources humaines et développement des compétences Canada et Statistique Canada ont travaillé à la mise au point de l'EJET, en collaboration avec les ministères du Travail et de l'Éducation des provinces et des territoires. L'enquête porte sur les principales transitions chez les jeunes, y compris toutes les réalisations, les attentes et les aspirations, et les expériences de travail. Le plan de mise en place comprend une enquête longitudinale effectuée auprès de deux groupes, 15 ans et 18 à 20 ans, tous les deux ans.

Les répondants âgés de 15 ans de la cohorte de lecture (tenue en 2000) ont participé au PISA (enquête 5060) et à l'EJET (enquête 5058). À partir de 2002, ils feront l'objet d'un suivi longitudinal par l'EJET (enquête 4435).

Les répondants âgés de 15 ans de la cohorte des mathématiques (effectuée en 2003) ont participé au PISA (enquête 5060) et à l'EJET (enquête 5059). Il n'y aura pas de suivi longitudinal pour ce groupe.

13.2.3 Objectif du logiciel

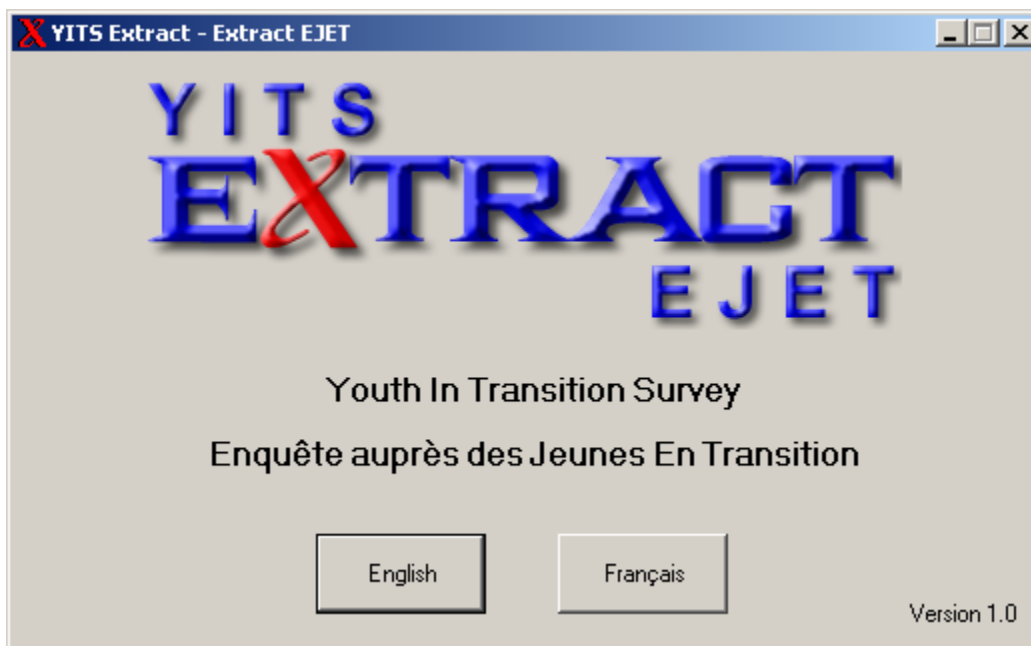
Les ensembles de données de l'EJET sont nombreux, de grande taille et emmagasinés en deux formats différents (données normalisées pour le dossier principal en plus des données répertoriées et non normalisées pour les renseignements recueillis qui présentent de nombreuses itérations). Comme l'enquête se poursuit et que d'autres cycles de renseignements deviennent accessibles, le nombre de dossiers et la complexité reliée à l'utilisation de ces dossiers continuent de s'accroître à un point tel que la programmation et l'exécution d'une unification finira par prendre plus de temps qu'une recherche.

L'outil d'extraction de données de l'EJET facilitera le processus auquel les utilisateurs ont recours pour créer leurs dossiers de recherche et d'analyse. Le logiciel offre une interface directe et intuitive aux utilisateurs, qui leur permet de choisir les variables

particulières dont ils ont besoin pour en arriver aux résultats souhaités. Au-delà de l'interface, le programme permettra de normaliser les renseignements qui sont sous forme de répertoire, d'unifier chaque fichier de données individuel à partir duquel les variables ont été choisies et d'aligner le fichier de pondération en fonction des choix de cycle et de cohorte faits par l'utilisateur. En raison de la complexité de la pondération (c.-à-d. selon les variables et la cohorte choisies, la marge d'erreur peut être plus élevée), le programme déterminera automatiquement les poids « bootstrap » appropriés au fichier. Le concept du logiciel tient également compte de l'aspect longitudinal de l'enquête au moment de l'unification des fichiers de données; le nombre d'observations dans le fichier final de données sera fondé sur le choix de cohorte le plus récent de l'utilisateur.

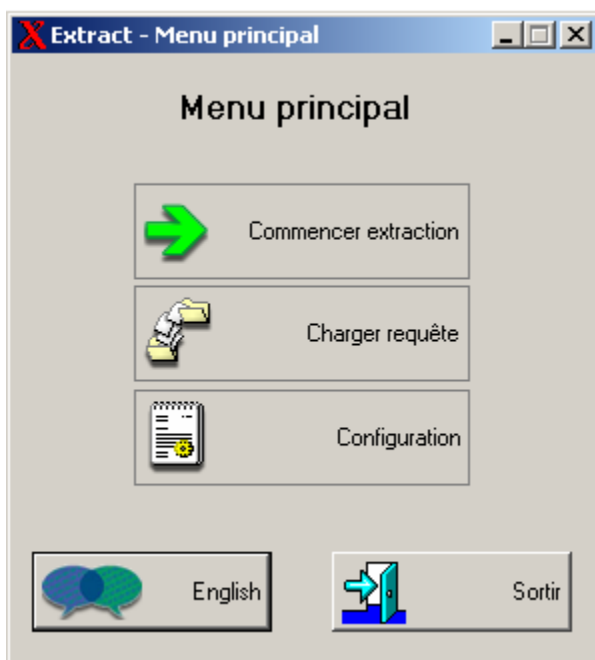
Ce logiciel permettra de faciliter la première utilisation des données de l'EJET. Malheureusement, cet outil ne permet pas d'expliquer comment utiliser l'enquête dans une analyse ou pour une recherche. Les fichiers de données sont unifiés selon le concept de l'enquête; pour être en mesure de comprendre comment l'outil a servi dans le plan global du PISA et de l'EJET, le chercheur doit consulter d'autre matériel. L'utilisation de l'outil d'extraction de données parallèlement aux guides de codes, aux questionnaires et aux guides d'utilisateur, assurera au chercheur un fondement solide à ses travaux. D'autres documents de référence utiles sont accessibles à partir du site Web de Statistique Canada et des hyperliens des sections Définitions, Sources de données et Méthodes (<http://www.statcan.ca>).

Page initiale



Bienvenu dans l'outil d'extraction : Les boutons du choix de la langue ont un double objectif : choisir la langue d'application et déterminer la langue des dossiers et des formats de sortie.

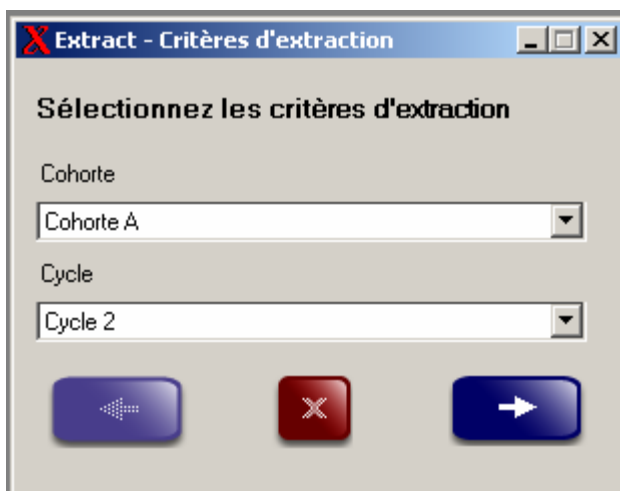
Menu principal



Menu principal : Il s'agit du menu central de l'application. À partir de cette page, vous pouvez procéder à une nouvelle extraction, charger une requête d'extraction déjà sauvegardée, changer la langue de l'extraction, sortir du logiciel ou vous rendre dans la section de la configuration. Veuillez noter que la requête de l'utilisateur peut être sauvegardée dans le menu « Sélectionner les variables ». De plus, une requête ayant déjà été sauvegardée dans une langue donnée pourra être utilisée même si la langue d'application est changée. Au moment où l'utilisateur annule la requête dans un menu ultérieur, le logiciel le ramène automatiquement au menu principal. La configuration est utilisée par l'administrateur local.

Les utilisateurs doivent être reliés à l'outil d'extraction de données de l'EJET au moyen des procédures d'installation présentées dans les documents d'administration de l'EJET.

Critères d'extraction



Critères d'extraction primaires du PISA et de l'EJET : Dans le premier menu des critères d'extraction, les utilisateurs peuvent préciser la population étudiée.

Cohortes :

- Cohorte A – 15 ans en 2000
- Cohorte B – de 18 à 20 ans en 2000

Cycle :

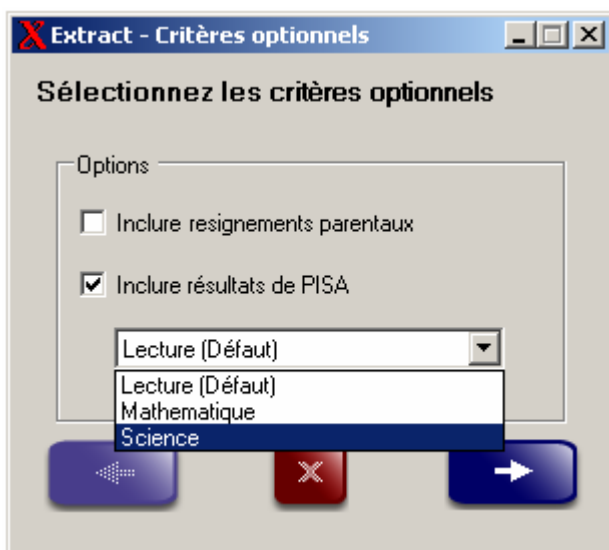
- Cycle 1 – Enquête en 2000
- Cycle 2 – Enquête en 2002
- Cycle 3 – Enquête en 2004
- Cycle 4 – Enquête en 2006

Boutons de navigation :

- Flèche vers l'arrière – Menu principal
- X – Menu principal
- Flèche vers l'avant :
 - Dans le cas de la cohorte A – Menu des critères optionnels
 - Dans la cas de la cohorte B – Menu du choix de données

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les cohortes et les cycles, veuillez vous référer au guide de l'utilisateur ou aux sections Définitions, Sources de données et Méthodes sur le site Web de Statistique Canada.

Critères d'extraction optionnels



Menu des critères d'extraction optionnels : Le choix de la cohorte A (15 ans) dans le menu principal des critères d'extraction mène au menu des critères optionnels :

Les utilisateurs peuvent :

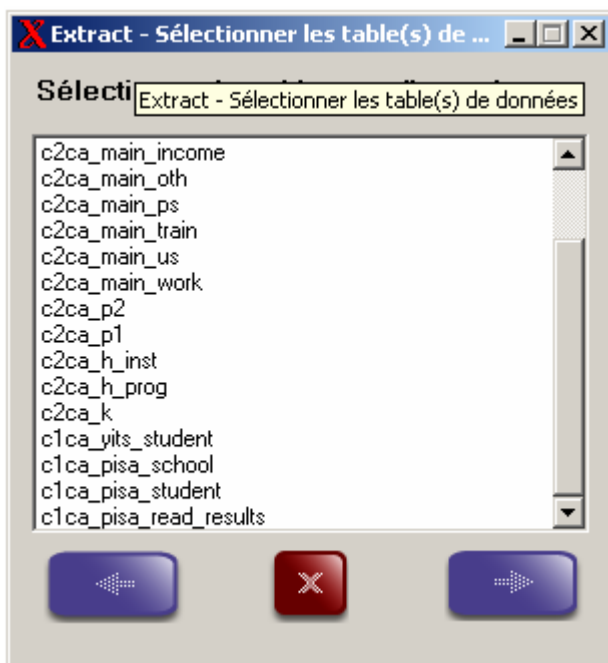
- Choisir les renseignements parentaux
- Choisir les résultats de PISA qu'ils souhaitent utiliser

Boutons de navigation :

- Flèche vers l'arrière – Menu des critères d'extraction
- X – Menu principal
- Flèche vers l'avant – Menu de sélection des variables

Pour chaque cycle du PISA et de l'EJET, il existe sept poids d'échantillon à partir desquels choisir, chacun offrant 1 000 poids bootstrap pour le calcul des estimations de la variance. Le menu des critères d'extraction permet à l'utilisateur de choisir une des directions possibles qu'un répondant pourrait prendre et d'attribuer le poids approprié au fichier de données de sortie en fonction de ce que l'utilisateur a choisi.

Il importe de noter que dans l'éventualité où un utilisateur ne souhaite pas inclure les renseignements parentaux ou les résultats de test dans son dossier d'analyse, il n'a pas à faire de choix. Les poids de lecture sont attribués au fichier par défaut (conformément à la conception de l'enquête). Le choix des renseignements parentaux ou des résultats reliés aux mathématiques ou aux sciences aura une incidence particulière sur la taille de l'échantillon des fichiers de données de sortie. Chaque option présentée dans le menu des critères d'extraction optionnels représente un sous-échantillon de la population du PISA et de l'EJET. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont les choix peuvent influencer l'échantillon, veuillez vous référer à la section 7.0 Qualité des données du guide de l'utilisateur ou aux sections Définitions, Sources de données et Méthodes du site Web de Statistique Canada selon les numéros de dossier 4435, 5058 et 5059.

Sélectionner les tableaux de données

Sélectionner les fichiers de données : Lorsque l'utilisateur a fait ses choix dans le menu des critères d'extraction, le logiciel lui présente une liste de fichiers de données à partir desquels il fait son choix. Si l'utilisateur choisit d'utiliser les renseignements d'un autre cycle de l'enquête, tous les fichiers de données provenant des cycles précédents du PISA et de l'EJET seront accessibles.

Pour ce qui est du numéro de dossier 4435 (EJET), le fichier personnel principal a été divisé en de multiples ensembles de données d'environ 100 variables chacun pour faciliter l'utilisation du logiciel. Cette démarche a été faite pour la cohorte B (18 à 20 ans) du Cycle 1 et pour les deux cohortes (17 ans et 20 à 22 ans) des Cycles 2 à 4. Chaque fichier de données a été regroupé librement autour des modules du questionnaire de l'EJET. Par exemple, le fichier de données « c2ca_main_us » contient les variables reliées aux questions portant sur le déménagement vers les É.-U. – Module A.

Pour obtenir une liste complète des fichiers de données et des variables retenues, consultez le site Web de Statistique Canada sous les sections Définitions, Sources de données et Méthodes pour le numéro de dossier 4435, 5058 or 5059.

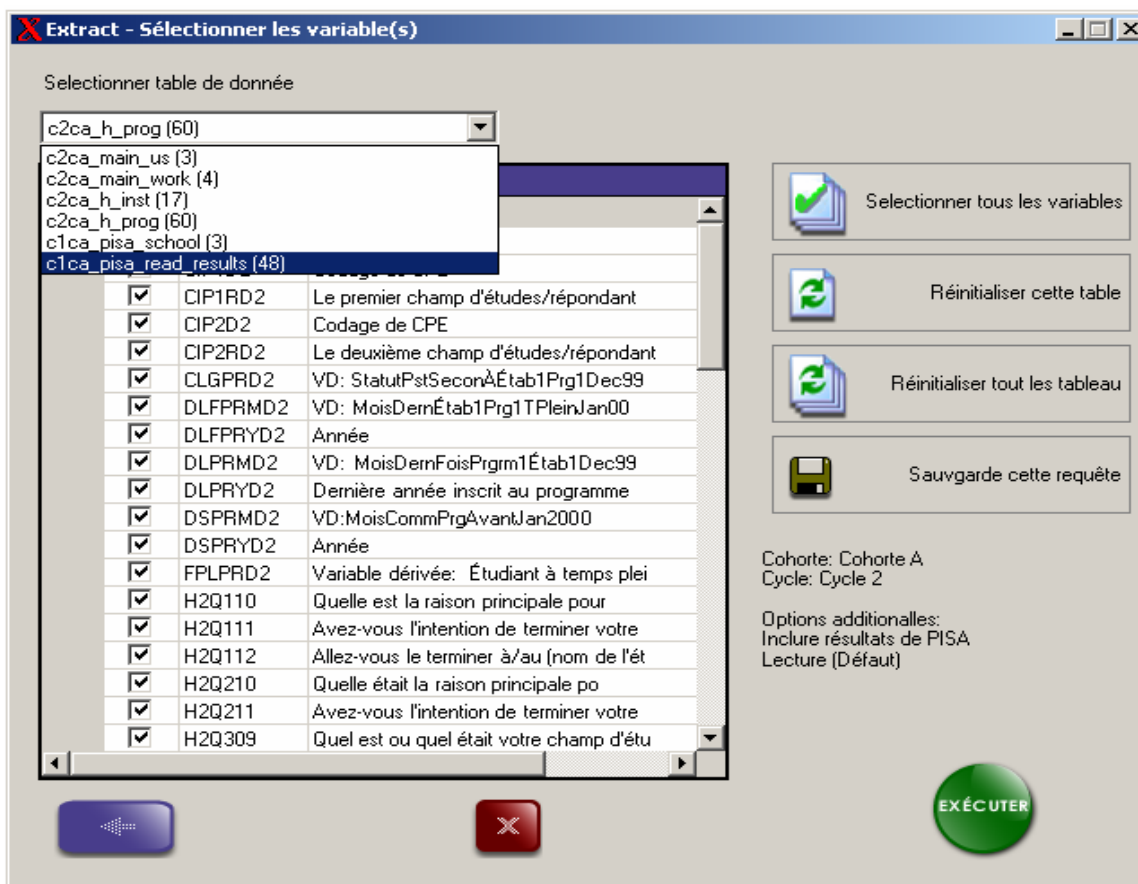
Convention nominale des fichiers de données :

- **c4cb** - Cycle 4 Cohorte B;
- **c3cb** – Cycle 3 Cohorte B
- **_Main** – indique que le fichier de données fait partie du fichier principal de renseignements sur le répondant (si le suffixe **_Main** ne fait pas partie du nom du fichier du cycle 2, il s'agit d'un dossier répertorié)
- **_dem, _fund, _work, etc.** – indiquent le sujet ou le module représenté dans le fichier de données en particulier
- **_ejet** ou **_pisa** – sont utilisés pour la cohorte A et indiquent si les renseignements proviennent de l'élément PISA ou EJET de l'enquête.

Boutons de navigation :

- Flèche vers l'arrière
 - Dans le cas de la cohorte A – Menu des critères optionnels
 - Dans le cas de la cohorte B – Menu des critères d'extraction
- X – Menu principal

Sélection des variables

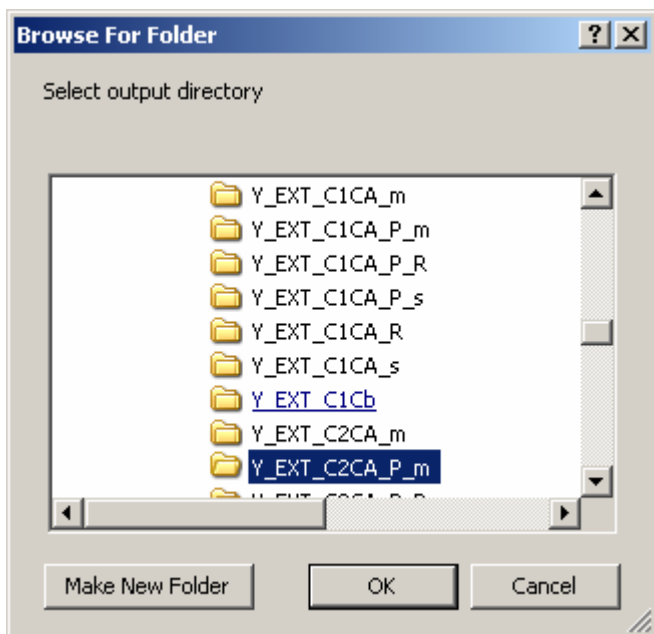


Sélectionner les variables de sortie :

- Les menus déroulants permettent à l'utilisateur de sélectionner le fichier dans lequel il choisira ses variables.
 - un compteur près du nom du fichier de données affiche le nombre de variables choisies.
- Certains boutons ont été ajoutés pour aider l'utilisateur :
 - à choisir toutes les variables d'un fichier donné;
 - à refaire les choix du fichier choisi;
 - à refaire au complet le processus de sélection des variables.
- Le bouton de sauvegarde de la requête permet à l'utilisateur de sauvegarder les critères d'extraction actuels pour pouvoir mettre à jour l'extraction dans l'éventualité où d'autres renseignements étaient nécessaires.
- Des notes sont offertes à l'utilisateur pour qu'il puisse documenter le cycle et la cohorte d'où proviennent les données extraites.

Boutons de navigation :

- Flèche vers l'arrière – Menu du choix de données
- X – Menu principal
- Exécution (Run) – Débute le processus d'extraction, ouvre la fenêtre d'exploration pour le fichier de sortie. Veuillez noter qu'en appuyant sur le bouton Exécution (Run) sans avoir choisi de variables à partir d'un tableau, un fichier sera créé ne contenant que les poids et les poids bootstrap.



Choix du répertoire de sortie :

- Permet aux utilisateurs d'acheminer les renseignements dans un répertoire en particulier.
- S'il y a des fichiers de données ou d'autres renseignements déjà dans le répertoire de sortie, une mise en garde s'affichera avertissant que le programme peut écraser un fichier de données.
- Les résultats prennent la forme
 - de cartes SAS ou SPSS, configurées en fonction du dossier de sortie choisi,
 - d'un fichier ASCII (.dat) qui contient les variables choisies en plus des poids appropriés (le poids de l'échantillon et 1 000 poids bootstrap).

13.2.4 Sauvegarde et chargement des requêtes

À l'aide des fichiers de sortie

L'outil d'extraction produit quatre fichiers de sortie pour chaque exécution :

- Un fichier de données en format ascii contenant les variables retenues et les variables pondérées. Le nom du fichier de données est généré automatiquement par le programme.
- Deux programmes SAS sont générés :
 - Le programme portant le préfixe « Create » génère le fichier de données SAS et tous les formats et étiquettes disponibles et applicables.
 - Le programme SAS avec le préfixe « Lrecl » comprend le cliché d'enregistrement du fichier ascii et fait l'objet d'un renvoi par le premier programme SAS.
- Le programme SPSS également généré par l'outil d'extraction crée un fichier SPSS pour le fichier de données ascii.

Exemple de fichier de sortie

Fichier ascii contenant les renseignements du : Cycle 2 Cohorte A (C2CA), les variables apparentées choisies (_PAR), les variables PISA choisies (_PISA), les étiquettes et formats en anglais (_E) et les résultats en mathématiques (_F)

- C2CA_PAR_PISA_E_M.DAT

Les fichiers Sas :

- Create_C2CA_PAR_PISA_E_M.sas
- Lrecl_C2CA_PAR_PISA_E_M.sas

Les cartes SPSS

- Create_C2CA_PAR_PISA_E_M.sps

ANNEXES

ANNEXE A – Cycles 1 à 4 – Les nouvelles catégories – “Autre – Précisez”

Une ou plusieurs nouvelles catégories, qui n'apparaissaient pas au moment de l'entrevue (pas sur le questionnaire qui était utilisé pendant la période de la collecte), ont été générées selon la fréquence des réponses dans la catégorie 'autre - précisez' pour le cycle présent.

Ces nouvelles catégories ont été ajoutées au questionnaire et cahiers des codes après le traitement des données du cycle 4 pour la publication des résultats.

Module	No. de réponses	Variable	Cycle 2		Cycle 3		Cycle 4	
			Catégories	Texte	Cat.	Texte	Cat.	Texte
Module B	Cochez seulement un	B_Q47	11	Autre -Déménagé	11	Autre -Déménagé	11	Autre -Déménagé
			12	Autre -Précisez	12	Autre -Précisez	12	Autre -Précisez
	Cochez seulement un	B_Q52	11	Autre -Déménagé	11	Autre -Déménagé	11	Autre -Déménagé
			12	Autre -Précisez	12	Autre -Précisez	12	Autre Précisez
Module D	Cochez seulement un	D_Q05	11	Autre - Acquérir de l'expérience/ connaissances	11	Autre - Acquérir de l'expérience/ connaissances		Module supprimé au cycle 4
			12	Autre - Argent	-	Cette catégorie n'a pas été ajoutée pour ce cycle		
			13	Autre - Précisez	13	Autre - Précisez		
	Cochez seulement un	D_Q06	9	Autre – charge de travaux académiques trop élevée	9	Autre – charge de travaux académiques trop élevée		Module supprimé au cycle 4
			10	Autre – Déjà participé	10	Autre – Déjà participé		
			11	Autre – Conflit d'horaire	11	Autre – Conflit d'horaire		
			12	Autre – Pas de temps	12	Autre – Pas de temps		
			13	Autre - Transportation	-	Cette catégorie n'a pas été ajoutée pour ce cycle		
			14	Autre - Précisez	14	Autre - Précisez		
Module F	Cochez seulement un	F_Q63F	F_Q63FI - Pas besoin de travailler	Autre - Pas besoin de travailler		Cette catégorie n'a pas été ajoutée pour ce cycle		Module supprimé au cycle 4
			F_Q63FJ - Ne peut se rendre au travail/endroit	Autre - Ne peut se rendre au travail/endroit		Cette catégorie n'a pas été ajoutée pour ce cycle		
			F_Q63FK - Étudiant étranger (pas de Visa / pas de permis de travail)	Autre - Étudiant étranger (pas de Visa / pas de permis de travail)		Cette catégorie n'a pas été ajoutée pour ce cycle		
			F_Q63FL - Autre	Autre	F_Q63FL	Autre		
Module H	Cochez seulement un	H_Q420	4	Autre programme avec placement (stage, internat, clinique)	4	Autre programme avec placement (stage, internat, clinique)	4	Autre programme avec placement (stage, internat, clinique)
					5	Autre programme avec placement	5	Autre programme avec placement
	Cochez seulement un	H_Q430	11	Autre – pour acquérir de l'expérience	11	Autre – pour acquérir de l'expérience	11	Cette catégorie n'a pas été ajoutée pour ce cycle
			12	Autre - Précisez	12	Autre - Précisez	11	Autre - Précisez

Module	No. de réponses	Variable	Cycle 2		Cycle 3		Cycle 4	
			Catégories	Texte	Cat.	Texte	Cat.	Texte
	Cochez seulement un	H_Q441	09	Autre offert seulement plus tard/ besoin résultat plus élevé	09	Autre offert seulement plus tard/ besoin résultat plus élevé	09	Cette catégorie n'a pas été ajoutée pour ce cycle
			10	Autre - Précisez	10	Autre - Précisez	09	Autre - Précisez
Module L	Cochez seulement un	L_Q03A		Économies personnelles				Aucune mesure n'est nécessaire
				Note: cette catégorie a été ajoutée au cahier des codes au cycle 2				
				Cette question a été ajoutée au cycle 3 (pas nécessaire d'ajouter une catégorie)				
Module M	Cochez seulement un	M_Q02	10	Autre – Va appliquer	40	Cette catégorie n'a pas été ajoutée pour ce cycle	40	Cette catégorie n'a pas été ajoutée pour ce cycle
			11	Autre – future indécis	44	Cette catégorie n'a pas été ajoutée pour ce cycle	44	Cette catégorie n'a pas été ajoutée pour ce cycle
			12	Autre - Précisez	12	Autre - Précisez	10	Autre - Précisez
Module P2	Cochez seulement un	P2_Q45	08	Autre - Précisez	08	Autre – Détient plusieurs emplois	08	Autre – Détient plusieurs emplois
					09	Autre – Caractéristiques /nature de l'emploi	09	Autre – Caractéristiques /nature de l'emploi
					10	Autre Précisez	10	Autre - Précisez
	Cochez seulement un	P2_Q77	10	Autre - Précisez	10	Autre – A déjà occupé cet emploi	10	Autre – A déjà occupé cet emploi
					11	Autre Précisez	11	Autre - Précisez
Module P5	Cochez seulement un	P5_Q06	12	Autre - Satisfait	12	Autre - Satisfait	42	Cette catégorie n'a pas été ajoutée pour ce cycle
			13	Autre – Maison/loyer	43	Cette catégorie n'a pas été ajoutée pour ce cycle	43	Cette catégorie n'a pas été ajoutée pour ce cycle
			14	Autre – Ne veut pas/pas besoin	44	Cette catégorie n'a pas été ajoutée pour ce cycle	44	Cette catégorie n'a pas été ajoutée pour ce cycle
			15	Autre - Âge	45	Cette catégorie n'a pas été ajoutée pour ce cycle	45	Cette catégorie n'a pas été ajoutée pour ce cycle
			16	Autre - Précisez	16	Autre - Précisez	12	Autre - Précisez
Module P6	Max 3	P6_Q25K	11	Autre - Âge	11	Autre - Âge	44	Cette catégorie n'a pas été ajoutée pour ce cycle
		P6_Q25L	12	Autre - Précisez	12	Autre - Précisez	12	Autre - Précisez
Module PS	Cochez seulement un	PS_Q01		Pas sur le fichier de relâche, fait partie d'une VD Reasmmd2.		Cette question n'existait pas au cycle 3		Aucune mesure n'est nécessaire
Module U	Cochez seulement un	U_Q01		Pas de nouvelles catégories		Pas de nouvelles catégories	3	Autre Canada- ne sait pas si la citoyenneté est de naissance ou par naturalisation (dans une VD)
							4	Autre

Annexe B – Cycle 1 – Variables du Module H

Les tableaux suivant fait référence aux variables du cycle 1 et aux variables dérivées qui ont été renommées dans les cycles suivants.

Cycle 1, variables du module H

Variables niveau personne

HGDA HGDA HLPS HEDAT HEDL DLPSM DLPSY DLPSFM DLPSFY
 NINDI NPRDI LPSAT MHSPS MHSPSFLG AGSPS FPSP EDTPSM EDTPSY

Variables niveau établissement

Variables du questionnaire

Établissement 1	Établissement 2	Établissement 3	Établissement 4
H8a	H8b	H8c	H8d
H9a	H9b	H9c	H9d
H10Aa_1	H10Ab_1	H10Ac_1	H10Ad_1
H10Aa_2	H10Ab_2	H10Ac_2	H10Ad_2
H12a	H12b	H12c	H12d

NPRPI1	NPRPI2	NPRPI3	NPRPI4
DSAINM_1	DSAINM_2	DSAINM_3	DSAINM_4
DSAINY_1	DSAINY_2	DSAINY_3	DSAINY_4
DLINM_1	DLINM_2	DLINM_3	DLINM_4
DLINY_1	DLINY_2	DLINY_3	DLINY_4
FPLIN_1	FPLIN_2	FPLIN_3	FPLIN_4
DLFINM_1	DLFINM_2	DLFINM_3	DLFINM_4
DLFINY_1	DLFINY_2	DLFINY_3	DLFINY_4
HLATT_1	HLATT_2	HLATT_3	HLATT_4

Variables niveau programme

Variables du questionnaire

Établissement 1			Établissement 2			Établissement 3		Établissement 4
Programme 1	Programme 2	Programme 3	Programme 1	Programme 2	Programme 3	Programme 1	Programme 2	Programme 1
H18a1_B	H18a2_B	H18a3_B	H18b1_B	H18b2_B	H18b3_B	H18c1_B	H18c2_B	H18d1_B
H18a1_C	H18a2_C	H18a3_C	H18b1_C	H18b2_C	H18b3_C	H18c1_C	H18c2_C	H18d1_C
H21a1	H21a2	H21a3	H21b1	H21b2	H21b3	H21c1	H21c2	H21d1
H22a1	H22a2	H22a3	H22b1	H22b2	H22b3	H22c1	H22c2	H22d1
H23a1	H23a2	H23a3	H23b1	H23b2	H23b3	H23c1	H23c2	H23d1
H26Aa1	H26Aa2	H26Aa3	H26Ab1	H26Ab2	H26Ab3	H26Ac1	H26Ac2	H26Ad1
H26Ba1	H26Ba2	H26Ba3	H26Bb1	H26Bb2	H26Bb3	H26Bc1	H26Bc2	H26Bd1
H29a1	H29a2	H29a3	H29b1	H29b2	H29b3	H29c1	H29c2	H29d1
H30_1Mth	H30a2_Mt	H30a3_Mt	H30b1_Mt	H30b2_Mt	H30b3_Mt	H30c1_Mt	H30c2_Mt	H30d1_Mt
H30_1Yr	H30a2_Yr	H30a3_Yr	H30b1_Yr	H30b2_Yr	H30b3_Yr	H30c1_Yr	H30c2_Yr	H30d1_Yr
H39a1	H39a2	H39a3	H39b1	H39b2	H39b3	H39c1	H39c2	H39d1
H42a1	H42a2	H42a3	H42b1	H42b2	H42b3	H42c1	H42c2	H42d1
H43Aa1	H43Aa2	H43Aa3	H43Ab1	H43Ab2	H43Ab3	H43Ac1	H43Ac2	H43Ad1
H43Ba1	H43Ba2	H43Ba3	H43Bb1	H43Bb2	H43Bb3	H43Bc1	H43Bc2	H43Bd1
H44a1	H44a2	H44a3	H44b1	H44b2	H44b3	H44c1	H44c2	H44d1
H45a1	H45a2	H45a3	H45b1	H45b2	H45b3	H45c1	H45c2	H45d1
H48Aa1	H48Aa2	H48Aa3	H48Ab1	H48Ab2	H48Ab3	H48Ac1	H48Ac2	H48Ad1
H48Ba1_1	H48Ba2_1	H48Ba3_1	H48Bb1_1	H48Bb2_1	H48Bb3_1	H48Bc1_1	H48Bc2_1	H48Bd1_1
H48Ba1_2	H48Ba2_2	H48Ba3_2	H48Bb1_2	H48Bb2_2	H48Bb3_2	H48Bc1_2	H48Bc2_2	H48Bd1_2
H48Ba1_3	H48Ba2_3	H48Ba3_3	H48Bb1_3	H48Bb2_3	H48Bb3_3	H48Bc1_3	H48Bc2_3	H48Bd1_3
H48Ba1_4	H48Ba2_4	H48Ba3_4	H48Bb1_4	H48Bb2_4	H48Bb3_4	H48Bc1_4	H48Bc2_4	H48Bd1_4
H48Ba1_5	H48Ba2_5	H48Ba3_5	H48Bb1_5	H48Bb2_5	H48Bb3_5	H48Bc1_5	H48Bc2_5	H48Bd1_5
H48Ba1_6	H48Ba2_6	H48Ba3_6	H48Bb1_6	H48Bb2_6	H48Bb3_6	H48Bc1_6	H48Bc2_6	H48Bd1_6
H49Aa1	H49Aa2	H49Aa3	H49Ab1	H49Ab2	H49Ab3	H49Ac1	H49Ac2	H49Ad1
H49Ba1	H49Ba2	H49Ba3	H49Bb1	H49Bb2	H49Bb3	H49Bc1	H49Bc2	H49Bd1

Variables dérivées

LVPR_11	LVPR_12	LVPR_13	LVPR_21	LVPR_22	LVPR_23	LVPR_31	LVPR_32	LVPR_41
CLGPR_11	CLGPR_12	CLGPR_13	CLGPR_21	CLGPR_22	CLGPR_23	CLGPR_31	CLGPR_32	CLGPR_41
DLPRM_11	DLPRM_12	DLPRM_13	DLPRM_21	DLPRM_22	DLPRM_23	DLPRM_31	DLPRM_32	DLPRM_41
DLPRY_11	DLPRY_12	DLPRY_13	DLPRY_21	DLPRY_22	DLPRY_23	DLPRY_31	DLPRY_32	DLPRY_41
FPLPR_11	FPLPR_12	FPLPR_13	FPLPR_21	FPLPR_22	FPLPR_23	FPLPR_31	FPLPR_32	FPLPR_41
DLFPRM11	DLFPRM12	DLFPRM13	DLFPRM21	DLFPRM22	DLFPRM23	DLFPRM31	DLFPRM32	DLFPRM41
DLFPRY11	DLFPRY12	DLFPRY13	DLFPRY21	DLFPRY22	DLFPRY23	DLFPRY31	DLFPRY32	DLFPRY41
SIPR_11	SIPR_12	SIPR_13	SIPR_21	SIPR_22	SIPR_23	SIPR_31	SIPR_32	SIPR_41
RSIPR_11	RSIPR_12	RSIPR_13	RSIPR_21	RSIPR_22	RSIPR_23	RSIPR_31	RSIPR_32	RSIPR_41
NMDUR_11	NMDUR_12	NMDUR_13	NMDUR_21	NMDUR_22	NMDUR_23	NMDUR_31	NMDUR_32	NMDUR_41
DSPRM_11	DSPRM_12	DSPRM_13	DSPRM_21	DSPRM_22	DSPRM_23	DSPRM_31	DSPRM_32	DSPRM_41
DSPRY_11	DSPRY_12	DSPRY_13	DSPRY_21	DSPRY_22	DSPRY_23	DSPRY_31	DSPRY_32	DSPRY_41
AGEPS_11	AGEPS_12	AGEPS_13	AGEPS_21	AGEPS_22	AGEPS_23	AGEPS_31	AGEPS_32	AGEPS_41
OPSP_1	OPSP_2	OPSP_3	OPSP_4	OPSP_5	OPSP_6	OPSP_7	OPSP_8	OPSP_9
I1p1MFS1	I1p2MFS1	I1p3MFS1	I2p1MFS1	I2p2MFS1	I2p3MFS1	I3p1MFS1	I3p2MFS1	I4p1MFS1
I1p1MFS2	I1p2MFS2	I1p3MFS2	I2p1MFS2	I2p2MFS2	I2p3MFS2	I3p1MFS2		

LIEN AUX DOSSIERS DE RÉFÉRENCE

Le site web de Statistique Canada est : <http://www.statcan.ca/français/concepts/index.htm>

Instructions pour l'accès :

Pour voir les dossiers de l'enquête utiliser "Définitions, sources de données et méthodes", puis "Enquêtes et programmes statistiques" - liste par sujet ou liste alphabétique

Alphabétique :

- Enquête auprès des jeunes en transition (EJET) – numéro des dossiers : 4435, 5058 et 5059 pour les cycles 1, 2, 3 et 4.

Sujet :

- Éducation (appuyez sur « enquêtes » et la liste est alphabétique)

Documentation disponible sur le site web de Statistique Canada :

Codage pour la classification type

- Industrie
- Professions
- Programmes d'enseignement

Questionnaires :

EJET – 18 à 20 ans (Cycle 1), 17 et 20 à 22 ans (Cycle 2) et 19 et 22 à 24 ans (Cycle 3), 21 et 24 à 26 ans (Cycle 4) (4435)

EJET – Cohorte de lecture (15 ans) (5058)

- Questionnaire de la cohorte de lecture – 15 ans (Enquête auprès des jeunes en transition, canadienne longitudinale)
- Questionnaire de parent(s) (Enquête auprès des jeunes en transition, canadienne longitudinale)

EJET – Cohorte de mathématique (15 ans) (5059)

- Questionnaire de la cohorte de mathématique – 15 ans (Enquête auprès des jeunes en transition, canadienne longitudinale)
- Questionnaire de parent (Enquête auprès des jeunes en transition, canadienne longitudinale)

Cahiers des codes:

EJET (4435) – Cycles 1, 2, 3 et 4

EJET (5058) – Cycle 1

- Cahier des codes - Élève
- Cahier des codes – Parents

EJET (5059) - Cycle 2

EJET : Outil d'extraction des données

EJET – Outil d'extraction des données - Feuilles de travail Xcel – 4435, 5058, 5059 (fournit tous les noms de fichiers et de variables pour tous les cycles)

AUTRES DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE:

EJET Aperçu de l'enquête (5058, et 4435) : Cycles 1, 2, 3 et 4

Dossier thématique pour la matière - Cycle 1 – 15 ans et 18-20 ans. Cette feuille de travail permet de comparer les questions entre les deux cohortes de l'EJET et sera mise à jour à chaque cycle de l'EJET.

Listes de codes pour les établissements

Les codes ESIS pour les établissements post-secondaires ont été utilisés pour toutes les provinces et territoires.

EJET : Outil d'extraction des données

Document administratif (relatif à l'installation de l'outil d'extraction des données)